

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice



**CADRE STRATEGIQUE DE
LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

JANVIER 2001

LISTE DES ABREVIATIONS

AMM :	Association des maires de Mauritanie
ANEPA :	Agence nationale de l'eau potable et de l'assainissement
ADER :	Agence de développement de l'électricité rurale
BCM :	Banque centrale de Mauritanie
BGR :	Bureau de gestion routière
CCD :	Convention de lutte contre la désertification
CDB :	Convention sur la diversité biologique
CDHLCPI :	Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion
CFPF :	Centre de formation et de promotion féminine
CGEM :	Confédération générale des employeurs de Mauritanie
CNROP :	Centre national de recherche océanique et de pêche
CSA :	Commissariat à la sécurité alimentaire
CSLP :	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DCL :	Direction des collectivités locales du MIPT
DFI :	Droit foncier à l'importation
DRASS :	Direction régionale de l'action sanitaire et sociale
EDS :	Enquête démographique et sociale
EF :	Enseignement fondamental
ENER :	Entreprise nationale d'entretien routier
EPCV :	Enquête permanente sur les conditions de vie
FLSH :	Faculté des lettres et sciences humaines
FRD :	Fonds régional de développement
FSJE :	Faculté des sciences juridiques et économiques
GIE :	Groupement d'intérêt économique
HIMO :	Haute intensité de main d'œuvre
IEC :	Information-Education-Communication
IMF :	Impôt minimum forfaitaire
LCP :	Lutte contre la pauvreté
MAED :	Ministère des affaires économiques et du développement
MDRE :	Ministère du développement rural et de l'environnement
MEMAU :	Modèle de l'économie mauritanienne
MEN :	Ministère de l'éducation nationale
MET :	Ministère de l'équipement et des transports
MIPT :	Ministère de l'intérieur, des postes et télécommunications
MOUGHATAA :	Département administratif. On compte 53 moughataas réparties entre les 12 Wilayas
MPE :	Micro et petite entreprise
MPEM :	Ministère des pêches et de l'économie maritime
MSAS :	Ministère de la santé et de l'action sociale
NTIC :	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OMVS :	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONS :	Office national de la statistique
PAN :	Plan d'Action National
PANE :	Plan d'Action National sur l'Environnement
PASA :	Programme d'ajustement du secteur agricole
PCIME :	Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant
PDIAIM :	Programme de Développement Intégré d'Agriculture Irriguée en Mauritanie
PIP :	Programme d'investissement public
PME :	Petite et moyenne entreprise
PMI :	Petite et moyenne industrie
PNAN :	Plan d'action national pour la nutrition
PPLE :	Pays pauvre lourdement endetté
PPTE :	Pays pauvre très endetté
RAMSAR :	Convention sur les Zones humides (Nom de la ville où la convention a été signée)
RGPH :	Recensement général de la population et de l'habitat
SDS :	Schéma directeur de la statistique
SECF :	Secrétariat d'Etat à la condition féminine
SNIM :	Société nationale industrielle et minière
SNS :	Stock national de sécurité
SOCOGIM :	Société de construction et de gestion immobilière

SONADER :	Société nationale de développement rural
SONELEC :	Société nationale de l'électricité
TASS :	Taux d'accès aux structures sanitaires
TDC I :	Tétanos, diphtérie, coqueluche
TPVIH :	Taux de prévalence du VIH SIDA
TS :	Taxe statistique
TVA :	Taxe sur la valeur ajoutée
UM :	Unité monétaire nationale (Ouguiya)
UNCACEM :	Union Nationale des Caisses Agricoles de Crédit et d'Epargne de Mauritanie
USB :	Unité de santé de base
VAN :	Valeur actualisée nette
WALI :	Délégué du Gouvernement dans la wilaya
WILAYA :	Région administrative. On compte 12 wilayas et le district de Nouakchott.

TABLE DES MATIERES

RESUME	1
INTRODUCTION.....	4
1 LA PAUVRETE EN MAURITANIE : UN ETAT DES LIEUX.....	7
1.1 LE PROFIL DE LA PAUVRETE EN MAURITANIE	7
1.2 LES DETERMINANTS DE LA PAUVRETE	11
1.3 LES AUTRES OBSTACLES A UNE REDUCTION RAPIDE DE LA PAUVRETE	14
2 LA VISION STRATEGIQUE DE LA MAURITANIE A L’HORIZON 2015	17
2.1 UNE VISION INTEGREE.....	17
2.2 LES GRANDS AXES DE LA STRATEGIE	17
2.3 LES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE, LES PRIORITES ET LES SEQUENCES DE MISE EN ŒUVRE	17
2.4 LE ROLE DE L’ÉTAT, DU SECTEUR PRIVE ET DE LA SOCIETE CIVILE	18
2.5 LES RISQUES DE LA STRATEGIE	19
3 UNE CROISSANCE ACCELEREE ET REDISTRIBUTRICE.....	22
3.1 STIMULER LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE.....	22
3.2 UN CADRE MACRO-ECONOMIQUE STABILISE.....	23
3.3 DES INFRASTRUCTURES STRUCTURANTES ET DE SOUTIEN A LA CROISSANCE.....	26
4 UNE CROISSANCE ANCREE DANS LA SPHERE ECONOMIQUE DES PAUVRES	29
4.1 UNE POLITIQUE INTEGREE DE DEVELOPPEMENT RURAL.....	29
4.2 UN DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE.....	33
4.3 L’APPUI A LA PETITE ENTREPRISE ET A LA PROMOTION DE L’EMPLOI ET DE L’INSERTION	34
4.4 PROTECTION ET FILETS DE SECURITE	35
5 DEVELOPPER LES RESSOURCES HUMAINES ET ASSURER UN ACCES UNIVERSEL AUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE BASE	37
5.1 EDUCATION.....	37
5.2 SANTE	39
5.3 NUTRITION	42
5.4 EAU POTABLE.....	42
5.5 POLITIQUE D’ACCES UNIVERSEL AUX SERVICES DE BASE	43
6 LE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET LA GOUVERNANCE.....	45
6.1 CONSOLIDATION DE L’ÉTAT DE DROIT.....	45
6.2 RENFORCEMENT DES CAPACITES DE L’ADMINISTRATION	45
6.3 DECENTRALISATION	46
6.4 GESTION EFFICACE ET TRANSPARENTE DES BIENS PUBLICS	46
6.5 APPROCHE PARTICIPATIVE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA SOCIETE CIVILE.....	47
7 LE SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE.....	48
ANNEXES	49
ANNEXE 1 : OBJECTIFS CHIFFRES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE	50
ANNEXE 2 : MATRICE DES MESURES.....	52
ANNEXE 3 : PROGRAMME D’ACTIONS PRIORITAIRES ET COUTS ADDITIONNELS	61
ANNEXE 4 : FINANCEMENT DU CSLP 2001-2004.....	64
ANNEXE 5 : CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE A MOYEN TERME	67
ANNEXE 6 : PRINCIPALES REFORMES MACRO-ECONOMIQUES ET STRUCTURELLES	71
ANNEXE 7 : PLAN DE MISE A JOUR DU CSLP	75
ANNEXE 8 : TABLEAUX COMPARATIFS DES INDICATEURS DE SANTE.....	78

Résumé

1. Dans le cadre de l'initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) à laquelle le pays a été déclaré éligible en Mars 1999, le Gouvernement mauritanien a lancé le processus de préparation d'une stratégie de lutte contre la pauvreté, qui a associé, à côté de l'administration, les collectivités locales, les représentants des organisations socioprofessionnelles (patronats, syndicats), les organisations de la société civile (ONG), des universitaires et de nombreuses autres personnes ressources.
2. Au total, 12 groupes de travail ont contribué au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). De même, un comité de concertation regroupant des représentants du Gouvernement et de la société civile, et un comité des donateurs représentant l'ensemble des partenaires au développement ont été étroitement associés à l'ensemble du processus. En outre, le projet de CSLP a été discuté avec l'ensemble de l'équipe pays de la Banque Mondiale et du FMI.
3. Tout en étant le document du Gouvernement, qui en a assuré de bout en bout la maîtrise d'œuvre, le CSLP s'est largement enrichi de cet ensemble de consultations.
4. Le CSLP s'ouvre d'abord sur une analyse de la situation de la pauvreté avant de présenter la stratégie de lutte contre la pauvreté à long terme et à l'horizon 2004. Les parties 3, 4, 5 et 6 sont consacrées aux différents axes de la stratégie et du plan d'actions qui sera mis en œuvre sur la période. La partie 7 est consacrée au suivi et aux modalités de mise à jour du document.

Analyse de la situation de la pauvreté

5. La dernière enquête sur les conditions de vie des ménages (1996) a montré que l'étendue de la pauvreté mesurée par le pourcentage des individus vivant au-dessous du seuil de pauvreté, concernait en 1996 plus de la moitié de la population (50,5%). L'incidence de la pauvreté a toutefois reculé par rapport au début de la décennie (56,6% en 1990).
6. Le recul de la pauvreté est encore plus marqué pour les indicateurs d'écart : l'extrême pauvreté a connu une diminution de plus de 12 points sur la période 1990–1996, tandis que la profondeur et la sévérité de la pauvreté ont enregistré une diminution de 10 et 9 points, passant respectivement de 28,3% à 18,3% et de 18,1% en 1990 à 9,2%.
7. La *pauvreté monétaire* est, d'abord, un phénomène rural (76,4%). Elle est en grande partie due à la zone rurale aride qui regroupe plus de 57% des pauvres. Les régions les plus touchées sont la zone de l'Aftout (zone aride, à cheval entre les wilayas de l'Assaba, du Brakna et du Gorgol), certaines zones des deux Hodhs et du Guidimakha, qui affichent des taux de prévalence de la pauvreté voisins de 80%, voire supérieurs.
8. Les données relatives à la *pauvreté des conditions de vie*, quant à elles, témoignent d'une amélioration globale des indicateurs sociaux. Ainsi, le taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement fondamental est passé de 46% en 1989-1990 à près de 86% en 1999-2000. Le taux d'accessibilité des structures sanitaires dans un rayon de 10 km est passé de 30% en 1990 à 80% en 1998, tandis que le taux de mortalité infantile a reculé de 124‰ en 1990 à 105‰ en 1998. De même, l'accès à l'eau potable, a connu, lui aussi, d'importants progrès, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Cependant, les niveaux et la qualité de ces indicateurs restent en deçà des normes souhaitables et ils s'accompagnent de disparités encore très marquées dans le pays.

La vision stratégique à long terme

9. L'analyse de la situation de la pauvreté en Mauritanie a montré le caractère multidimensionnel du phénomène et l'enchevêtrement de ses causes. La stratégie de la lutte contre la pauvreté part de ce constat. Elle intègre pleinement l'expérience nationale et prend en compte les enseignements des expériences des pays qui ont enregistré des résultats rapides en matière de réduction de la pauvreté. La vision sur laquelle elle repose est que seule une politique intégrée qui s'attaque simultanément à tous les déterminants de la pauvreté aura un impact rapide et durable sur la réduction de la pauvreté.
10. Les objectifs à long terme de la stratégie (cf. annexe 1) sont : (i) ramener la proportion des

Mauritaniens vivant au-dessous du seuil de la pauvreté à 27% à l'horizon 2010 et à 17% à l'horizon 2015 ; (ii) atteindre, avant l'horizon 2015, les objectifs de développement social définis sur la base des recommandations des différents sommets mondiaux, et (iii) réduire les disparités sociales et spatiales.

Les grands axes de la stratégie

11. La stratégie de la lutte contre la pauvreté repose sur quatre grands axes qui se soutiennent pour converger vers la réalisation des objectifs fixés.
12. Le premier axe vise à accélérer la croissance économique qui est la base de toute réduction de la pauvreté, à améliorer la compétitivité de l'économie et à réduire sa dépendance vis à vis des facteurs exogènes. Cet axe contribuera de deux manières à la réduction de la pauvreté : (i) à travers les effets directs et indirects (effets d'entraînement) sur la création d'emplois et de revenus nouveaux, (ii) à travers ensuite l'impact sur les revenus budgétaires de l'Etat, qui pourront être à leur tour utilisés pour soutenir les secteurs qui profitent directement aux pauvres. En raison de la spécialisation de l'économie mauritanienne, concentrée sur des secteurs à faible effet d'entraînement, il est probable que le second effet sera à court terme plus important.
13. Le deuxième axe vise à valoriser le potentiel de croissance et de productivité des pauvres. Il s'agit de promouvoir les secteurs qui profitent directement aux pauvres et les zones de leur concentration. Cet axe, qui repose sur la mise en œuvre de programmes publics d'investissement, contribuera à réduire les inégalités et à améliorer la base de ressources des pauvres.
14. Le troisième axe vise le développement des ressources humaines et l'accès aux infrastructures essentielles. Cet axe est celui qui, à long terme, aura l'effet le plus sensible sur la pauvreté, à travers son impact sur la productivité et sur l'amélioration des conditions de vie des pauvres. L'accès à l'éducation et à la santé, en particulier, réduit considérablement la vulnérabilité des pauvres.
15. Enfin, le quatrième axe vise à promouvoir un réel développement institutionnel appuyé sur une bonne gouvernance et sur la pleine participation de tous les acteurs de la lutte contre la pauvreté.

Les objectifs du CSLP et les domaines prioritaires d'action

16. Les objectifs du CSLP (cf. annexe 1) partent des perspectives de croissance économique, de budget et de balance des paiements et des priorités des programmes sectoriels de développement. Les principaux objectifs retenus au terme de l'exécution du plan d'action 2001-2004 sont : (i) d'assurer un taux annuel moyen de croissance supérieur à 6% sur la période, et (ii) de ramener l'incidence de la pauvreté à moins de 39% et celle de l'extrême pauvreté à moins de 22%.
17. L'analyse de la situation de la pauvreté en Mauritanie a conduit à l'identification de cinq domaines prioritaires pour le CSLP 2001-2004 : (i) le *développement rural*, pour lequel l'objectif est de ramener l'incidence de la pauvreté à moins de 53%, (ii) le *développement urbain* des quartiers périphériques des grandes villes et des principales villes secondaires, (iii) l'*éducation*, où les principaux objectifs sont de garantir l'accès universel (en 2005) et de porter le taux de rétention à plus de 65%, (iv) la *santé*, pour laquelle les objectifs visés sont de ramener le taux de mortalité infanto-juvénile à moins de 160‰ et de porter le taux de couverture sanitaire dans un rayon de 5km à 80%, et (v) l'*hydraulique*.

Le financement du CSLP

18. Le coût de l'ensemble du plan d'action (y compris l'appui à la balance des paiements) est estimé à 475 millions de dollars. Le coût des mesures prioritaires est quant à lui estimé à 282 millions de dollars dont 107 millions de dollars seront couverts par les ressources PPTE et 54 millions de dollars par l'épargne budgétaire.

Le suivi de la mise en œuvre du CSLP

19. La mise en œuvre du CSLP fera l'objet d'un suivi systématique - à partir d'un ensemble d'indicateurs significatifs pour la réduction de la pauvreté - et d'une évaluation à mi-parcours, associant l'ensemble des acteurs de la lutte contre la pauvreté.

Introduction

Dix ans de réformes

20. La Mauritanie est, depuis un peu plus d'une décennie, engagée dans des politiques de réformes ambitieuses, qui ont touché l'ensemble de la vie politique, économique et sociale du pays.
21. La décentralisation, instituée en 1986, a débouché sur la création de 208 communes administrées selon le principe d'autonomie. En 1991, une démocratie pluraliste a été mise en place avec l'adoption d'une constitution qui garantit les libertés fondamentales et la séparation des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires et qui institue le suffrage universel pour l'élection du Président de la République et des représentants du peuple à l'Assemblée Nationale.
22. Parallèlement, le programme de réformes économiques, engagé depuis 1992, a permis d'assainir la situation financière de l'Etat et des principales entreprises publiques, de stabiliser le cadre macro-économique, de libéraliser les marchés et les prix, d'améliorer l'environnement juridique et judiciaire des affaires, de favoriser le développement du secteur privé, d'améliorer l'offre des infrastructures et de recentrer l'Etat sur ses missions essentielles de régulation, d'allocation des ressources et de développement des services sociaux de base.
23. Grâce à ces politiques et réformes (cf. annexe 6), la Mauritanie a enregistré d'importantes performances économiques. Ainsi, le taux moyen de croissance annuelle a été de 4,4% entre 1992 et 1999, alors que l'inflation a été contenue à un taux annuel moyen de 6,2% sur la même période, et que le solde budgétaire est passé d'un déficit de 9,8% du PIB en 1993 à un excédent de 1,5% en 1998. Parallèlement, le déficit des transactions courantes hors transferts officiels a été ramené de 28,9% du PIB en 1993 à 11,2% en 1998.
24. Ces bonnes performances se sont accompagnées d'un recul sensible de la pauvreté, dont l'incidence est passée de 56,6% en 1990 à 50,5% en 1996, et d'une nette amélioration des principaux indicateurs du développement humain durable.
25. Cependant, la situation de la pauvreté reste préoccupante. Près de la moitié de la population vit avec moins d'un dollar par jour et l'accès à l'eau potable et aux services de santé et d'éducation reste insuffisant, et la qualité et l'efficacité de ces services bien en-deçà des normes acceptables. L'analyse spatiale de la pauvreté met en évidence l'ampleur du phénomène dans le monde rural, dont près de 3 individus sur 4 vivent en dessous du seuil de pauvreté. De manière générale, le monde rural témoigne d'un retard considérable en termes d'infrastructures et d'accès aux services sociaux de base. Mais, la pauvreté sous ses différentes manifestations concerne aussi les grandes villes, qui abritent d'importantes zones d'habitat précaire, dans lesquels l'offre d'infrastructures de base est généralement faible et le sous-emploi élevé.
26. Enfin, l'économie mauritanienne demeure confrontée à des handicaps structurels : une base productive peu diversifiée et peu compétitive, une offre d'infrastructures insuffisante, un système de formation inefficace, une intermédiation financière inefficace et des capacités institutionnelles limitées.

Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

27. La capacité de l'Etat mauritanien et, au delà, de la société tout entière à faire face à cet ensemble de défis dépendra de la capacité à concevoir et à mettre en œuvre, de manière concertée, une politique qui concilie à la fois l'objectif de développement à long terme et l'impératif de mobiliser de façon efficiente des ressources accrues pour une réduction rapide de la pauvreté.
28. Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), préparé dans le contexte de l'Initiative de réduction de la dette des PPTE (Pays Pauvres Très Endettés), répond à cet enjeu. Il a fait l'objet d'une large concertation (voir encadré) au sein de l'Administration, avec la société civile et les donateurs. Le présent CSLP est le fruit de ces échanges sans précédent à l'échelle du pays. Le CSLP repose sur une démarche intégrée, qui inscrit la réduction de la pauvreté dans le cadre d'une stratégie de développement économique de long terme. Il se fixe des objectifs ambitieux : (i) de

croissance économique, de réduction de la pauvreté et de l'extrême pauvreté, (ii) d'accès aux services sociaux de base, d'amélioration de leur qualité et de leur efficacité et (iii) de réduction des disparités régionales et entre genres dans l'accès aux infrastructures économiques.

29. La stratégie de lutte contre la pauvreté repose sur quatre axes : (i) l'accélération de la croissance économique, (ii) son ancrage dans la sphère des pauvres, (iii) le développement des ressources humaines et l'expansion des services sociaux de base, et (iv) la promotion d'un développement institutionnel et d'une bonne gouvernance. Ces quatre axes se soutiennent mutuellement pour converger vers la réalisation des objectifs fixés. Cependant, leur contribution à la réduction de la pauvreté sera différenciée dans le temps. C'est pourquoi, la stratégie se déroule sur deux horizons.
30. A long terme (2010, 2015), une nouvelle dynamique dans le secteur privé née des réformes structurelles en cours, le recentrage de l'Etat sur ses missions essentielles et l'amélioration de l'efficacité de son intervention, ainsi que le développement de l'offre d'infrastructures aux normes et des ressources humaines, doivent garantir des taux de croissance élevés et conduire à la réalisation des objectifs essentiels de la stratégie : (i) ramener le taux de pauvreté à 17%, (ii) assurer un accès universel aux services de base, et (iii) permettre au pays de tirer profit des opportunités de la mondialisation tout en intégrant pleinement tous les citoyens et les zones économiques défavorisées.
31. A moyen terme (horizon 2005), les objectifs du CSLP seront atteints grâce à la mise en œuvre d'un plan d'action comportant un paquet cohérent de politiques de stabilisation macro-économique, d'approfondissement des réformes structurelles et de programmes d'investissement centrés sur les domaines qui ont un impact direct sur la réduction de la pauvreté (développement rural, développement urbain, éducation, santé, eau potable). Le cadre macro-économique repose sur des projections de croissance de 7% en fin de période, d'un déficit budgétaire de 3% en 2004 et d'un déficit des transactions courantes de 14,7% en 2004. L'incidence de la pauvreté monétaire sera ramenée à 38,6% et celle de l'extrême pauvreté à 21,8% en 2004.
32. Le coût de l'ensemble du plan d'action (y compris l'appui à la balance des paiements) est estimé à 475 millions de dollars. Le coût des mesures prioritaires est quant à lui estimé à 282 millions de dollars dont 107 millions de dollars seront couverts par les ressources PPTE et 54 millions de dollars par l'épargne budgétaire.
33. La mise en œuvre du CSLP fera l'objet d'un suivi systématique - à partir d'un ensemble d'indicateurs significatifs pour la réduction de la pauvreté - et d'une évaluation à mi-parcours, associant l'ensemble des acteurs de la lutte contre la pauvreté.

Préparation du CSLP : un processus associant l'ensemble des acteurs du développement

Le processus d'élaboration du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté est à la fois itératif et participatif : (i) itératif parce que le CSLP s'enrichit au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion stratégique sur les meilleures politiques de réduction de la pauvreté ; (ii) participatif, car il associe les acteurs concernés (administration, société civile, secteur privé, bailleurs de fonds) dans un processus qui va au-delà de la simple validation de documents, pour un apport véritable tant dans la formulation des politiques et des programmes que dans le suivi de leur mise en œuvre et dans leur évaluation. Aussi, le présent document est-il le cadre d'un partenariat nouveau entre le Gouvernement, la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement.

Les activités de préparation du document ont été lancées durant les « Journées de sensibilisation et de concertation sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté », organisées du 7 au 9 décembre 1999, à Nouakchott.

Le dispositif mis en place, par la suite, pour élaborer le document permet d'associer l'ensemble des acteurs du développement. La supervision de l'élaboration et de la validation du CSLP est assurée par un Comité Interministériel de Lutte contre la Pauvreté (CILP), sous la présidence du Premier Ministre. La coordination des travaux de ce comité est assurée par le Ministre des Affaires Economiques et du Développement (MAED), en concertation avec le Commissaire aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI).

Un Comité de Concertation présidé par le MAED et comprenant les premiers responsables des principaux ministères et structures assimilées impliquées dans la lutte contre la pauvreté et des représentants des élus locaux et de la société civile, assure le suivi du processus d'élaboration du CSLP et ce, tant pour les aspects techniques que pour la promotion de l'approche participative.

La coordination technique est assurée par un comité, présidé par le Conseiller chargé des politiques de développement au MAED. Il se compose (i) d'un secrétariat de coordination, (ii) de représentants des ministères techniques et (iii) des présidents des douze groupes techniques constitués selon des thèmes variés comprenant notamment : Potentiels de croissance ; Efficacité des dépenses publiques; Gouvernance; Infrastructures; Promotion du secteur privé; Développement rural, environnement; Développement urbain; Emploi, micro-finance, appui aux activités féminines; Education, formation; Santé, nutrition, etc. Chaque groupe est constitué de représentants des départements concernés, de la société civile et des partenaires au développement, ainsi que des personnes ressources choisies selon leur apport technique et leur compétence.

Un Comité des donateurs a été mis en place et se compose de représentants de tous les partenaires au développement représentés à Nouakchott.

Outre les travaux réalisés par les structures de préparation proprement dites, il est prévu d'approfondir le dialogue national sur la stratégie de développement par l'organisation de plusieurs manifestations. Ainsi, le projet de CSLP a déjà fait l'objet de deux journées de présentation auprès des organisations non gouvernementales.

En outre, il a été procédé, les 24 et 25 novembre 2000, à l'organisation de quatre séminaires inter-régionaux de lutte contre la pauvreté, pour lesquels les treize wilayas seront regroupées dans quatre sites. Prendront part à ces concertations tous les élus, des représentants des ONGs, des autres organisations de la société civile et des partenaires au développement impliqués dans la zone.

Enfin, des assises nationales de la lutte contre la pauvreté seront organisées en décembre 2000 pour la discussion et l'approbation définitive du CSLP. Ces assises, véritables Assemblées Générales de la lutte contre la pauvreté, regrouperont des représentants du Parlement, des Maires, des ONGs, des centrales syndicales, des partenaires au développement ainsi que des personnes connues pour leur engagement dans la LCP.

Au terme du processus de préparation, le Cadre stratégique sera soumis à l'approbation du Parlement.

Ce dialogue sera consolidé tout au long du processus de mise en œuvre du CSLP dans le cadre des travaux de suivi, évaluation et actualisation de la stratégie nationale et des programmes correspondants dont la mise en œuvre reposera sur une action concertée du gouvernement, des collectivités locales, des opérateurs économiques et de la société civile.

1 La pauvreté en Mauritanie : Un état des lieux

34. Les données disponibles sur la pauvreté, bien que fragmentaires, suffisent à mettre en évidence quatre faits saillants qui ont déterminé les options du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté :
- *Environ un ménage sur deux vit dans la pauvreté.* Une telle proportion impose des choix de politiques publiques volontaristes pour s'orienter vers une réduction rapide de la pauvreté. Elle signifie également qu'à l'échelle du pays, un tel objectif représente un défi considérable. Les rigidités de la demande, la faiblesse de la productivité du travail et les contraintes de financement, en particulier, définissent un univers de contraintes dans lequel la création massive d'emplois et l'amélioration des conditions d'accès aux services essentiels (éducation, santé, logement, eau potable,...) seront difficiles.
 - *La pauvreté et les inégalités ont reculé.* Le dernier profil de pauvreté atteste d'une diminution sensible de la pauvreté entre 1990 et 1996. La croissance enregistrée au cours de la période a donc eu un effet significatif à la fois sur l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté. Les données témoignent également d'un certain partage de la croissance, tout du moins d'un rapprochement des dépenses moyennes par ménages. Une croissance plus forte et l'amélioration de la fonction de régulation et de redistribution de l'Etat devraient donc conduire à des impacts plus déterminants.
 - *La pauvreté est d'abord rurale et appelle des réponses ciblées.* Alors que la population rurale est devenue minoritaire en nombre, on constate que huit pauvres sur dix vivent en zones rurales et que la contribution de ces dernières à l'extrême pauvreté est encore plus élevée. Ce constat met en évidence le rôle majeur que doivent jouer à l'avenir les politiques agricoles et les actions transversales visant à diversifier l'emploi en milieu rural. Mais, il convient également de dépasser cette opposition rural/urbain, car des poches de pauvreté importantes existent dans les quartiers urbains défavorisés et des disparités sont également constatées au niveau rural. Des réponses différenciées sont nécessaires en fonction des dynamiques locales de développement.
 - *La pauvreté est un phénomène multidimensionnel.* Les différentes formes de pauvreté – revenus, conditions de vie, potentialités – sont étroitement liées. Au niveau individuel, le faible niveau de revenu renvoie à une productivité faible du travail, déterminée entre autres par des facteurs liés à la santé ou à l'éducation. L'accès à ces derniers est de même fortement influencé par la situation monétaire des ménages. Le cadre macro-économique, les politiques publiques, l'environnement institutionnel et culturel sont également, à un niveau plus global, des déterminants de la pauvreté. La réduction de la pauvreté passe donc par une action simultanée sur l'environnement global, les conditions de la production, le cadre de vie et les comportements socioculturels.

1.1 Le profil de la pauvreté en Mauritanie

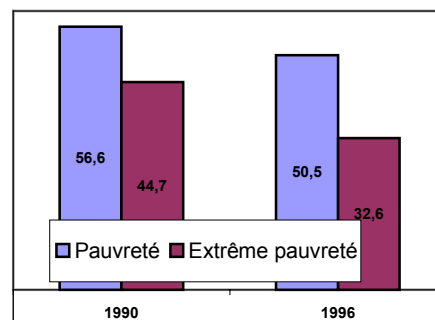
1.1.1 Définition et mesure de la pauvreté

35. La pauvreté est un phénomène multidimensionnel, qui concerne à la fois le revenu (pauvreté monétaire) et l'accès aux services de base tels que l'éducation et la santé (pauvreté des conditions de vie). La pauvreté monétaire est mesurée par les indices de Foster-Greer-Thorbecke qui se rapportent notamment à l'incidence de la pauvreté (P_0 : proportion de la population ayant un niveau de dépenses inférieur au seuil de pauvreté), à la profondeur de la pauvreté (P_1 : écart relatif de la dépense moyenne des pauvres par rapport au seuil de pauvreté) et à la sévérité de la pauvreté (P_2 : indicateur d'écart similaire à P_1 qui donne cependant plus de poids aux dépenses des plus pauvres). Il n'a pas encore été calculé un seuil de pauvreté spécifique à la Mauritanie. Le seuil de pauvreté utilisé pour les enquêtes EPCV de 1990 et 1996 est de 1 dollar par personne et par jour (soit 53.841 UM en 1996). Le seuil de l'extrême pauvreté, quant à lui, était de 40.701 UM en 1996.

1.1.2 La pauvreté monétaire

Le recul de la pauvreté

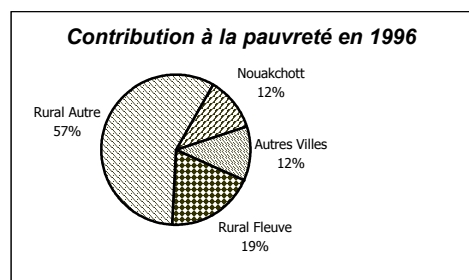
36. Suivant la dernière enquête sur les conditions de vie des ménages, la pauvreté concernait, en 1996, près de la moitié de la population mauritanienne, tandis que celle de l'extrême pauvreté touchait près du tiers de celle-ci. L'étendue de la pauvreté a toutefois reculé par rapport au début de la décennie (56,6% en 1990). Exprimée en termes de ménages, la baisse est encore plus significative : la part des ménages vivant au-dessous du seuil de pauvreté est passée de 50,5% en 1990 à 40,7% en 1996.



37. Le recul de la pauvreté est encore plus marqué pour les indicateurs d'écart, lesquels reflètent l'évolution de l'inégalité au sein des pauvres. Ainsi, l'extrême pauvreté s'est réduite plus vite que la pauvreté, passant de 44,7% en 1990 à 32,6% en 1996, soit un recul de plus de 12 points sur la période. En d'autres termes, la diminution de la pauvreté a été plus marquée dans les classes les plus pauvres. Les indicateurs de profondeur et de sévérité de la pauvreté ont confirmé cette évolution globalement favorable puisqu'ils ont enregistré une diminution de 10 et 9 points, passant respectivement de 28,3% à 18,3% et de 18,1% à 9,1% entre 1990 et 1996. En termes absolus, le recul de la pauvreté est évidemment moins prononcé compte tenu du rythme soutenu de la croissance démographique.

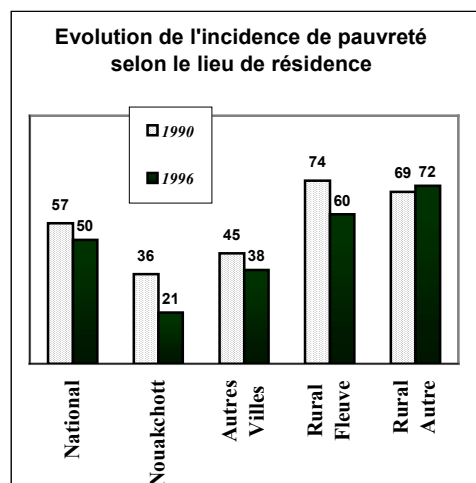
La différenciation spatiale de la pauvreté

38. Le traitement des données de l'enquête EPCV 1996, montre que 5 wilayas sur 12 affichent des taux de prévalence de la pauvreté supérieurs à 65% (voir encadré).



39. La pauvreté monétaire est, cependant, d'abord un phénomène rural. Ainsi, l'incidence de la pauvreté (individuelle), en 1996, était en moyenne de 68,1% en milieu rural contre 26,8% en milieu urbain.

40. La zone rurale contribue pour plus des trois quarts (76,4%) à la pauvreté. Au sein de celle-ci, de nettes disparités sont mises en évidence entre le « Rural Fleuve » (vallée du fleuve Sénégal) où l'étendue de la pauvreté est de 60,2% et le « Rural Autre » (zone aride) où elle atteint 71,1%. Cette dernière zone regroupe à elle seule plus de 57% des pauvres. De façon plus précise, les régions les plus touchées sont la zone de l'Aftout - à cheval entre les quatre régions de l'Assaba, du Gorgol, du Guidimakha et du Brakna -, certaines zones des deux Hodhs, du Guidimakha et de l'Assaba, ainsi que l'Affolé (Hodh El Gharbi) ; elles affichent des taux de prévalence de la pauvreté voisins de 80%, voire supérieurs.



41. L'analyse en terme d'extrême pauvreté confirme l'importance de ces disparités : la zone rurale compte, cette fois, pour près des 9/10^e de la population (82,7%) dans l'extrême pauvreté, à raison de 64,8% dans la zone aride et 17,9% dans la zone du fleuve.

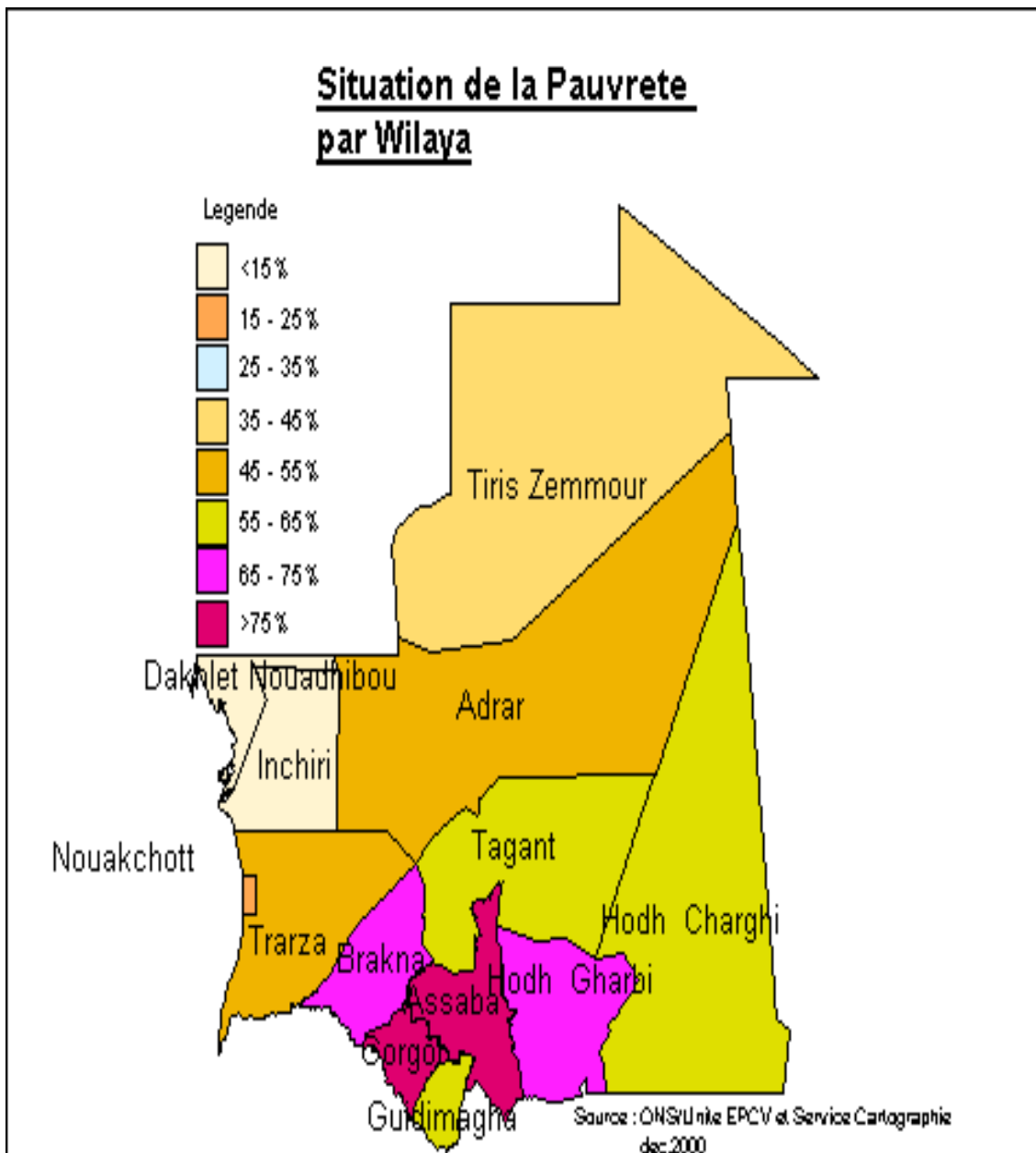
42. D'importants écarts sont également observés au niveau de la population urbaine. L'incidence de la pauvreté est près de deux fois moins élevée à Nouakchott (20,6% des personnes) que dans les autres villes (37,8%). Un écart de 1 à 4 existe entre le groupe constitué des villes du Centre-Nord et de Nouakchott d'une part, et les villes du fleuve ou du Sud-Sud-Est, d'autre part où l'incidence de pauvreté dépasse 43%.

43. En termes de dynamique, on constate que la pauvreté urbaine a reculé beaucoup plus vite, avec des rythmes d'évolution toutefois différents entre la capitale et les autres villes. En milieu rural, l'évolution est plus contrastée : l'incidence a reculé de 13 points dans la Vallée du fleuve tandis que la situation s'est détériorée dans les autres zones rurales (Centre et Sud). La réduction de l'extrême pauvreté touche toutes les strates régionales, même si elle concerne plus le Rural Fleuve et Nouakchott que les Autres Villes et le Rural Autre.

Carte de la pauvreté – Qualité des données

Les enquêtes EPCV de 1990 et 1996 ne donnaient des résultats significatifs qu'au niveau des quatre strates (Nouakchott, Autres villes, Rural Fleuve, Rural autre) et ne permettaient, donc, pas d'obtenir des résultats totalement significatifs au niveau de toutes les wilayas.

L'enquête en cours, depuis juillet 2000, palliera ces insuffisances et permettra, de plus, grâce à son volet « capital social », d'appréhender la perception de la pauvreté du point de vue des ménages et leur participation aux activités publiques ou communautaires, ainsi que leur opinion sur le fonctionnement et la qualité des services publics.



La différenciation selon les groupes socio-économiques et le genre

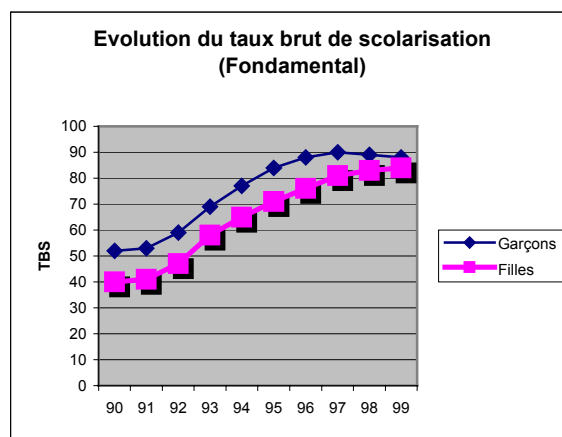
44. L'insuffisante comparabilité et finesse des nomenclatures utilisées pour les deux profils ne permet pas une analyse approfondie de la pauvreté par groupes socio-économiques. Les données indiquent toutefois que, si l'incidence de la pauvreté varie évidemment selon les groupes socio-économiques, c'est la différenciation spatiale qui prédomine. Les deux groupes affichant des taux de pauvreté supérieurs à 60% correspondent aux agriculteurs - les plus touchés par la pauvreté – et aux non agriculteurs des zones rurales. Les indépendants du milieu urbain viennent ensuite, plus particulièrement ceux qui résident dans les villes autres que Nouakchott (étendue de la pauvreté de 42,6%). Les groupes socio-économiques de Nouakchott et les salariés urbains de toutes les autres villes ont des niveaux de pauvreté voisins, avec environ une personne sur cinq vivant en dessous du seuil de la pauvreté.
45. Il apparaît que l'incidence a fortement baissé chez les salariés urbains (21% en 1996 contre 39,4% pour les salariés publics et 56,2% pour les privés en 1990), chez les travailleurs indépendants de Nouakchott et les agriculteurs du Rural Fleuve.
46. L'incidence de la pauvreté varie selon le genre du chef de famille. L'incidence est plus forte chez les ménages féminins à Nouakchott et dans les villes du Centre-Nord, plus faibles dans les villes du Sud et le milieu rural. Dans le cas des familles monoparentales, plus nombreuses en milieu urbain (22% des ménages), l'incidence de la pauvreté est trois fois plus forte chez les ménages féminins.

1.1.3 La pauvreté dans les conditions de vie

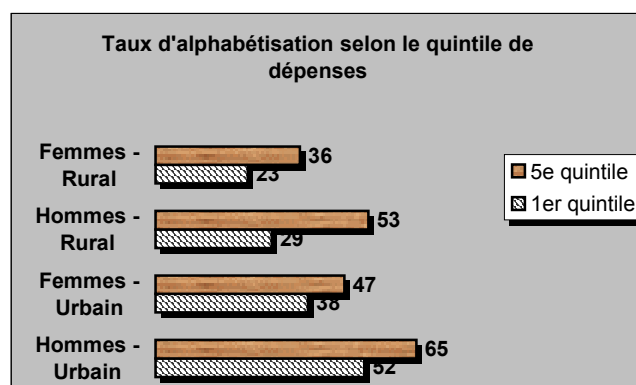
47. Les données relatives à la pauvreté des conditions de vie, qui se rapporte au degré d'accessibilité des services sociaux de base, témoignent d'une amélioration globale des indicateurs sociaux. Cependant, les niveaux et la qualité de ces indicateurs restent en deçà des normes souhaitables. Ils confirment d'autre part d'importantes disparités géographiques qui recourent largement celles mises en évidence par les indicateurs de pauvreté monétaire.

L'éducation

48. L'évolution du secteur éducatif s'est traduite ces dernières années par une progression rapide du taux brut de scolarisation primaire (enseignement fondamental) ; celui-ci est passé de 45% (89/90) à 86% (1999/2000). Les données indiquent un rattrapage spectaculaire vis-à-vis des pays de la sous-région et mettent en évidence l'alignement des taux de scolarisation des filles (81%) sur celui des garçons (87,6%). La disparité entre sexes reste par contre très prononcée dans les autres ordres d'enseignement où les filles ne représentent que 41% des élèves du secondaire, à peine 3% de l'enseignement technique et professionnel et 15% de l'enseignement supérieur.

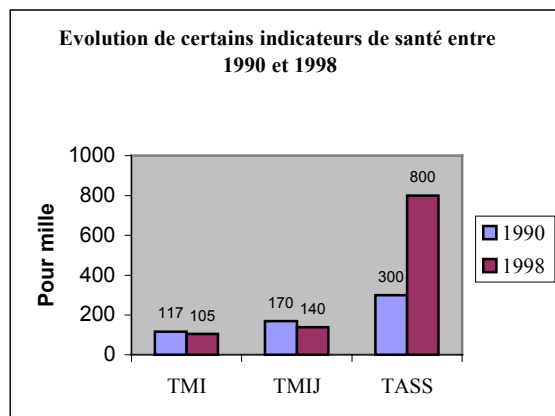


49. L'alphabetisation a connu des progrès importants, le taux d'analphabétisme chez les adultes étant passé de 61,1% en 1990 à 42% en 1998. Les données des enquêtes EPCV montrent que les populations dont les dépenses sont les plus faibles sont celles qui sont les plus affectées par l'analphabétisme. On note, cependant, que ces disparités sont moins importantes chez les hommes en milieu urbain.



La santé

50. Malgré l'insuffisance des données et la fiabilité relative des informations disponibles, les différents indicateurs de santé se sont globalement améliorés, quoique de manière moins spectaculaire que ceux de l'éducation. Ainsi, entre 1990 et 1998, l'espérance de vie à la naissance (EVN) est passée de 47 à 54 ans, alors que les taux de mortalité infantile (TMI) et infanto-juvénile (TMIJ) ont baissé respectivement de 117‰ et 170‰ à 105‰ et 140‰. L'indice de fertilité (IF) est passé de 6,1 à 5,4, tandis que le taux de prévalence du VIH/SIDA (TPVIH) est resté relativement stable, aux alentours de 0,5%. Sur la même période, le taux d'accessibilité des structures sanitaires (TASS), dans un rayon de 10km, est passé de 30% à 80%.



51. Cette situation s'explique principalement par l'insuffisance de la couverture vaccinale (notamment en milieu rural, du fait de la suspension, depuis quelques années, des activités des équipes mobiles de vaccination), le faible recours à l'utilisation des contraceptifs, aux consultations pré-natales et aux accouchements assistés, ainsi que par un accès insuffisant aux visites curatives des enfants de moins de 5 ans, et la faiblesse de la prévention et du traitement des maladies infectieuses (Sida, paludisme, diarrhées, infections respiratoires, etc.). Elle s'explique également par la disponibilité insuffisante des médicaments essentiels, notamment depuis 1998, l'inadéquation de la qualification et de la répartition du personnel, liées aux problèmes de formation, de rémunération et de motivation ainsi que par une stagnation, en termes réels, des dépenses publiques de santé.

L'accès à l'eau potable

52. En matière d'accès à l'eau potable, le taux de raccordement a connu une évolution modeste, passant de 15,4% en 1990 à 19,1% en 1996. Dans huit régions, le taux est inférieur à 10% et dans cinq il n'atteint pas 5%. La situation est plus favorable si l'on se réfère à l'indicateur « points d'eau par village » qui a atteint en 1998 un taux moyen de 60% (hors Nouakchott). Cette moyenne cache cependant d'importants écarts entre les régions : les taux, relativement satisfaisants pour le Brakna (95%) et le Trarza (143%), sont en revanche inférieurs à 50% dans sept wilayas (deux Hodhs, Assaba, Gorgol, Adrar, Tagant et Nouadhibou).

53. En milieu urbain, l'eau consommée provient encore principalement d'achats aux revendeurs d'eau (52% en 1996). Le reste de l'approvisionnement s'opère par le réseau d'adduction d'eau potable (29%), les fontaines publiques (7,6%) et les puits (9,7%). La consommation d'eau reste encore très faible faute de ressources : 40 litres/jour en moyenne à Nouakchott, mais seulement de 13 à 22 litres/jour dans les quartiers précaires où vit la moitié de la population de la ville. Dans ces quartiers, le prix de l'eau se situe autour de 2 dollars le m³ (selon les saisons), soit 7 fois le prix payé par les abonnés au réseau de la SONELEC. L'approvisionnement en eau se fait dans des conditions d'hygiène plus précaires encore en milieu rural où plus de 77% des ménages consomment l'eau provenant de puits et 13% du fleuve, des rivières, lacs ou des eaux de pluie.

Le logement

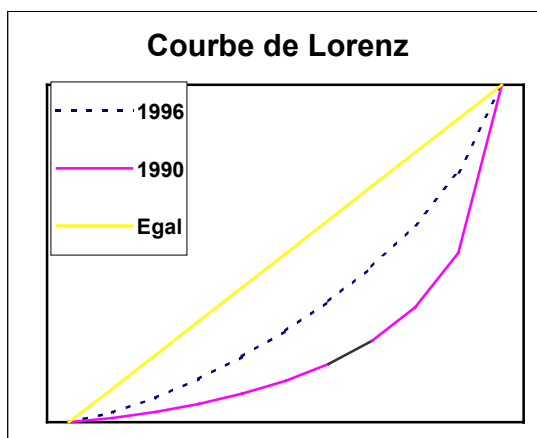
54. Plus des trois quarts des ménages sont « propriétaires » du logement qu'ils occupent. Le milieu urbain se distingue par une proportion de ménages locataires bien plus forte et une importante mobilité de ces derniers. La question du logement occupe une place essentielle dans la problématique de la lutte contre la pauvreté en milieu urbain. Suivant l'enquête sur le logement de 1998, plus d'un quart de la population de Nouakchott vit dans un habitat précaire (logement en tente, baraque ou case). Cette proportion atteint même 35% à Kiffa et 44% à Aïoun. Dans ces quartiers, seulement 18% des habitations disposent de l'électricité et près de 80% utilisent le bois et le charbon de bois comme combustible. Les conditions d'hygiène y sont très mauvaises : un tiers des ménages n'a pas un accès direct à l'eau potable, moins du tiers disposent d'installations

sanitaires adéquates (égout, fosse septique ou latrines).

1.2 Les déterminants de la pauvreté

1.2.1 Politiques macro-économiques, croissance, inégalité et pauvreté

55. Le caractère sommaire des statistiques rend difficile une analyse rigoureuse des déterminants de la pauvreté. Les évolutions d'ensemble suggèrent cependant le rôle central de la croissance économique et de sa répartition ainsi que du niveau et de la structure de l'investissement public.
56. La maîtrise de l'inflation (moins de 5%) a sans doute contribué à la baisse de l'incidence à travers son double impact sur la croissance et sur le pouvoir d'achat des pauvres. Ce résultat a été obtenu par la poursuite d'une politique monétaire restrictive, la maîtrise des dépenses courantes du Gouvernement et le maintien d'une politique de change favorisant la compétitivité externe, la croissance et la réduction des inégalités entre les milieux urbain et rural.
57. La croissance réelle par tête est le principal déterminant de l'évolution de la pauvreté. Entre 1990 et 1999, le PIB s'est accru en moyenne de 4,8% par an entraînant un accroissement cumulé du revenu par tête de près de 14% sur l'ensemble de la période. Les données de l'enquête 1995/96 suggèrent qu'un accroissement du revenu par tête de 1% s'accompagne d'une baisse de 1,6% de la pauvreté et de 2% de l'extrême pauvreté, cet effet étant beaucoup plus marqué en milieu urbain qu'en milieu rural. La croissance par tête est restée peu élevée en raison de la vulnérabilité de l'économie face aux chocs exogènes (concentration des exportations, faible diversification de l'offre intérieure, dépendance du secteur rural de la pluviométrie), la faiblesse de l'épargne intérieure et de l'accès au capital, l'insuffisante productivité globale des facteurs.
58. La croissance économique est d'autant plus profitable à la réduction de la pauvreté que l'équité est forte. Entre 1990 et 1996, les inégalités de consommation semblent s'être fortement réduites. Le coefficient de Gini basé sur la dépense des ménages serait passé ainsi de 0,50 en 1990 à 0,38 en 1996. L'évolution des coefficients exprimant la profondeur et la sévérité de la pauvreté confirment une réduction dans les inégalités entre les pauvres, présente dans toutes les strates régionales mais plus marquée en milieu rural (particulièrement dans les régions les plus pauvres) qu'en milieu urbain.
59. La baisse de l'indice de Gini (même s'il est calculé sur les données de la consommation) rend davantage plausible l'accélération de la réduction de la pauvreté (1% de croissance du PIB par tête réduit plus significativement la pauvreté en 1996 qu'en 1990). L'écart moyen des pauvres par rapport à la ligne est passé de 50 à 36% entre 1990 et 1996. Cette dynamique a été favorisée par des programmes de dépenses publiques favorables aux pauvres, par les réformes structurelles et la politique de change. A contre courant, la fiscalité ne joue pas son rôle redistributif, en raison de la prépondérance de la fiscalité indirecte et des faibles capacités de l'administration fiscale.



1.2.2 La pauvreté en milieu rural

60. Avec 45% de la population totale et 53% de la population occupée, le monde rural demeure le premier bassin d'emploi. Les emplois et les revenus ruraux sont largement dominés par les secteurs de l'agriculture et de l'élevage qui représentent respectivement 78% et 8% de l'emploi rural tandis que le commerce et l'artisanat n'ont qu'un poids marginal. L'emploi rural se caractérise globalement par une forte vulnérabilité : le sous emploi concerne au moins la moitié de la population occupée et le salariat, bien qu'en progression, est très faible.

61. La disproportion entre le poids de l'agriculture et de l'élevage en termes d'emplois d'une part, et en termes de valeur ajoutée d'autre part (à peine 1/5^e du PIB dont, en moyenne, 5% pour l'agriculture et 15% pour l'élevage), donne une indication de la faible productivité globale de ces deux secteurs, surtout de l'agriculture.
62. La pauvreté rurale se déduit largement des contraintes qui entravent le développement agricole et dont les principales sont :
- la disponibilité de l'eau : elle constitue le premier facteur limitant de la production agricole : le potentiel cultivable dépasse à peine 500.000 ha (moins de 1% du territoire) et les cultures pluviales ne peuvent se pratiquer que sur la partie méridionale du pays (Guidimakha et frange sud des deux Hodhs); des solutions, fondées sur des pratiques collectives de préservation et de gestion de la ressource en eau, sont ici nécessaires;
 - l'accès au foncier : La taille des exploitations rend difficile, même avec un meilleur approvisionnement en intrants, le dégagement de surplus monétaires importants. Ainsi, sur près de 140.000 exploitations agricoles recensées en 1998, plus des 9/10^e n'atteignent pas 5 ha et 60% ont une surface inférieure à 1 ha. L'absence de sécurité foncière (octroi de titres de propriété définitifs) ne favorise pas non plus l'investissement agricole. Une extension de la réforme foncière et une amélioration des mécanismes de cession des terres, fondée sur une mise en valeur effective de celles-ci, devraient permettre d'améliorer la situation des petits agriculteurs ;
 - le financement : la couverture géographique du crédit agricole (UNCACEM) reste limitée et le réseau d'institutions micro-financières peu présent en zones rurales ;
 - le déficit d'infrastructures : L'éloignement des centres de consommation, l'enclavement des zones rurales et l'organisation actuelle du transport routier contribuent à renchérir à la fois le coût des intrants et les coûts liés à l'écoulement des produits. L'absence d'infrastructures de stockage et conservation dans les villages conduit également à pénaliser les petits paysans par le mécanisme des variations intra-annuelles des prix;
 - l'insuffisante opérationnalité des services de recherche, de formation et de vulgarisation ;
 - la très faible intégration économique aux circuits formels de l'économie du secteur de l'élevage aux potentialités pourtant élevées ;
 - l'exiguïté du marché intérieur.
63. Une corrélation manifeste existe par ailleurs entre la pauvreté rurale et l'environnement. Les populations pauvres sont contraintes d'opérer des prélèvements sur le patrimoine naturel qui ont eux-mêmes un impact négatif sur la production.

1.2.3 La pauvreté en milieu urbain

64. Les sécheresses et la dégradation des conditions de vie dans les zones rurales ont engendré des flux migratoires massifs de populations, le plus souvent pauvres. La part de la population urbaine est ainsi passée de 4% de la population totale en 1962 (37.000 personnes) à plus de 55% en 1999 (1,4 millions) et cette population nouvelle s'est concentrée sur Nouakchott et Nouadhibou (80% de la population urbaine actuelle) ainsi que sur les centres secondaires situés au sud d'une ligne Nouakchott-Tidjikja. Devant la régression significative de l'emploi moderne, l'emploi informel s'est fortement développé; il représenterait actuellement plus de 70% des emplois urbains. Cependant, les opportunités d'emploi ont été insuffisantes au regard de l'accroissement de l'offre de travail et des contraintes importantes entravent l'essor de nouvelles activités urbaines génératrices de revenus.
65. En l'absence de planification urbaine et sous l'effet des migrations vers les périphéries des villes, plus de 35% de la population urbaine vit dans des quartiers d'habitat précaire et des bidonvilles. Ce taux atteint même 47% des ménages urbains si l'on ne retient que les sept principales villes du pays. Si la pauvreté est globalement beaucoup moins prononcée en milieu urbain, ce dernier n'en contribue pas moins pour près d'un quart à la pauvreté dans le pays et il recense une fraction non négligeable de sa population vivant en situation d'extrême pauvreté. Des écarts prononcés existent en outre entre les différents centres. Ces écarts mettent en évidence l'existence d'une frange d'exclus au sein de la population urbaine qui vit dans des quartiers sous-équipés, sans qualification

et sans emploi, dans des conditions de logement et d'hygiène précaires.

66. Le développement de nouvelles opportunités économiques pour les ménages pauvres requiert une approche par l'offre qui soit centrée sur la valorisation de leurs actifs. Les pauvres doivent pouvoir être en mesure de développer par eux-mêmes les conditions de leur emploi. Quatre contraintes majeures doivent être levées pour accroître la productivité du travail et créer des emplois viables dans les zones urbaines pauvres :

- *La sécurisation foncière* : La précarité de l'installation des pauvres dans les **Kebbas** et **Gazras** constitue un obstacle majeur à l'amélioration de l'habitat, à une meilleure fixation des populations, à la scolarisation continue des enfants et à la création d'activités stables.
- *Le financement* : L'absence de systèmes de financement de proximité empêche l'accès à un capital de départ nécessaire au démarrage des activités. Il est également une contrainte majeure pour le fonctionnement des activités compte tenu des besoins en fonds de roulement, surtout pour l'artisanat. Le développement des systèmes de financement décentralisés peut apporter une réponse à ce problème. Les institutions de micro-finance sont toutefois récentes en Mauritanie : elles sont à peine une dizaine agréées et sont largement concentrées à Nouakchott et dans quelques villes de l'intérieur. En outre, une partie des IMF actuelles mettent en avant des impératifs de rentabilité financière de leur réseau qui s'accommodent difficilement avec un appui ciblé sur les couches urbaines les plus pauvres.
- *L'insuffisance de qualification et la faiblesse des transferts de technologie* : La grande majorité des petits opérateurs urbains issus de ménages pauvres n'ont aucune formation. Même dans l'artisanat moderne, une minorité des patrons (30%) ont suivi une formation professionnelle ou technique et la majorité des ouvriers ne disposent d'aucune qualification. De ce point de vue, les jeunes apparaissent comme une catégorie particulièrement vulnérable : plus de 66% n'ont suivi aucune formation formelle et 27 % sont sortis du système scolaire sans diplômes. Les services d'appui et opérateurs sont encore peu nombreux pour proposer des solutions adaptées d'accompagnement afin de favoriser l'essaimage et la diversification de micro- et petites entreprises urbaines.
- *L'accès aux services essentiels* : Dans les quartiers pauvres, le développement d'activités se heurte en effet à la pénurie d'infrastructures (eau, électricité, voirie, foncier viabilisé, évacuation des déchets) et à un important déficit social (éducation, santé, information,...). Il convient de mettre en œuvre une approche globale dans une logique d'intégration spatiale, économique et sociale. L'extension d'activités à haute intensité de main d'œuvre dans le cadre de nouveaux programmes d'infrastructures urbaines doit permettre de qualifier ces quartiers en même temps qu'ils contribuent à créer des emplois et revenus temporaires.

1.3 Les autres obstacles à une réduction rapide de la pauvreté

1.3.1 Le contexte géo-naturel

67. La Mauritanie est un pays immense, globalement sous-peuplé, aux communications difficiles, ce qui a un impact à la fois économique (coût des facteurs) et social (surcoûts pour atteindre un accès universel des populations aux services de base).
68. Par ailleurs, la Mauritanie reste, au Sahel, le pays qui est le plus affecté par la sécheresse et la désertification. Les cycles répétés de sécheresses et la dégradation des ressources naturelles qu'ils entraînent affectent structurellement et profondément les capacités productives des populations. La densité en ressources végétales et forestières est faible et les ressources en eau, tant de surface que sous-terraines, sont limitées ou d'accès difficile.
69. Enfin, à l'exception des mines et des ressources halieutiques, le pays est relativement peu doté en ressources naturelles directement exploitables.

1.3.2 L'endettement

70. Le fardeau de la dette extérieure, jusqu'à l'initiative de Cologne, apparaissait comme une contrainte

difficilement surmontable et donc susceptible d'hypothéquer le développement du pays et tout processus de réduction rapide de la pauvreté. Entre 1980 et 1998, l'encours de la dette est passé de 714 à 1.962 millions de dollars, correspondant à un accroissement de 5,5% par an et à une progression de l'endettement par tête (en dollars) de 2,7%. En fin de période, la dette représentait 202% de la valeur du PIB et son service continuait à grever lourdement les finances publiques.

71. L'initiative PPTE représente donc un enjeu essentiel. L'éligibilité de la Mauritanie à l'initiative renforcée de réduction de la dette des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) offre des perspectives nouvelles. La réduction de la dette porte sur un montant de 1.120 millions de US\$, soit 40% des obligations annuelles du pays. Les décaissements seront liés à la poursuite des réformes dans le cadre de la mise en œuvre du CSLP. Cet allègement de la dette permet de desserrer la contrainte budgétaire et contribue substantiellement à limiter la contrainte extérieure. L'utilisation efficace des ressources de l'initiative PPTE doit conduire à une réduction rapide de la pauvreté.

1.3.3 Le facteur démographique

72. La contrainte démographique pèse sur le développement du pays à deux niveaux. D'abord, le maintien d'une natalité forte (taux moyen annuel de 45,4‰ et indice de fécondité de 5,4) se traduit par un rythme de croissance élevé de la population (2,9% par an en moyenne). Du fait de la pyramide des âges actuelle, la population mauritanienne devrait pratiquement doubler entre 1996 et 2020. Entre 2000 et 2015, elle devrait passer de 2,6 à 4,1 millions. En outre, les données des enquêtes EPCV de 1990 et 1996 montrent l'existence d'un lien entre la taille des ménages et l'incidence de la pauvreté. En effet, l'incidence de la pauvreté des ménages a connu une diminution plus importante (- 10 points) que celle des individus (- 6 points).
73. L'importance des mouvements migratoires constitue un deuxième paramètre essentiel. Le rythme des migrations vers la capitale reste soutenu, ce qui se traduit par une croissance de la population de Nouakchott de l'ordre de 5% par an. Ces deux éléments constituent des contraintes fortes de par leurs effets sur l'évolution du revenu par tête et sur l'accroissement de la demande sociale, en particulier urbaine. Cette évolution a également contribué à aggraver les problèmes d'environnement.

1.3.4 La capacité de gestion de l'Administration

74. Les faiblesses de l'appareil administratif ont limité fortement les effets, directs ou indirects, des politiques publiques sur la réduction de la pauvreté. Cette interaction entre pauvreté et déficit de capacité de l'administration publique peut s'observer à différents niveaux.
75. La faiblesse des capacités de gestion des politiques économiques et sectorielles, de par ses effets sur le cadre macro-économique et l'environnement des producteurs, se traduit par une mise en œuvre lente et parfois inadéquate des mesures destinées à desserrer les contraintes des pauvres (organisation des marchés, prix,...).
76. D'autre part, le niveau actuel des capacités de planification stratégique et de programmation/suivi des dépenses publiques ne permet pas une allocation optimale des ressources. Aussi, ni l'impact macro-économique des projets de développement, ni leurs effets sur les revenus et l'emploi au sein des zones concernées ne sont correctement évalués. Pour ce qui est des programmes sociaux, l'absence de cartes scolaire et sanitaire rend difficiles des choix rationnels d'allocation et une coordination des différents programmes d'aide extérieure.
77. Les rémunérations et les conditions de travail des fonctionnaires, mais aussi l'organisation des services administratifs et les médiocres performances des programmes de formation, se traduisent par un service public de faible qualité. Les diagnostics réalisés en particulier sur les secteurs de l'éducation et de la santé ont largement montré que l'administration publique, si elle a en partie su répondre, en termes quantitatifs, à la demande sociale en services essentiels, n'a pas eu, en revanche, les capacités nécessaires pour relever substantiellement la qualité des prestations. Les défaillances des systèmes de gestion des ressources humaines – surtout en matière de recrutement, d'affectation et de contrôle des personnels – ont favorisé le maintien d'importantes disparités régionales, au détriment des zones généralement les plus pauvres.

78. Les faiblesses du système d'information statistique influent sur l'efficacité des politiques de réduction de la pauvreté. D'une part, les enquêtes ne donnent pas encore une connaissance fine de la pauvreté, rendant ainsi peu aisé le ciblage des actions. D'autre part, l'organisation même de la production et du traitement de l'information se traduit par une fiabilité incertaine des principales données sociales administratives et une exploitation insuffisante des bases de données disponibles (recensement, enquêtes sur la pauvreté,...).
79. Enfin, les administrations publiques restent encore insuffisamment ouvertes aux usagers et aux problèmes des administrés. Les services déconcentrés sont dans l'ensemble mal dotés en ressources humaines et matérielles. D'autre part, la réforme de la décentralisation engagée depuis 1986, si elle a permis l'émergence d'une élite locale représentative, n'a pas encore conduit à la mise en place de collectivités locales fortes dont l'action peut s'appuyer sur des relais communautaires effectifs.
80. Dans ce sens, la modernisation de l'Administration, le renforcement de ses capacités humaines et la consolidation de la décentralisation conditionnent largement le succès de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

1.3.5 La capacité de la société civile

81. Une société civile renforcée est une condition indispensable pour la réussite de la stratégie de lutte contre la pauvreté. En Mauritanie, le mouvement de la société civile est relativement jeune et pas suffisamment structuré. Il en résulte que les organisations non gouvernementales, dans leur grande majorité, se heurtent à diverses contraintes (manque de professionnalisme, faiblesse des moyens financiers d'organisation et d'encadrement,...) qui limitent leurs capacités à mettre en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté et à jouer pleinement leur rôle d'encadrement des populations.

2 La vision stratégique de la Mauritanie à l'horizon 2015

2.1 Une vision intégrée

82. L'analyse de la situation de la pauvreté en Mauritanie a montré le caractère multidimensionnel du phénomène et l'enchevêtrement de ses causes. En effet, la faiblesse de la croissance économique limite le champ des opportunités d'emploi et de revenu pour les pauvres ainsi que les possibilités de revenus budgétaires. L'insuffisance des infrastructures de base et des équipements collectifs restreint les possibilités d'échanges et de commercialisation, notamment des produits agricoles, et grève les coûts des facteurs de production. La faiblesse de la couverture en services sociaux de base et leur mauvaise qualité affectent la productivité, freinent l'accumulation de capital humain et limitent les possibilités pour les pauvres de tirer pleinement profit des opportunités offertes par l'économie.
83. La stratégie de la lutte contre la pauvreté en Mauritanie part de ce constat. Elle intègre pleinement l'expérience du pays et prend en compte les enseignements des pays qui ont enregistré des résultats rapides en matière de réduction de la pauvreté. La vision sur laquelle elle repose est que seule une politique intégrée qui s'attaque simultanément à tous les déterminants de la pauvreté aura un impact rapide et durable sur la réduction de la pauvreté.

2.2 Les grands axes de la stratégie

84. La stratégie de lutte contre la pauvreté repose sur quatre grands axes qui se soutiennent pour converger vers la réalisation des objectifs fixés.
85. Le premier axe vise à accélérer la croissance économique qui est la base de toute réduction de la pauvreté, à améliorer la compétitivité de l'économie et à réduire sa dépendance vis à vis des facteurs exogènes. Cet axe contribuera de deux manières à la réduction de la pauvreté : (i) à travers les effets directs et indirects (effets d'entraînement) sur la création d'emplois et de revenus nouveaux, et (ii) à travers ensuite l'impact sur les revenus budgétaires de l'Etat, qui pourront être à leur tour utilisés pour soutenir les secteurs qui profitent directement aux pauvres. En raison de la spécialisation de l'économie mauritanienne, concentrée sur des secteurs à faible effet d'entraînement, il est probable que le second effet sera à court terme plus important.
86. Le deuxième axe vise à valoriser le potentiel de croissance et de productivité des pauvres. Il s'agit de promouvoir les secteurs qui profitent directement aux pauvres et les zones de leur concentration. Cet axe, qui repose sur la mise en œuvre de programmes publics d'investissement, contribuera à réduire les inégalités et à améliorer la base de ressources des pauvres.
87. Le troisième axe vise le développement des ressources humaines et l'accès aux infrastructures essentielles. Cet axe est celui qui, à long terme, aura l'effet le plus sensible sur la pauvreté, à travers son impact sur la productivité et sur l'amélioration des conditions de vie des pauvres. L'accès à l'éducation et à la santé, en particulier, réduit considérablement la vulnérabilité des pauvres.
88. Enfin, le quatrième axe vise à promouvoir un réel développement institutionnel appuyé sur une bonne gouvernance et sur la pleine participation de tous les acteurs de la lutte contre la pauvreté.

2.3 Les objectifs de la stratégie, les priorités et les séquences de mise en œuvre

89. La stratégie de lutte contre la pauvreté se déroule sur un horizon de 15 ans qui est le délai dans lequel toutes les politiques identifiées auront donné leur plein effet. Il va de soi que les différents axes de la stratégie ne pourront pas être mis en œuvre en même temps et au même rythme. Les

contraintes de ressources, de capacités de mise en œuvre, de pertinence même des politiques et des programmes justifient la définition de priorités. De plus, la stratégie elle-même est un processus itératif qui s'enrichit de l'expérience de sa mise en œuvre, d'une meilleure connaissance de la pauvreté et de l'économie nationale, de l'évaluation de l'impact des différents programmes et des points de vue des différents acteurs. La stratégie sera mise en œuvre par séquence. La première phase couvre la période 2001-2004.

2.3.1 Les objectifs à long terme

90. Les objectifs généraux (cf. annexe 1) à long terme sont : (i) de ramener la proportion des mauritaniens vivant au-dessous du seuil de la pauvreté à moins de 27% à l'horizon 2010 et à moins de 17% à l'horizon 2015 et de diminuer de moitié l'incidence de la pauvreté en milieu rural à l'horizon 2015, (ii) d'atteindre, avant l'horizon 2015, les objectifs de développement social définis sur la base des recommandations des différents sommets mondiaux (scolarisation, alphabétisation, couverture sanitaire, accès l'eau potable, habitat, etc.), et (iii) de réduire les disparités sociales et spatiales.
91. Pour l'éducation, l'objectif d'accès universel doit être atteint à l'horizon 2005. A long terme, il s'agira de résorber totalement les disparités entre genres et entre régions. L'élimination de l'analphabétisme constitue également un objectif qu'il est prévu d'atteindre d'ici 2015. L'exigence d'une élévation du savoir conduit également à inscrire l'accroissement progressif du taux de scolarisation de l'enseignement secondaire comme un indicateur complémentaire.
92. Dans le domaine de la santé et de l'approvisionnement en eau potable, trois objectifs essentiels sont fixés pour traduire l'amélioration des conditions de vie des populations : (i) universaliser l'accès aux soins de base, (ii) ramener le taux de mortalité infantile à 40‰ et celui de la mortalité infanto-juvénile à 55‰, (iii) doter, à l'horizon 2010, tous les villages de plus de 500 habitants d'un réseau d'adduction d'eau potable et porter le taux de desserte par branchements à 85% en milieu urbain en 2015.

2.3.2 Les objectifs et les domaines prioritaires d'action du CSLP 2001-2004

93. Les objectifs du CSLP partent des perspectives de croissance économique, de budget et de balance des paiements et des priorités des programmes sectoriels de développement.
94. Les principaux objectifs (cf. annexe 1) retenus au terme de l'exécution du plan d'action 2001-2004 sont : (i) d'assurer un taux annuel moyen de croissance supérieur à 6% sur la période, et (ii) de ramener l'incidence de la pauvreté à moins de 39% et celle de l'extrême pauvreté à moins de 22%.
95. L'analyse de la situation de la pauvreté en Mauritanie a conduit à l'identification de cinq domaines prioritaires pour le CSLP 2001-2004 : (i) le *développement rural*, pour lequel l'objectif est de ramener l'incidence de la pauvreté à moins de 53%, (ii) le *développement urbain* des quartiers périphériques des grandes villes et des principales villes secondaires, (iii) l'*éducation*, où les principaux objectifs sont d'atteindre la scolarisation universelle (en 2004) et de porter le taux de rétention à plus de 65%, (iv) la *santé*, pour laquelle les objectifs visés sont de ramener le taux de mortalité infanto-juvénile à moins de 130‰ et de porter le taux de couverture sanitaire dans un rayon de 5km à 80%, et (v) l'*hydraulique*.

2.4 Le rôle de l'État, du secteur privé et de la société civile

96. La stratégie de lutte contre la pauvreté se fixe des objectifs ambitieux de réduction de la pauvreté. La mise en œuvre réussie de la stratégie nécessitera cependant une mobilisation de tous les acteurs de la lutte contre la pauvreté et une définition claire de leur rôle.

Le rôle de l'État

97. La mission de l'État a beaucoup évolué en Mauritanie, suite aux profondes transformations du paysage économique consécutives aux réformes structurelles ininterrompues qui ont été mises en

œuvre depuis 1985 et qui se sont traduites par la réduction du périmètre de l'État. Cette évolution n'a pas cependant fait perdre à l'État son rôle stratégique et exclusif de conception des politiques et des stratégies de développement et de production des normes et des lois et des règlements qui régulent l'activité économique. Sa mission d'arbitre, de régulateur et de promoteur d'un climat favorable à l'investissement est même appelée à se renforcer.

98. D'autre part, la réduction du champ d'intervention de l'État devrait permettre d'améliorer sa capacité d'action dans les domaines qui relèvent plus directement de sa responsabilité et qui ont un impact direct sur la pauvreté : éducation, santé, infrastructure,... Enfin, la fonction d'allocation efficiente des ressources publiques acquiert davantage d'importance dans le contexte d'une stratégie ambitieuse de lutte contre la pauvreté.

Le rôle du secteur privé

99. Les mutations structurelles de l'économie de la Mauritanie placent le secteur privé au centre du développement économique. Bien que l'investissement public demeure important, l'initiative privée sera de plus en plus le moteur de la croissance économique. L'investissement privé étranger sera à cet égard essentiel pour soutenir l'investissement sans endettement extérieur, pour le transfert de technologie et de savoir-faire et pour l'ouverture de nouveaux débouchés à l'exportation.

Le rôle de la société civile

100. L'existence d'une société civile forte est un gage de réussite de la stratégie de lutte contre la pauvreté. En effet, la société civile favorise la prise en compte des problèmes de pauvreté, grâce à une prise de conscience généralisée, et l'appropriation, par les populations, des programmes de lutte contre la pauvreté. Le désengagement de l'État n'a pas seulement ouvert un champ à l'initiative privée classique. Il s'est aussi accompagné d'un foisonnement d'initiatives d'associations et d'ONG qui, malgré leur jeunesse, jouent d'ores et déjà un rôle prometteur dans la lutte contre la pauvreté. De plus, les problèmes de pauvreté sont souvent des problèmes de proximité et d'encadrement des populations à une échelle locale, les ONG ont plus d'avantages comparatifs pour traiter de ces problèmes que les administrations.
101. L'un des grands enjeux de la stratégie de lutte contre la pauvreté est, donc, de développer un partenariat entre l'État et la société civile, afin de faire jouer aux ONG un rôle plus important en matière de développement à la base. Il s'agira d'appuyer les ONG pour développer leurs capacités de conception et de mise en œuvre de solutions (formation, santé, micro-crédit, appui à l'organisation,...) visant l'amélioration du capital social des populations pauvres. A cet effet, le cadre juridique d'intervention des associations de développement a été élaboré avec la participation des ONG. En outre, un programme de professionnalisation des ONG est en cours d'exécution et un Cyber-forum de la société civile a été créé afin de permettre aux différentes organisations de la société civile de tirer profit des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

2.5 Les risques de la stratégie

102. La stratégie de LCP s'est fixé des objectifs ambitieux au regard des performances passées du pays. La stratégie doit cependant faire face à trois types de risques qui conditionnent largement ses possibilités de succès.
103. Le premier risque est lié à l'extrême sensibilité de l'économie à des chocs exogènes sur le volume et le prix des deux grands produits d'exportation, le fer et le poisson. La viabilité des de la balance des paiements, l'équilibre du budget à moyen terme et, finalement, l'ensemble du cadrage macro-économique dépendront de façon cruciale (i) du maintien de perspectives favorables sur le marché mondial du fer, qui restent liées à la poursuite de la croissance économique mondiale, (ii) d'une évolution favorable du marché du poisson, notamment japonais, et de l'amélioration des termes de l'accord avec l'Union européenne, qui introduit par ailleurs un élément de stabilité dans les recettes d'exportation et du budget, et (iii) du maintien d'un volume d'aide extérieure suffisant. Enfin, les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté rurale demeurent sensibles à toute détérioration durable dans les conditions climatologiques.
104. Le deuxième risque est lié à la mise en œuvre d'un programme aussi ambitieux. Il est clair que la

réalisation de simultanée de tous les objectifs de la stratégie de lutte contre la pauvreté suppose l'existence de capacités institutionnelles dans tous les départements pour mener à bien les réformes identifiées, pour exécuter dans les délais les projets, et pour mobiliser de façon satisfaisante l'aide extérieure. Or la capacité d'action de l'Etat au sens large, administration, secteur privé et société civile, reste encore limitée. La forte prise de conscience de cet enjeu et l'engagement général autour du CSLP peuvent réduire ce risque.

105. Le troisième risque est lié au système de suivi-évaluation, qui reste, dans l'ensemble à mettre en place. En effet, le système statistique d'information sur la pauvreté est éclaté et la pratique de l'évaluation est tout à fait récente dans l'administration. Le haut degré de priorité accordé par le Gouvernement mauritanien à cette question, la mise en place d'un dispositif institutionnel de suivi, associant administration, société civile et bailleurs de fonds, doivent contribuer à réduire ce risque.

La position de la société civile

La position de la société civile sur le projet de CSLP a été exprimée lors d'un atelier, organisé les 30 septembre et 1^{er} octobre 2000, à l'intention de près d'une centaine d'ONG qui ont été invitées à donner leur appréciation du draft du CSLP. Les observations et les recommandations des ONG ont porté notamment sur les principaux thèmes de gouvernance, d'éducation, de santé et de nutrition.

Dans le domaine de la **gouvernance**, les ONG ont noté, en particulier : (i) Le diagnostic de la situation de l'administration ne saurait être exhaustif sans la prise en compte de la dimension humaine, notamment l'éthique et la culture administrative, de la gestion des moyens de l'Etat qui souffre d'un laxisme évident ; (ii) le diagnostic ne fait pas suffisamment ressortir le lien entre la gouvernance et la pauvreté. La mauvaise gouvernance est un déterminant fondamental de la pauvreté et ce paragraphe aurait dû étoffer et analyser un peu plus la situation de la gouvernance en Mauritanie ; (iii) Le système judiciaire "hybride" avec deux sources, le droit islamique et le droit positif, ainsi que les effets de ce système doivent être plus clairement diagnostiqués, etc.

Les mesures à entreprendre, dans ce domaine, doivent inclure : (i) la révision et la fixation de la rémunération sur la base d'indices objectifs, (ii) la promotion de la concertation entre l'Etat et les acteurs sociaux, (iii) la mise en place d'un programme d'éducation et de sensibilisation des agents et fonctionnaires sur l'éthique, la déontologie et les exigences de citoyenneté et de changement de comportement, (iv) le renforcement et la poursuite de la réforme judiciaire, qui doivent être accompagnés par une séparation effective des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, etc.

En ce qui concerne **l'éducation**, deux préoccupations majeures apparaissent : le préscolaire et l'enseignement scolaire à proprement parler. Par rapport au préscolaire, le diagnostic de la situation se caractérise par l'inexistence de structures de formation des éducateurs et responsables des garderies et jardins d'enfant, le caractère exclusivement commercial de ces institutions, le manque de méthodes pédagogiques et l'absence de suivi de la part des autorités de tutelles. Les propositions de solutions aux problèmes du préscolaire s'articulent autour de la création des écoles de formation des éducateurs, l'institution des méthodes pédagogiques, le contrôle et le suivi rapproché et la généralisation des institutions préscolaires sur l'ensemble du territoire national. Il s'est avéré par ailleurs nécessaire de sensibiliser les parents sur l'importance du préscolaire comme étape essentielle de la formation et de l'éducation de l'enfant.

Les différents niveaux d'enseignement (primaire, secondaire, professionnel et universitaire) souffrent globalement des mêmes contraintes : la faiblesse des moyens en particulier les outils techniques et pédagogiques ; l'absence d'une politique éducative nationale avec des objectifs clairs ; le manque d'objectivité dans le choix et le recrutement du personnel enseignant ; le biais qui privilégie la quantité au détriment de la qualité ; le manque de transparence dans la gestion des institutions scolaires ; la précarité de la situation des enseignants et la faible implication de la société civile.

Sur la base du diagnostic de la situation de ce secteur, les ONG proposent comme solutions : le renforcement des moyens humains et matériels y compris la formation des enseignants ; le choix des enseignants selon des critères objectifs de compétence et de qualifications ; la recherche d'un enseignement de qualité ; l'amélioration des conditions de vie des enseignants ; l'élaboration d'une politique nationale de l'éducation, l'implication des ONG.

En matière de **santé**, les participants recommandent : La réhabilitation des anciennes équipes mobiles en vue d'assurer une couverture sanitaire optimale notamment en milieu rural, la motivation du personnel de santé, la décentralisation et la déconcentration des services de santé, le développement du système de recouvrement des coûts, la promotion de la médecine traditionnelle.

En matière de **nutrition**, les ONG ont estimé que le diagnostic doit intégrer les éléments suivants : L'impact négatif des mauvaises habitudes alimentaires, l'absence de rigueur dans le contrôle de qualité des produits alimentaires, les disparités socio-économiques faisant qu'une frange de la population reste démunie et sous-alimentée, etc. Dans ce domaine, l'accent devra être mis sur le contrôle systématique de la qualité des produits alimentaires, la promotion et la protection des productions alimentaires locales, la création au sein du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales d'une direction en charge de la nutrition et la mise en place d'un institut national de recherches et de technologie alimentaire.

Qu'elles aient trait à l'éducation, à la santé ou à la nutrition - secteurs dans lesquels le Gouvernement fait le même diagnostic que les ONG - ou qu'elles concernent le renforcement de l'Administration, les différentes observations et recommandations de la société civile ont été, en général, prises en compte dans la présente version du CSLP.

3 Une croissance accélérée et redistributrice

106. Les projections économiques montrent qu'une croissance supérieure à 5% est nécessaire pour réduire significativement le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. La stratégie de lutte contre la pauvreté vise une croissance tendancielle de 7%. La réalisation de cette performance largement supérieure aux taux du passé repose de façon cruciale sur : (i) la dynamisation du secteur privé, (ii) la poursuite de la stabilisation du cadre macro-économique tout en exploitant toutes les marges de manœuvre disponibles pour soutenir la croissance, et (iii) le soutien au développement du secteur extérieur et de la compétitivité de l'économie.

3.1 Stimuler le développement du secteur privé

107. L'objectif du Gouvernement est de favoriser le développement d'un secteur privé dynamique et de rendre le pays plus compétitif et plus attractif pour l'investissement privé étranger. En dépit des obstacles importants liés : (i) à l'organisation oligopolistique des marchés (effet d'éviction sur les petites entreprises,...), (ii) à l'exiguïté du marché intérieur et la faiblesse de la demande solvable, (iii) à l'inadaptation de l'intermédiation financière actuelle, (iv) aux insuffisances du système judiciaire, et (v) à une fiscalité lourde et complexe, les perspectives de développement du secteur privé sont réelles. Le désengagement de l'Etat et la libéralisation des secteurs productifs et des principaux secteurs d'infrastructures ouvrent un champ important d'opportunités pour le secteur privé.
108. Les principaux volets transversaux du plan d'action de promotion du secteur privé concerneront :
- *l'approfondissement des réformes relatives au cadre juridique et judiciaire des affaires.* Les mesures porteront d'abord sur la mise en application des différents codes relatifs au droit des affaires adoptés en 1999 (Code de commerce, Code d'arbitrage, Code de procédure commerciale, civile et administrative) et des textes relatifs au registre du commerce, à l'organisation judiciaire et au statut des auxiliaires de justice. Les actions de formation des magistrats seront poursuivies dans ce cadre et le Centre d'information juridique sera rendu opérationnel.
 - *la réforme de la fiscalité* (voir encadré). Elle sera poursuivie dans le sens de son allègement pour les entreprises et de sa simplification. La baisse du BIC est déjà effective et la déduction intégrale de l'IMF le sera dès 2002. Le taux de la TVA sera ramené à 14%. A l'horizon 2004, la fiscalité appliquée en Mauritanie sera constituée d'un nombre réduit de taux dont les niveaux prendront en compte l'impératif de compétitivité du secteur privé national.
 - *la révision de la législation du travail*, dans le sens de son assouplissement.
 - *l'amélioration des conditions de la concurrence*, à travers : (i) l'extension du champ des compétences de l'Autorité de régulation, mise en place pour le secteur des télécommunications, et (ii) la promulgation des textes d'application de la Loi sur la concurrence et la mise en place de mécanismes de régulation du marché.

La réforme fiscale

En 1995, le Gouvernement mauritanien a élaboré et mis en oeuvre une ambitieuse réforme fiscale avec pour objectif global d'améliorer la compétitivité de l'économie, de supprimer la distorsion dans les échanges et de rendre la fiscalité plus lisible et plus accessible pour les contribuables. Cette réforme a été mise en oeuvre de manière progressive :

- 1995 : Suppression de la TCA et introduction de la TVA avec 2 taux effectifs (5% et 14%) et un taux zéro pour les produits alimentaires de grande consommation ;
- 1995 – 1997 : suppression des taxes à l'exportation pour le poisson et introduction d'un système qui prend en compte les préoccupations de gestion de la ressource : droit d'accès pour les pêches de fonds, licences pour la pêche pélagique et droits territoriaux pour la pêche artisanale ;
- 1997 – 2000 : Mise en oeuvre, sur trois ans, d'une réforme tarifaire et commerciale. Au terme de cette réforme, les taux de taxation à l'entrée ont été ramenés de 31 à 4 et la pression fiscale maximale (cumulant DFI, TVA, TS et IMF) est passée de 148% à 45,1%. Le taux maximal de DFI a été ramené à 20% ;
- Depuis le 1er janvier 2000, Mise en oeuvre de la réforme de la fiscalité directe. Ainsi, en 2000, la déductibilité de l'IMF sur le BIC est passé à 50 % au lieu de 25% auparavant. La loi de Finances 2001 prévoit que cette déductibilité passera à 75% et que le taux du BIC passera de 40% à 35%.

3.2 Un cadre macro-économique stabilisé

109. L'évolution de l'économie mauritanienne au cours des deux dernières décennies montre clairement l'importance d'un cadre économique stabilisé pour la croissance et la réduction de la pauvreté.
110. Les politiques d'ajustement structurel mises en œuvre depuis 1992 par le Gouvernement mauritanien se sont traduites par des performances notables. Ainsi, entre 1992 et 1999, le solde du compte courant (hors transferts publics) est passé de -139,9 millions de DTS à -26,8 millions de DTS. Le taux d'inflation a été ramené en moyenne à 4%. Durant cette même période, les pouvoirs publics ont poursuivi une politique d'assainissement des finances publiques qui s'est traduite par des excédents budgétaires de l'ordre de 5 milliards d'ouguiyas en moyenne sur les quatre dernières années, alors que le déficit en 1993 atteignait plus de 12,5 milliard UM.
111. En dépit de ces évolutions, la position extérieure de la Mauritanie demeure vulnérable en raison de la nature de la spécialisation du pays, fondée sur l'exportation de produits primaires (fer et poisson), sujets à de fortes fluctuations de prix et de quantité, et de sa dépendance énergétique.
112. La vulnérabilité extérieure de l'économie s'accompagne de pressions constantes sur le taux de change et sur le rythme d'inflation qui ont obligé les pouvoirs publics à maintenir des politiques monétaire et budgétaire restrictives. L'assainissement des finances publiques et l'allègement de la dette extérieure nés de l'initiative PPTE permettent, aujourd'hui, d'envisager un desserrement maîtrisé des politiques monétaire et budgétaire, pour soutenir la croissance économique sans dégrader la position extérieure.

La croissance économique à moyen terme

113. Le cadrage macro-économique repose sur trois groupes d'hypothèses : (i) un relèvement significatif du taux d'investissement public à partir de 2002, sous l'effet d'une mobilisation importante des ressources PPTE et de ressources extérieures accrues pour le financement des dépenses de développement et de lutte contre la pauvreté, (ii) une amélioration des performances des principaux secteurs moteurs et notamment : le **fer**, dont la production sera accrue de 17,5% sur la période, le **secteur rural**, dont les performances devraient se maintenir et même s'améliorer en fin de période grâce à un plus grand dynamisme de l'investissement et de l'impact des programmes publics en cours, la **pêche**, dont le taux de croissance devrait se maintenir autour de 1,7% en moyenne pour la pêche industrielle et de 10% pour la pêche artisanale, le **BTP**, dont le taux de croissance se maintiendra autour de 9% en moyenne, en raison des investissements projetés dans les infrastructures et le **secteur des services**, dont le dynamisme devrait se poursuivre en raison du maintien d'un investissement privé important dans le tourisme, les télécommunications et le commerce.
114. Le PIB par tête s'accroîtra en moyenne de près de 3% par an et de près de 13% au total sur la période 2001-2004. La part de la consommation privée dans le PIB devrait passer quant à elle de 68% en 2000 à 77% en fin de période. Grâce au redressement de la consommation et à une légère amélioration de la distribution du revenu, l'incidence de la pauvreté monétaire devrait être ramenée à 38,6% en 2004.

Le budget à moyen terme et la politique fiscale

115. La politique de croissance et de stabilité macro-économique sera soutenue par une saine politique budgétaire. L'objectif majeur sera d'assurer une pleine mobilisation des recettes intérieures. Les recettes budgétaires connaîtront une progression rapide sur toute la période. Les recettes fiscales progresseront plus rapidement que le PIB, reflétant l'élargissement de l'assiette fiscale et des recettes accrues liées à la bonne performance de la SNIM. Les recettes non fiscales progresseront, essentiellement sous l'effet des redevances et des amendes de pêche, mais à un rythme inférieur à celui du PIB.
116. La réforme de la fiscalité directe sera quant à elle progressivement mise en œuvre. Elle devra satisfaire le triple objectif de simplification, d'élargissement de l'assiette et de plus grande équité du système et sera déterminante pour assurer la stabilité macro-économique. Elle constituera également

un facteur essentiel pour le développement et la diversification du secteur privé (fiscalité simplifiée et allégée au profit des petites et moyennes entreprises, amélioration des masses recouvrées au niveau des grandes entreprises et du secteur commercial). Elle contribuera enfin à une meilleure répartition des richesses intérieures sous l'effet d'une imposition plus significative des actifs non productifs.

117. L'évolution du budget à moyen terme affiche une hausse tendancielle du déficit qui passe de 1,5% du PIB en 2000 et à 3% en 2004. Cette évolution reflète essentiellement la progression des dépenses d'investissement public du CSLP. Hors dépenses PPTE, le solde budgétaire demeure légèrement positif sur toute la période. La politique des dépenses publiques continuera également à être marquée par la maîtrise des dépenses courantes. Les marges de manœuvre budgétaires seront allouées en priorité aux dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté.
118. Le même souci de priorisation dans l'allocation des dépenses publiques sera pris en compte dans le programme d'investissement public. Les dépenses d'investissement connaîtront progressivement une accélération importante correspondant d'une part à la programmation additionnelle des investissements prioritaires du plan d'action 2001-2004, d'autre part à une amélioration des capacités d'exécution du PIP.

Le secteur extérieur

La balance des paiements à moyen terme

119. La levée de la contrainte extérieure est un des objectifs majeurs du Gouvernement. La baisse des coûts des facteurs de production (énergie, télécommunications,...), la réforme de la fiscalité en cours et le rôle nouveau du secteur privé sont autant de facteurs positifs pouvant aider la Mauritanie à surmonter la contrainte de la balance des paiements.
120. La viabilité à moyen terme de la balance des paiements du pays sera assurée grâce : (i) au bon comportement des secteurs traditionnels d'exportation : la SNIM, dont les exportations devraient passer de 11,7 millions de tonnes à 13,5 millions de tonnes à partir de 2003, la pêche, dont les exportations croîtront en volume de 3% en moyenne, et (ii) à la diminution des charges du service de la dette qui devraient passer de 79,9 millions de dollars en 2001 à 42,5 millions de dollars en 2004.
121. Au total, les exportations devraient évoluer en dollars de 358 millions en 2000 à 457 millions en 2004. Les importations devraient quant à elles passer de 362 millions de dollars en 2000 à 495 millions de dollars en 2004, sous l'effet conjugué de : (i) l'augmentation des investissements dans les infrastructures de base, (ii) l'augmentation des dépenses sociales et (iii) l'augmentation des investissements dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications et de transports, après la privatisation de ces secteurs et la nécessité de les moderniser, pour réduire les coûts des facteurs de production.
122. Le déficit de la balance courante hors transferts officiels se maintiendra, en moyenne, à environ 15% du PIB et le solde global de la balance des paiements à moins de 8% du PIB. Après une accumulation des réserves devant couvrir environ 6 mois d'importation de biens et services non facteurs, les besoins additionnels de financement se situeront autour de 30 millions de dollars par an en moyenne, sur la période 2001-2004.

Les secteurs exportateurs

123. A long terme, la viabilité de la balance des paiements passera par la poursuite d'une politique de change qui soutient la compétitivité de l'économie et des mesures structurelles visant la diversification des sources d'exportation et le développement d'avantages comparatifs nouveaux. Dans ce cadre, les principaux éléments du plan d'action sont les suivants :
124. Dans le secteur **minier**, l'objectif est de valoriser l'ensemble du potentiel du sous-sol mauritanien. La stratégie vise à accroître l'investissement direct étranger tout en diversifiant les produits, les technologies et les partenaires. Dans ce cadre, des actions décisives ont déjà été entreprises pour améliorer l'attractivité du pays pour les investisseurs étrangers : un code d'investissement, qui simplifie les procédures d'attribution des titres miniers et qui institue un régime fiscal incitatif, est en vigueur depuis 1999, de même que les décrets d'application sur les titres miniers et la police des mines. Depuis la promulgation de ce nouveau cadre juridique considéré comme compétitif, 46

nouveaux permis de recherche ont été attribués. Aussi, la priorité du plan d'action dans le secteur sera t-elle de consolider le nouveau cadre juridique à travers la promulgation de nouveaux textes réglementaires relatifs : (i) aux carrières, (ii) aux régimes fiscal et douanier miniers, (iii) aux taxes et redevances minières, (iv) à l'environnement, et (iv) à l'adoption d'une convention minière-type, après concertation avec l'ensemble des opérateurs du secteur.

125. En ce qui concerne le **fer**, le plan d'action pour la période 2001-2004 vise à tirer pleinement profit d'une conjoncture mondiale favorable pour améliorer ses capacités d'exportation et renforcer son avantage compétitif sur le marché européen (i) en accroissant substantiellement ses capacités de production et d'exportation, et (ii) en renforçant les mesures de rationalisation et de productivité dans toute la chaîne d'exportation (extraction, concassage, chemin de fer, port,...).
126. Dans le secteur de la **pêche**, la stratégie du Gouvernement est d'optimiser la rente économique tirée du secteur. Dans ce cadre, une attention particulière continuera à être accordée à la gestion rationnelle des ressources halieutiques, dans une perspective de développement durable, avec le renforcement de la surveillance et l'allocation de l'effort de pêche en fonction des niveaux permmissibles définis par le CNROP.
127. En matière de **pêche industrielle**, la stratégie à long terme du Gouvernement est d'assurer la transformation sur le sol national des produits halieutiques en encourageant l'investissement étranger direct dans les usines à terme et, ainsi, de modifier la spécialisation du pays en remontant la chaîne des valeurs. Dans ce cadre, les mesures prévues sont : (i) la construction et l'équipement d'un port pélagique à Nouadhibou, (ii) l'extension et la réhabilitation du port autonome de Nouadhibou, (iii) l'encouragement de l'installation de chantiers de réparation navale à Nouadhibou, et (iv) l'adoption de mesures incitatives spécifiques au secteur.
128. Compte tenu des possibilités qu'elle offre en termes de création d'emplois et de sécurité alimentaire, notamment pour les populations pauvres, mais également de génération de recettes en devises, la **pêche artisanale et côtière** revêt une grande priorité. Un plan décennal de la pêche artisanale sera élaboré et mis en œuvre sur l'horizon de la stratégie. Les actions prioritaires de ce programme volontariste sont les suivantes : (i) la mise en œuvre, dès 2001, d'un programme ambitieux de formation, de perfectionnement des pêcheurs artisans (professionnels et apprentis) et de jeunes notamment de femmes aux techniques simples de transformation des produits de la pêche, (ii) l'aménagement d'infrastructures portuaires adaptées à la pêche artisanale, (iii) la création de pôles de développement le long de la côte, (iv) l'étude et la mise en œuvre de systèmes de crédit et d'assurances adaptés aux besoins des différentes activités de la pêche artisanale (capture, transformation,...), et (v) l'incitation au développement de chaînes de froid et de réseaux de distribution des produits halieutiques vers l'intérieur du pays.
129. Par ailleurs, une étude générale de la compétitivité de l'économie mauritanienne sera menée en 2001 avec pour objectifs : (i) de recenser l'ensemble des opportunités d'exportation offertes au pays et d'évaluer ses atouts et ses faiblesses dans une économie mondialisée, et (ii) de proposer un programme d'action pour renforcer la compétitivité de l'économie et améliorer l'attractivité pour l'investissement direct étranger.
130. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée au développement du **tourisme**, dont la mise en valeur des potentiels demeure limitée en raison notamment de l'insuffisance des infrastructures hôtelières et routières, du manque de professionnalisme des opérateurs nationaux du secteur et de la non disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée. Cette attention se traduira, dès 2001, par le parachèvement et l'application de la réglementation de l'organisation de l'activité touristique et l'adoption du Schéma Directeur de Développement du Tourisme, en cours de finalisation. La mise en œuvre du Schéma Directeur devra permettre la valorisation des différents segments touristiques grâce à des mesures visant l'essor de l'investissement privé, national et étranger, dans le secteur, la formation de personnels spécialisés et la mise en place et l'application de normes pour la promotion et le développement du secteur.
131. La priorité sera : (i) de consolider le développement du tourisme saharien à fort contenu culturel, pour lequel le pays dispose d'avantages comparatifs spécifiques, et (ii) d'en améliorer les retombées locales à travers une plus grande valorisation du patrimoine culturel, le soutien à l'artisanat local et la promotion de nouvelles destinations. La complémentarité entre cette forme de tourisme et un

tourisme écologique (autour du Banc d'Arguin et du Parc du Diawling) sera également développée.

132. La recherche systématique de nouvelles bases de compétitivité extérieure concernera également les produits de l'**agriculture** et de l'**élevage**. Il s'agira d'encourager l'investissement privé et, notamment, l'investissement direct étranger dans les créneaux d'exportation de produits frais et de moderniser les circuits de commercialisation du bétail sur pied ainsi que des peaux et cuirs et d'explorer les possibilités d'exportation de viande rouge conditionnée.

Politique monétaire et secteur financier

133. La politique monétaire continuera à être rigoureuse pour soutenir la politique de taux de change et maintenir le taux d'inflation dans des limites proches du niveau observé dans les pays partenaires. A cet égard, la Banque centrale continuera à s'appuyer sur les instruments indirects de politique monétaire pour gérer la liquidité.
134. Un secteur financier solide est fondamental pour la croissance économique. Les réformes structurelles mises en œuvre depuis 1992 ont permis : (i) d'assainir le système bancaire, (ii) de désengager l'Etat et de libéraliser les secteurs des banques et des assurances, (iii) de renforcer le contrôle bancaire et la fonction de régulation de la Banque centrale.
135. Malgré ces évolutions positives, le secteur bancaire ne joue encore qu'imparfaitement son rôle d'intermédiation financière. Les contraintes sont généralement liées : (i) à la faible capacité des banques à drainer l'épargne locale, (ii) à leur forte dépendance vis à vis des ressources à court terme, (iii) à la concentration des financements sur un nombre restreint d'activités à fortes marges, généralement commerciales, (iv) à la permanence d'écarts substantiels entre les taux créditeurs et les taux débiteurs, par ailleurs très élevés, et qui n'encouragent ni la mobilisation de l'épargne ni l'investissement.
136. L'objectif du Gouvernement est de promouvoir la constitution d'un système financier viable et apte à répondre aux besoins de l'économie. Les principales actions prévues dans ce cadre sont : (i) l'élaboration et l'adoption d'une stratégie de développement du secteur financier, (ii) la promotion du développement de l'épargne, par des mesures incitatives, l'introduction de nouveaux instruments et la diversification des produits financiers, le développement des circuits de collecte, bancaires et non bancaires (assurances) et le renforcement et l'extension des réseaux de mutuelles à vocation d'épargne et de crédit, (iii) la réduction des coûts de l'intermédiation financière, à travers l'incitation à la concurrence et l'ouverture du secteur à de nouvelles banques et la réduction des taux d'intérêt à chaque fois que l'évolution macro-économique le permet, (iv) la promotion d'approches nouvelles de collecte de l'épargne, (v) le renforcement des mécanismes de contrôle prudentiel et de surveillance de la BCM, (vi) le développement de mécanismes de garantie et de couverture de risque pour les investisseurs.

3.3 Des infrastructures structurantes et de soutien à la croissance

137. Le développement des infrastructures économiques constitue un enjeu essentiel pour développer les échanges, réduire les coûts de production et renforcer la compétitivité de l'économie nationale. L'objectif est de doter progressivement le pays d'infrastructures essentielles (télécommunications, électricité, routes, aéroports,...) et de systèmes de gestion et d'entretien performants, indispensables pour soutenir l'ouverture du pays aux échanges internationaux, attirer les capitaux étrangers et permettre au privé national d'entrer en compétition à armes égales, dans une économie mondialisée.
138. La stratégie s'articule autour de deux volets complémentaires. Le premier volet, institutionnel, vise la clarification des responsabilités de l'Etat et du secteur privé ainsi qu'une plus grande implication de ce dernier dans le financement des infrastructures. Dans ce sens, l'accent sera mis sur le parachèvement des réformes de libéralisation et de privatisation dans les secteurs des télécommunications, de l'énergie et du transport aérien. Le second volet porte sur la mise en œuvre de programmes d'investissement cohérents et sur le renforcement, dans ce cadre, de l'efficacité des ressources publiques affectées aux infrastructures de base, en particulier dans les secteurs des transports terrestres, de l'énergie, des télécommunications et des NTIC. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur l'élaboration de mécanismes de promotion de l'accès universel aux services, en particulier dans les zones où les mécanismes de marché pourraient s'avérer insuffisants pour répondre aux

besoins spécifiques des populations défavorisées et, de ce fait, doivent être complétés (Cf. 5.5).

Transports

139. Les objectifs majeurs de la politique de transport sont : (i) d'assurer le transport à moindre coût et en sécurité des personnes et des marchandises, (ii) de favoriser un aménagement harmonieux du territoire par le développement de liaisons multimodales entre les grandes zones de développement du pays, (iii) de favoriser l'ouverture du pays et son intégration à l'économie mondiale, et (iv) d'impliquer davantage le capital privé dans le financement du secteur.
140. Dans le domaine du *transport routier*, outre la réalisation des programmes inscrits dans le PIP, les priorités sont de trois ordres : (i) sécuriser les dotations budgétaires nécessaires pour renforcer les travaux d'entretien courant et de désensablement des routes, (ii) encourager la participation du secteur privé aux travaux de désensablement et d'entretien périodique en favorisant le développement d'un tissu de PME locales, et (iii) mettre en place un mécanisme de financement approprié pour l'entretien des pistes rurales.
141. Au plan institutionnel, les actions prioritaires concernent : (i) la suppression de toutes les entraves à la concurrence, (ii) la définition de normes de sécurité pour le transport des personnes, et (iii) le renforcement des capacités de planification et de programmation de l'administration en charge des transports.
142. Dans le domaine du *transport aérien*, la stratégie poursuivie reposera essentiellement sur la mise en œuvre d'un programme ambitieux d'investissement, avec la construction d'un aéroport de classe internationale à Nouakchott, capable de soutenir la concurrence avec les aéroports voisins, l'extension et la mise aux normes de l'aéroport de Nouadhibou. Enfin, la poursuite du programme d'aménagement des aérodromes secondaires permettra d'accroître les dotations en équipement des aéroports sous-équipés. Au plan institutionnel, l'objectif est d'impliquer le secteur privé dans le financement des infrastructures.
143. Dans le domaine du *transport maritime*, l'objectif sera d'améliorer la compétitivité des ports de Nouakchott et de Nouadhibou par lesquels transite l'essentiel des échanges du pays. La priorité sera : (i) d'améliorer la qualité et le niveau des prestations, (ii) de poursuivre les programmes d'investissement de capacité et de modernisation, (iii) de renforcer et de moderniser la gestion et (iv) d'associer le secteur privé dans le capital et la gestion de chacune de ces institutions.

Energie

144. Dans le secteur de l'énergie, la politique du Gouvernement vise à impliquer davantage le secteur privé dans le financement des infrastructures, à sécuriser l'approvisionnement en hydrocarbures et à développer l'offre d'infrastructures d'électricité et la qualité des services pour les entreprises et les usagers.
145. Dans le sous-secteur des hydrocarbures, la politique de libéralisation sera poursuivie dans le souci d'assurer les meilleures conditions d'approvisionnement. L'étude en cours sur la filière débouchera sur une révision des prix applicables à toute la chaîne (importation, transport, distribution) et sur l'édiction de nouvelles normes de sécurité. De plus, les investissements en cours à Nouakchott devraient permettre d'améliorer considérablement les conditions d'approvisionnement de toute la zone Sud.
146. En ce qui concerne le sous-secteur de l'électricité, deux évolutions importantes devraient favoriser son développement : (i) La privatisation de la branche électricité de la SONELEC en 2001 devrait favoriser la mobilisation de financements privés et contribuer à la réduction des coûts des facteurs. (ii) La mise en service de la centrale électrique de Manantali devrait améliorer l'offre, notamment dans la zone de la Vallée et permettre l'interconnexion avec le réseau de Nouakchott, contribuant à sécuriser l'approvisionnement à long terme et à réduire les coûts. Par ailleurs, la mise en place de l'ADER favorisera l'accès des grandes agglomérations rurales à l'électricité à partir, entre autres, des énergies renouvelables à faible coût de maintenance.

Télécommunications et NTIC

147. Dans le domaine des télécommunications, la Mauritanie a entrepris d'importantes réformes qui ont

conduit notamment : (i) à l'introduction de l'outil Internet (en 1997), (ii) à la promulgation d'une loi libéralisant le secteur des télécommunications, (iii) à la mise en place d'une Autorité de régulation indépendante et (iv) à l'octroi de deux licences de téléphonie cellulaire, dont une à un opérateur privé.

148. L'objectif est de mettre en place un cadre réglementaire propice à la concurrence, à la mobilisation de l'investissement privé, à l'entrée de nouveaux opérateurs sur le marché et à l'introduction de technologies modernes. La mise en application de la Loi sur les télécommunications est une étape importante pour l'atteinte de cet objectif. De plus, le Gouvernement compte céder, avant la fin du 1er trimestre 2001, 51% du capital de Mauritel à un partenaire stratégique.
149. Enfin, concernant les NTIC, la stratégie s'assigne comme principaux objectifs : (i) la mise en place d'un cadre incitatif approprié pour les nouveaux opérateurs liés aux NTIC, (ii) le raccordement des moughataa et communes au réseau urbain de téléphonie et à l'Internet, (iii) l'ouverture à la concurrence des nœuds d'accès à l'Internet, (iv) la suppression des droits et taxes à l'importation sur le matériel informatique et connexe, (v) le développement d'organismes de certification des transactions commerciales et (vi) la mise en place d'un fonds d'accès universel et d'une agence de promotion de l'accès universel aux services, pour identifier, préparer et promouvoir auprès des investisseurs privés et communautaires, des projets spécifiques s'appuyant sur l'exploitation des NTIC dans des zones où la seule initiative du secteur privé peut s'avérer insuffisante.

4 Une croissance ancrée dans la sphère économique des pauvres

150. La stratégie de soutien à la compétitivité de l'économie et de promotion des exportations minières et de pêche industrielle ne donnera pas tout de suite son plein effet. Les secteurs sur lesquels elle s'appuie ont des effets d'entraînement limités et leur impact sur l'emploi est circonscrit aux bassins de Nouakchott, de Nouadhibou et de Zouerate. L'impact sur la réduction de la pauvreté sera, donc, davantage indirect : effet redistributif à travers le Budget de l'Etat, impact sur les recettes en devises,...
151. La réduction directe de la pauvreté et de l'extrême pauvreté passera, dans un premier temps, davantage par la croissance des activités dans lesquelles les pauvres sont engagés et par la relance des zones défavorisées. Cette politique d'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres constitue un axe majeur de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Elle repose sur une démarche intégrée qui croise des logiques de développement sectorielles et des logiques de ciblage spatial. Les politiques qui seront mises en œuvre reposent sur l'incitation économique, l'investissement dans les infrastructures économiques et sociales et le relèvement des capacités des structures participatives.
152. La stratégie sera mise en œuvre selon trois volets :
- **une approche intégrée pour le développement des zones rurales** ; celle-ci repose sur des politiques sectorielles de croissance (agriculture et élevage) tenant compte des populations et des régions les plus vulnérables, complétées par des politiques d'infrastructures et des mesures de promotion du développement local ;
 - **une politique de développement urbain** créant les conditions – infrastructures économiques et sociales – nécessaires pour faire jouer aux centres urbains leur rôle de pôles régionaux de développement et assurer l'intégration économique des populations vivant dans les quartiers périphériques ;
 - des mesures transversales de structuration des micro-opérateurs et de soutien plus général à l'emploi et aux activités génératrices de revenus ; celles-ci reposent en particulier sur la promotion des micro- et petites entreprises, le développement de la micro-finance, une amélioration du dispositif de formation professionnelle et la mise en œuvre de programmes adaptés aux différents segments du marché du travail.

4.1 Une politique intégrée de développement rural

153. Le monde rural représente 45% de la population totale du pays, mais concentre 76,5% de la population pauvre. La permanence d'un niveau élevé de pauvreté et d'extrême pauvreté en milieu rural est liée à la dynamique faible du secteur agricole, mais aussi à des déficits importants en matière d'infrastructures économiques et d'accès aux services sociaux de base et à sa forte vulnérabilité aux facteurs climatiques et aux fluctuations des prix des céréales locales.
154. L'ampleur des défis auxquels fait face le monde rural rend, aujourd'hui, impérative la mise en œuvre d'une stratégie globale et coordonnée de réduction de la pauvreté rurale. Telle est l'orientation majeure de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. L'objectif poursuivi sera de réduire de moitié la pauvreté rurale, à l'horizon 2015, et de combler les retards des zones rurales en matière d'infrastructures de base. La stratégie qui sera poursuivie reposera sur la mise en œuvre coordonnée et décentralisée (dans le cadre de programmes régionaux de lutte contre la pauvreté) d'un ensemble de politiques et de programmes axés sur : (i) la relance des principales filières de production agricole par des mesures sectorielles calées sur le cadrage macro-économique et favorables à la diversification et à une production agricole de qualité, à travers l'amélioration de l'accès aux facteurs de production et aux services agricoles, (ii) le développement des infrastructures rurales, (iii) des mesures institutionnelles et d'organisation du secteur, et (iv) des politiques de protection des ressources naturelles.

4.1.1 Les politiques de développement des filières

L'élevage

155. Le secteur rural est largement dominé par l'élevage qui représente à lui seul près de 80% de la production agricole et contribue pour 15% au PIB. Les effectifs, en accroissement régulier, représentent un total de près de 3.532.640 UBT, soit 1,4 UBT/habitant, le taux le plus élevé de la sous-région. L'élevage est de type extensif, quoique l'élevage sédentaire se développe rapidement dans la Vallée et autour des centres urbains. Excédentaire en viande, le pays demeure par contre déficitaire en lait.
156. La constitution d'une filière de production animale dynamique n'a pas réellement été une priorité dans les programmes de développement, en dépit de la contribution potentielle très forte du secteur à la réduction de la pauvreté. Il en résulte que le secteur de l'élevage demeure faiblement intégré à l'économie et peu structuré. Les principales contraintes auxquelles il fait face sont : (i) le faible niveau général d'infrastructures et des services (en terme de santé animale, d'hydraulique pastorale, de recherche et de vulgarisation), (ii) l'absence de systèmes performants de collecte et de transformation des sous-produits et notamment du lait, (iii) l'absence de toute organisation en matière de gestion des espaces pastoraux et des parcours.
157. Conscient de l'importance du secteur de l'élevage pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté, notamment en zone aride, le Gouvernement entend accorder une priorité forte à la mise en place d'une filière de production animale dynamique, intégrée à l'économie nationale et fortement structurée. Les mesures qui seront mises en œuvre viseront à : (i) améliorer la productivité du cheptel, (ii) moderniser les circuits de collecte et de commercialisation, (iii) favoriser l'intégration de l'élevage et de l'agriculture, (iv) introduire de nouveaux modes de gestion des espaces pastoraux et de parcours plus respectueux de l'environnement.
158. Dans ce cadre, les actions prioritaires concerneront : (i) la mise en œuvre concertée, avec les collectivités locales et les associations pastorales, du Code pastoral et des mesures visant à décloisonner l'espace pastoral et à organiser les parcours afin de favoriser la mobilité du cheptel, (ii) la mise en œuvre d'un programme de développement de l'hydraulique pastorale centré sur la multiplication des puits pastoraux et sur le curage et la préservation des mares, (iii) le renforcement de la santé animale, à travers des programmes de vaccination, le développement de parc pastoraux le long des grands axes de transhumance, l'incitation à l'investissement privé et à l'installation de vétérinaires dans les zones pastorales, (iv) la promotion de la filière de la viande rouge, à travers le développement ordonné des abattoirs, la promotion de systèmes de conservation et l'application de normes d'hygiène dans et autour des abattoirs, (v) le soutien au développement de filières de collecte et de transformation du lait et leur rapprochement des grands centres d'approvisionnement, à travers des mesures incitatives favorisant un approvisionnement régulier en aliments de bétail notamment à partir des sous-produits de l'agriculture irriguée, (vi) la mise en place d'un programme de recherche-vulgarisation sur les espèces adaptées les plus productives, et (vii) la réalisation des études économiques et écologiques de la filière des cuirs et peaux.

L'agriculture irriguée

159. L'agriculture irriguée, pratiquée le long du Fleuve et de ses bras, est très largement dominée par la culture du riz. En dépit d'investissements énormes et de réformes majeures qui ont permis la libéralisation de la filière, la riziculture en Mauritanie connaît un problème général de compétitivité, lié tant à des contraintes techniques (mauvaise qualité des aménagements, absence de système de drainage, non maîtrise des itinéraires techniques) qu'institutionnelles et organisationnelles (faible opérationnalité des systèmes de recherche-vulgarisation, difficulté d'approvisionnement, problème de commercialisation). Dans le même temps, la riziculture doit faire face à une concurrence accrue, portée par la libéralisation de la filière et la réduction de la protection tarifaire.
160. La constitution de filières efficaces de cultures irriguées est un enjeu majeur pour le développement économique du pays. La stratégie de développement de l'agriculture irriguée à l'horizon 2015, adoptée dans le cadre du PDIAIM, a fixé deux orientations essentielles : (i) promouvoir la diversification vers des produits plus rémunérateurs, et (ii) améliorer le rendement du riz local. Ces

deux orientations continueront à guider la politique dans le secteur irrigué.

161. En matière de *diversification*, il s'agira de : (i) stimuler la diversification vers la production et l'exportation des légumes et fruits, à travers le crédit, la vulgarisation et la sensibilisation et l'encouragement à l'investissement privé, (ii) favoriser la création d'unités de transformation industrielle et de conservation artisanale des produits maraîchers, (iii) soutenir le développement de cultures fruitières par la vulgarisation de variétés adaptées aux conditions climatiques, et (iv) promouvoir des techniques d'irrigation (goutte à goutte,...) productives et économes en eau.
162. En ce qui concerne la *filière rizicole*, les actions prévues sont : (i) la réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles et l'extension des périmètres existants, (ii) la mise en place d'un programme d'amélioration de la qualité du riz, axé sur la vulgarisation et la disponibilisation, dans les délais, des variétés à fort rendement et adaptées aux besoins du marché, (iii) la réduction des coûts, par des mesures incitatives sur les intrants et le soutien au développement de rizeries adaptées, (iv) l'appui à la commercialisation à travers l'octroi de lignes de crédit, la réalisation d'infrastructures de stockage proches des zones de production et le soutien à l'auto organisation des producteurs (GIE, notamment), (v) l'appui aux coopératives en difficulté pour leur intégration au système de crédit formel, (vi) le renforcement de la viabilité du Crédit agricole et l'extension de son champ d'action à l'ensemble de la filière et aux cultures de diversification, (vii) la consolidation des résultats acquis dans le foncier et l'extension des actions du Bureau foncier à l'ensemble de la Vallée, (viii) l'appui aux organisations socioprofessionnelles dans le domaine de la gestion et de la maintenance, et (ix) la mise en place d'un programme de lutte contre les ennemis des cultures.

Les cultures vivrières

163. Les cultures vivrières traditionnelles qui sont les principaux moyens de subsistance des paysans des zones sahéliennes, font face, au-delà des aléas climatiques, à un ensemble de contraintes (retard technologique, absence d'infrastructures de stockage et de transport, faible organisation des marchés, dégradation des ressources environnementales, ennemis des cultures,...) dont la permanence explique la forte prévalence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté dans les zones arides.
164. La filière céréalière bénéficiera d'une attention particulière dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. L'objectif majeur sera d'en améliorer les rendements et de promouvoir la constitution de pôles d'activités capables de générer, pour les paysans pauvres, des sources de revenu stables.
165. La stratégie qui sera poursuivie repose sur trois axes : l'amélioration des rendements, le renforcement des circuits d'approvisionnement et la maîtrise de l'eau.
166. En ce qui concerne l'*amélioration des rendements*, les actions prévues sont : (i) l'application de paquets technologiques disponibles (semence améliorée, fumure, gestion de la fertilité des sols), (ii) le renforcement de la lutte contre les ennemis des cultures, (iii) l'encadrement rapproché et la vulgarisation des techniques de production et de conservation, et (iv) la mise en place de programmes de recherche et de vulgarisation adaptés à la zone aride.
167. En ce qui concerne l'amélioration des circuits d'approvisionnement et de commercialisation, les actions prévues sont les suivantes : (i) l'organisation des marchés, à travers la constitution de banques de céréales et l'appui à la mise en place de filières de commercialisation de la production vers les grands centres urbains, et (ii) le soutien aux communautés pour la construction de moyens de stockage et pour l'approvisionnement en intrants.
168. Enfin, la *maîtrise de l'eau* est un enjeu essentiel pour l'alimentation en eau potable et pour le relèvement de la production agricole. Un programme décennal de construction de barrages, au rythme de 10 à 15 par an, sera lancé à partir de 2002, sur la base d'études techniques, pédologiques et économiques. Il sera complété par des programmes massifs de construction, selon des approches participatives et avec l'encadrement d'ONG, de digues collectives, de diguettes et de seuils de ralentissement, dans le cadre notamment des programmes du CDHLCPI et du CSA.

La gomme arabique

169. Le filière de la gomme arabique, qui trouve en Mauritanie son biotope naturel, fera l'objet d'un intérêt particulier. Il s'agit à la fois de diversifier les sources de revenu des paysans et de favoriser la

régénération du milieu naturel. Dans ce cadre, les actions qui seront mises en œuvre concerneront : (i) la libéralisation de la commercialisation et l'incitation à l'investissement privé dans la production et la commercialisation, et (ii) l'incitation à la plantation et à l'exploitation de la gomme par les communautés paysannes et par les opérateurs privés.

La cultures des dattes

170. La culture oasisienne, malgré son faible poids dans l'économie nationale, contribue à la fixation des populations dans leur terroir, à la régénération du milieu et à la sécurité alimentaire du pays. Les actions prioritaires qui seront mises en œuvre pour le développement de cette filière sont les suivantes : (i) développer les infrastructures sociales et désenclaver les zones de production afin de freiner l'exode rural, (ii) améliorer la rentabilité de la phœniciculture et la production maraîchère par la vulgarisation des paquets technologiques adaptés, en particulier ceux visant une bonne santé du palmier, (iii) favoriser la recharge des nappes phréatiques et l'économie de l'eau, par la mise en œuvre de programmes de retenues d'eau et de seuils de ralentissement, (iv) favoriser les actions en faveur de la lutte contre l'ensablement des oasis, (v) développer le crédit oasisien en faveur des associations oasisiennes, et (vi) valoriser le patrimoine touristique des oasis afin de favoriser la génération des revenus supplémentaires.

La foresterie

171. Dans le cadre de la diversification de la production rurale, les possibilités de foresterie à but économique concernant la production de bois de construction et de charbon feront l'objet d'études et d'essais sur le terrain. Une telle filière aura l'avantage d'augmenter les revenus tout en utilisant des sols marginaux et d'atténuer la pression sur les peuplements naturels.

4.1.2 Les politiques d'infrastructures rurales

172. Les déficits énormes du monde rural en équipements et infrastructures de base sont un obstacle majeur à la réduction de la pauvreté rurale et à l'intégration de vastes zones à fort potentiel dans le circuit économique. Conscient de cette situation, le Gouvernement donnera une forte priorité au monde rural pour tout ce qui concerne la stratégie d'accès aux services sociaux (développée au chapitre 5).
173. Les besoins particuliers de la zone rurale en infrastructures et en services sociaux de base seront pris en compte à trois niveaux : (i) dans le cadre des politiques sectorielles (éducation, santé, eau, pistes,...) et des programmes d'investissement public correspondants, qui devront traduire clairement l'objectif de rattrapage des zones rurales, (ii) au niveau des programmes ciblés de lutte contre la pauvreté menés par le CSA et le CDHLCPI. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur des programmes à haute intensité de main d'œuvre, qui seront mis en œuvre dès 2001, avec le double objectif de promouvoir l'emploi rural et de réaliser des infrastructures utiles, et (iii) dans le cadre des programmes de l'Agence chargée de la promotion de l'accès universel aux services de base, dont une partie des ressources sera allouée à la promotion de solutions intégrées (accès à l'eau, à l'énergie et aux télécommunications) en milieu rural.
174. En raison de son importance pour la création de pôles locaux d'activités intégrées, le désenclavement fera l'objet d'un programme spécifique. Dans ce cadre, un programme décennal de pistes rurales sera élaboré et mis en œuvre. D'ores et déjà, 3 pistes sont en cours de réalisation dans les régions du Trarza et du Brakna et 7 autres pistes prioritaires ont été identifiées pour désenclaver les principales zones de production rurale.

4.1.3 Les mesures institutionnelles et d'organisation

175. Les politiques de développement des filières s'appuieront sur la poursuite de réformes dans les domaines suivants : (i) les organisations socioprofessionnelles, à travers l'adaptation du cadre réglementaire des organisations paysannes, (ii) le système de statistiques, à travers la réalisation d'enquêtes sur les productions agricoles et le maraîchage et de recensements de l'élevage et de l'agriculture, (iii) le foncier, à travers la consolidation du programme d'octroi des titres fonciers, le

développement du marché foncier, (iv) le crédit, par la promotion de la participation des banques commerciales, la mise en place de lignes de crédit spécialisées au niveau de l'UNCACEM, l'appui à l'implantation de systèmes micro-financiers en zone rurale, et (v) la recherche, les transferts de technologie et l'enseignement, à travers la mise en œuvre du Plan National de la Recherche Agronomique et l'adaptation de l'enseignement aux besoins du secteur.

4.1.4 Les politiques dans le domaine de l'environnement

176. Les orientations principales du Plan national d'action pour l'environnement (PANE), préparé selon une démarche participative et en conformité avec les Conventions internationales (CCD, CDB et RAMSAR), sont : (i) la promotion d'une concertation large à l'échelle communale et départementale sur les problèmes de l'environnement, (ii) la promotion de la mise en œuvre de projets pilotes de lutte contre les diverses formes d'atteinte à l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles dans les domaines du pastoralisme, de la foresterie et de la protection des zones humides maritimes et continentales, (iii) le développement du tourisme écologique comme mode alternatif de valorisation du patrimoine national de biodiversité, (iv) la mise en œuvre d'un programme massif d'utilisation du gaz butane et des énergies alternatives au charbon de bois, et (v) la mise en place d'un système de suivi-évaluation de la politique et des programmes en matière d'environnement.

4.2 Un développement urbain intégré

177. La Mauritanie a connu sous l'effet de sécheresses répétées une urbanisation massive et rapide qui a engendré une pression considérable en termes de demande d'emploi, d'équipements collectifs et de services sociaux et entraîné, en l'absence d'une véritable planification urbaine, le développement de grandes zones d'habitat précaire, sous-équipées, dans lesquelles le niveau des services est généralement bas et les activités économiques sont handicapées par des problèmes d'espace et des difficultés d'approvisionnement.
178. L'armature urbaine de la Mauritanie, qui est composée d'une vingtaine de villes de plus de 10.000 habitants, est très déséquilibrée. Cet ensemble est caractérisé par la prédominance des villes de Nouakchott et de Nouadhibou, qui regroupent 80% de la population urbaine du pays.
179. Le développement urbain, en général, fait face à un ensemble de contraintes enchevêtrées : (i) insuffisance du dispositif réglementaire, (ii) problème de coordination entre les différents acteurs (Administration centrale, collectivités locales, professionnels) (iii) absence d'une véritable planification urbaine (faiblesse des capacités, absence d'outils fiables : cadastre, SDAU, ...), (iv) absence d'une politique d'aménagement du territoire, et (v) insuffisance des ressources allouées au secteur.
180. La stratégie de lutte contre la pauvreté en milieu urbain s'inscrit dans l'objectif général d'un aménagement harmonieux du territoire et d'un développement régional équilibré. Elle vise à favoriser progressivement l'émergence d'un réseau de villes dynamiques qui soutiennent le développement économique et qui intègrent pleinement les quartiers pauvres.
181. Elle se déroule sur trois niveaux : (i) En premier lieu, il s'agira de rééquilibrer l'armature urbaine du pays et de corriger les disparités régionales en dotant progressivement les capitales régionales puis les autres centres urbains d'infrastructures de base aux normes. (ii) Le deuxième niveau concerne la priorité accordée à l'intégration des quartiers pauvres. Il appelle des actions spécifiques concernant l'assainissement des zones concernées, l'amélioration de l'habitat et la promotion des activités génératrices de revenus pour ces populations. (iii) Enfin, le développement urbain devra pouvoir s'appuyer sur la mise en place de nouvelles pratiques de développement local alliant des instruments de planification décentralisée et des dispositifs de gestion maîtrisés par les collectivités locales, garantissant une participation des populations dans tous les processus de décision et fondées sur un cadre institutionnel assurant une intervention coordonnée des services de l'Etat au niveau local.
182. Les objectifs de la politique de développement urbain pour les cinq prochaines années sont les

suivants : (i) doter les capitales régionales d'un cadre de référence pour leur développement, (ii) renforcer les capacités nationales (Administration, municipalités,...) en matière de gestion urbaine, (iii) améliorer l'accès des populations et des opérateurs économiques aux équipements et aux services collectifs de base, (iv) lutter contre la spéculation foncière et l'occupation illégale des espaces urbains, et (v) lutter contre le chômage urbain.

183. Les actions qui seront mises en œuvre concerneront cinq domaines : Le **cadre institutionnel**, pour lequel les actions prévues comprennent : (i) l'adaptation des textes existants en prenant en compte les nouveaux acteurs du développement urbain ainsi que les préoccupations des populations pauvres, (ii) l'actualisation/renforcement des instruments de gestion urbaine et la mise en œuvre de nouveaux outils, (iii) l'élaboration, selon une démarche participative, d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), et (iv) la mise en place d'un cadre de concertation et de pilotage pour la politique de développement urbain.
184. Le développement des **infrastructures et services urbains**, notamment par : (i) la réalisation d'un état des lieux précis et exhaustif des infrastructures et services urbains et la définition d'un standard minimal d'équipements à trois niveaux : infrastructures économiques, infrastructures sociales, services urbains, (ii) la mise en œuvre de programmes d'équipements structurants et de qualification des quartiers précaires (à Nouakchott, Nouadhibou et pour les principales capitales régionales) dans le cadre de contrats de ville Etat-Commune, et (iii) l'institution des mécanismes assurant la participation des populations bénéficiaires et usagers à tous les niveaux.
185. Le **développement économique des villes**, à travers notamment : (i) l'élaboration de stratégie de développement des villes pour l'ensemble des capitales régionales, (ii) l'élaboration et la mise en place de programmes locaux d'appui au secteur de la micro-entreprise et aux activités génératrices de revenu ciblées sur les groupes en situation de forte vulnérabilité, et (iii) le développement de formations professionnelles liées au besoin du marché.
186. L'**amélioration de l'habitat**, notamment par : (i) la dotation, par étapes, de l'ensemble des villes de schémas d'aménagement urbain, (ii) le recensement des populations de squatters et la mise en place d'un programme de régularisation, (iii) la poursuite des programmes de construction et de crédit de la Banque de l'habitat, ciblés sur les classes moyennes, et (iii) l'extension des programmes d'habitat social et la promotion de l'auto construction dans les quartiers précaires, sur le modèle de l'expérience du programme « Twize ».
187. L'amélioration de l'**environnement urbain**, à travers notamment : (i) la préparation d'un plan directeur d'assainissement pour chaque zone urbaine en conformité avec les normes générales admises en la matière, (ii) le développement des solutions appropriées de ramassage et de traitement des ordures ménagères, eaux usées et déchets solides, (iii) la réglementation et la normalisation des constructions des fosses septiques individuelles et collectives, (iv) la création d'un observatoire national chargé du suivi de l'évolution du cordon littoral de Nouakchott, et (v) la mise en place d'un programme d'éducation environnementale.

4.3 L'appui à la petite entreprise et à la promotion de l'emploi et de l'insertion

188. La promotion de l'emploi et le développement du secteur de la petite et moyenne entreprise sont un axe majeur de la stratégie d'ancrage de la croissance économique dans la sphère des pauvres. Les principaux objectifs sont : (i) de réduire le chômage, notamment des femmes et des jeunes, (ii) de favoriser le développement d'un tissu de micro-entreprises intégré au secteur moderne, (iii) d'appuyer l'auto emploi et les initiatives privées ou associatives des pauvres, et (iv) de développer la formation professionnelle à tous les niveaux.
189. La stratégie poursuivie vise, à terme, l'émergence d'un environnement radicalement nouveau qui repose sur les éléments suivants : (i) un système de formation professionnelle profondément rénové dans son contenu, sa qualité et ses modalités de fonctionnement, (ii) l'émergence d'un marché du travail organisé et appuyé par un système institutionnel d'insertion professionnelle des jeunes, (iii) la consolidation d'un système de micro et petites entreprises, contribuant de manière significative à la croissance et à l'équilibre des comptes intérieurs et extérieurs, intégré à l'économie moderne et

principal créateur d'emplois, (iv) des programmes d'appui ciblés au niveau des différentes filières ou catégories de populations, recourant largement à l'autofinancement et aux ressources propres du budget mauritanien.

190. Les mesures prioritaires du programme d'action comprennent les mesures de promotion de l'**emploi** : (i) le développement de programmes à haute intensité de main d'œuvre aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale. En zone rurale, un programme intensif de micro-réalisations sera mis en œuvre, dès l'année 2001, et une agence spécialisée des travaux ruraux sera mise en place à cet effet, (ii) la révision du dispositif réglementant l'emploi pour le rendre plus incitatif, (iii) l'intensification des programmes d'insertion des jeunes en concertation avec le secteur privé, et (iv) le renforcement du système d'information sur l'emploi et du dispositif de pilotage.
191. Les mesures d'appui à la **micro-entreprise** : (i) la mise en place d'une cellule d'appui à la micro-entreprise et à l'artisanat et la mise en œuvre d'un premier paquet d'appui (conseil, formation, information, financement) aux filières prioritaires, (ii) la dynamisation des chambres de métiers et la constitution d'un réseau pour le développement de l'artisanat, associant les acteurs institutionnels et les centres de formation, (iii) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de la micro-finance, (iv) l'appui au renforcement des capacités des institutions de micro-finance (formation, ligne de crédit,...).
192. Les mesures de développement de la **formation professionnelle** : (i) le développement des capacités nationales de formation professionnelle et l'amélioration de la qualité de la formation, pour asseoir un système apte à répondre aux besoins du pays, (ii) l'extension des centres de formation existants et l'ouverture de nouvelles spécialités dans le bâtiment, l'électronique, le froid et les métiers du tourisme, (iii) la création de noyaux de formation professionnelle dans les wilayas actuellement non pourvues, (iv) l'intensification des programmes de formation dans les moughataa et les grandes communes rurales, (v) le renforcement du dispositif de formation des formateurs, et (vi) la mise en place d'un mécanisme pérenne de financement de la formation professionnelle et de l'insertion.
193. Les mesures spécifiques en faveur des **femmes** et des **jeunes** : (i) l'appui aux GIE, en particulier, à la formation de GIE de femmes, (ii) le renforcement du CFPF et la mise en place d'un système d'incitation des formateurs, (iii) la mise en place de lignes de crédit spécifiques aux femmes, (iv) la poursuite des programmes d'insertion des jeunes, sur la base de l'évaluation des programmes en cours du CDHLCPI, (v) le développement d'un partenariat entre l'Etat, le secteur privé et les collectivités locales pour l'insertion des jeunes, et (vi) la mise en place d'un fonds de formation et d'insertion des jeunes.

4.4 Protection et filets de sécurité

194. L'importance de la pauvreté en Mauritanie, les fluctuations des revenus et leur forte dépendance vis à vis des facteurs climatiques, justifieront pendant longtemps encore la mise en œuvre de politiques et de programmes spécifiques de protection des populations les plus vulnérables. La stratégie du Gouvernement dans ce domaine s'articule autour de deux volets : (i) un volet global de sécurité alimentaire, et (ii) un volet spécifique de lutte contre l'exclusion en milieu urbain.
195. La politique de **sécurité alimentaire** s'inscrit dans une stratégie globale visant, à moyen terme, à améliorer durablement : (i) le niveau de l'offre des produits alimentaires de première nécessité, ainsi que sa croissance en fonction des besoins, (ii) l'accessibilité économique des populations à ces produits, (iii) la disponibilité matérielle des produits, moyennant des infrastructures logistiques et de transport appropriées.
196. A court terme, l'accent sera mis sur la prévention et l'atténuation des crises alimentaires : deux priorités sont retenues : (i) la production d'informations fiables et leur transmission régulière aux décideurs dans une optique d'alerte précoce, et (ii) la sécurisation des mécanismes d'intervention rapide.
197. Le plan d'action prévoit notamment : (i) le développement des activités de l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire, et (ii) la mise en place de procédures de gestion transparente du Stock National de Sécurité (SNS) en 2001. Ce stock comportera deux volets: (a) un stock physique de

produits alimentaires déployés à Nouakchott et sur trois sites de zones enclavées, (b) un stock financier qui permettra à ses gestionnaires de mieux répondre dans le temps et l'espace aux crises.

198. La **lutte contre l'exclusion** : La problématique des filets de sécurité pour les groupes les plus défavorisés est d'abord une problématique des processus d'exclusion et de précarisation secrétée par les logiques de développement urbain. Ces groupes marginalisés se rencontrent essentiellement dans les quartiers périphériques des grandes villes et sont constitués par les familles monoparentales, notamment celles dirigées par des femmes, les enfants en situation difficile, les handicapés moteurs et mentaux et les mendiants.
199. Des programmes spécifiques seront exécutés principalement en milieu urbain et comprendront : (i) des actions visant à offrir des services essentiels (santé, eau potable, nutrition, alphabétisation) aux populations marginalisées, (ii) des actions de réinsertion socio-économique, (iii) des études destinées à mieux connaître les différentes formes d'exclusion.

5 Développer les ressources humaines et assurer un accès universel aux infrastructures et services de base

200. Parallèlement aux stratégies qui seront mises en œuvre en vue de l'accélération du rythme de la croissance et d'un meilleur ancrage de cette croissance dans la sphère économique des pauvres, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de stratégies ambitieuses pour le développement des ressources humaines et l'universalisation de l'accès aux services de base (l'éducation, les soins de santé, l'eau potable, l'assainissement, l'énergie, etc.). Ces services sont, en effet, indispensables à un développement humain durable et toute difficulté d'accès peut rendre moins probable la capacité d'exercice d'activités génératrices de revenus et, par conséquent, plus probable l'occurrence de pauvreté.

5.1 Education

201. Le système éducatif mauritanien a connu une croissance quantitative importante au cours de la décennie écoulée, sous l'effet d'une demande croissante de scolarisation liée à la pression démographique. Cette croissance a atteint, à des degrés divers, l'ensemble du système de même que la plupart des paramètres nécessaires à son fonctionnement. La priorité accordée par l'Etat à ce secteur s'est traduite par des accroissements sensibles des budgets d'investissement et de fonctionnement, quoique la part du budget de l'éducation dans le PIB ait diminué, reflétant surtout le blocage des dépenses salariales.
202. Cependant, des dysfonctionnements et des insuffisances notables continuent de peser négativement sur les performances du secteur. S'agissant de la **gestion centrale**, les principaux problèmes concernent : (i) le manque de rigueur dans la fixation et le contrôle des objectifs sectoriels, (ii) le manque de transparence dans la gestion du personnel, (iii) l'insuffisance du système d'informations statistiques, et (v) la faiblesse des procédures de préparation des budgets annuels, etc.
203. Les problèmes rencontrés par le **préscolaire** ont pour origine la croissance rapide de la demande et la faiblesse des capacités d'accueil. L'action du secteur public dans le domaine de la réglementation et du contrôle du fonctionnement est insuffisante de même que la formation des personnels d'encadrement.
204. En ce qui concerne l'enseignement **fondamental**, l'accroissement rapide des effectifs a amené l'Etat à augmenter ses investissements de manière à permettre l'absorption des flux d'élèves. Cependant, l'offre de scolarisation n'a pas été égale dans toutes les régions et des disparités continuent à exister, qu'il s'agisse d'ouverture de salles de classe ou de cantines scolaires. On observe particulièrement l'existence d'une très forte proportion d'écoles à cycle incomplet (82,4%). De ce fait, il arrive souvent que ce ne soit pas l'élève qui abandonne l'école, mais bien l'école qui abandonne l'élève.
205. La croissance quantitative s'accompagne du problème de la qualité de l'enseignement, en particulier en ce qui concerne la conception, la production et la distribution des manuels pédagogiques aux élèves et des guides aux maîtres.
206. Il résulte de ces facteurs combinés une mauvaise qualité de l'enseignement dispensé et la faiblesse des résultats observés sur le plan de son efficacité. En effet, on note une accentuation des déperditions entre 1990 et 1999 et, sur la même période, une baisse du taux de survie qui est passé de 74% à 56.2%.
207. La croissance trop rapide des établissements de l'enseignement **secondaire** n'a pas permis de maintenir la cohérence pédagogique de chaque établissement. L'absence d'une carte scolaire opérationnelle a rendu possible l'ouverture d'établissements sans justification pédagogique. Pour les mêmes raisons, les équipements et les mobiliers nécessaires n'ont pas pu suivre le rythme imposé

par la croissance et le ratio élèves/tables-bancs est de l'ordre de 3,5 élèves par banc de 2 places.

208. La réussite aux examens de fin de cycle est moyenne au Brevet (61% pour les garçons et 54,7% pour les filles) alors qu'elle est particulièrement faible au Baccalauréat (21% pour les garçons et 10% pour les filles). De fortes variations sont également notées entre les régions ainsi qu'entre les filières. De même, le taux de survie demeure faible : sur 1.000 élèves au départ seuls 560 arrivent en dernière année, dont 210 réussissent le baccalauréat. Cette déperdition, aussi importante que celle observée dans le fondamental, entraîne un coût moyen par diplômé 4 fois supérieur au coût minimum nécessaire.
209. L'absence d'une politique nationale affirmée a conduit à un développement non programmé de l'enseignement **supérieur**. L'inexistence d'un dispositif de contrôle des flux a mené à une surpopulation d'étudiants, comparativement à des pays présentant des caractéristiques socio-économiques comparables à celles de la Mauritanie. Par ailleurs, le manque de connaissance des besoins quantitatifs et qualitatifs du pays en formations supérieures a pour résultats la production d'un grand nombre de diplômés chômeurs. En outre, s'agissant de la qualité et de la pertinence de l'enseignement, on observe une prédominance des cours théoriques magistraux et la faible professionnalisation des formations. Enfin, l'efficacité interne est faible. Seuls 12% des étudiants de la FLSH et de la FSJE obtiennent leur maîtrise au bout de 4 ans.
210. En dépit des progrès enregistrés, l'**alphabétisation** se heurte à des difficultés liées notamment à l'étendue du territoire (population dispersée, nomadisme, etc.) et à l'insuffisance de moyens budgétaires qui lui sont consacrés.
211. La stratégie du Gouvernement en matière d'éducation vise à assurer à chaque enfant mauritanien une scolarisation de base de dix ans (fondamental et 1^{er} cycle secondaire), adaptée au milieu culturel et accessible à tous, et ensuite offrir des possibilités d'une formation qualifiante adaptée aux exigences actuelles et futures du marché du travail.
212. Dans le cadre de cette stratégie, les objectifs transversaux au secteur sont : (i) l'amélioration de l'efficacité interne et externe, (ii) la promotion de la qualité de l'enseignement et (iii) le renforcement des capacités de gestion, de pilotage et de planification du système.
213. Une attention particulière sera accordée à l'enseignement **préscolaire**, afin de lui garantir une qualité et une couverture aptes à préparer les enfants à l'enseignement fondamental.
214. De même, le développement du secteur éducatif **privé** sera favorisé par la mise en place des mécanismes d'incitations appropriés et par la recherche d'une implication plus grande des promoteurs privés dans ce type d'enseignement.
215. En matière d'enseignement **fondamental**, la politique qui sera mise en oeuvre vise notamment : (i) l'accès universel d'ici 2005, (ii) l'amélioration de la rétention (passage de 55% à 78% d'ici 2010) par la généralisation des écoles à cycle complet, , (iii) la résorption des disparités entre genres et entre zones et régions, (iv) l'amélioration de la qualité et de la pertinence du système, notamment par la réduction progressive du ratio élèves/maître (passage de 48 à 40 en 2010), et par l'amélioration du taux de promotion moyen entre les différentes classes (95%, à l'horizon 2010).
216. Les actions programmées porteront sur la poursuite de la construction des salles de classe et de former davantage d'enseignants afin de ramener les effectifs par classe à 40 élèves d'ici à l'horizon 2010. La réalisation de la scolarisation universelle sera visée également par une systématisation des écoles à cycle complet et l'introduction de la scolarité obligatoire, ainsi que par l'ouverture des cantines scolaires prioritairement dans les quartiers et villages les plus démunis. Les disparités entre zones et régions seront résorbées par l'introduction des mesures incitatives à la fois financières et non monétaires pour le personnel dans les zones et régions moins attractives. L'efficacité de la gestion du personnel pédagogique sera améliorée par la mise en place d'un système plus efficace d'information, de suivi des affectations et de gestion des carrières.
217. La qualité de l'enseignement sera améliorée par : (i) la réforme de la formation initiale des enseignants et des inspecteurs, (ii) la mise en place d'une formation continue des enseignants et des inspecteurs, et (iii) la dotation de chaque élève et de chaque enseignant de manuels et guides pédagogiques dans les matières principales (arabe, français, mathématiques).
218. En ce qui concerne l'enseignement **secondaire**, les objectifs visés sont : (i) l'élargissement de

l'accès au premier cycle en portant, à l'horizon 2010, le nombre d'enfants admis en 1^{ère} AS à environ 35.000 et en ramenant le ratio élèves/enseignant à 26 pour le premier cycle, et à 16 pour le second cycle,(ii) le renforcement des disciplines scientifiques et des langues étrangères, (iii) l'amélioration des conditions d'étude (bibliothèques, salles d'informatiques, laboratoires, etc.), et (iv) la résorption des disparités entre genres et entre régions/zones (élargissement du système de cantines scolaires).

219. Il s'agira de : (i) parachever la mise en place de la carte scolaire, (ii) réorganiser les programmes et pratiques pédagogiques visant un développement de la rétention au premier cycle (remise à niveau en 1^{ère} année et cours de rattrapage intensifs), (iii) restructurer le système de formation initiale et continue des enseignants et des inspecteurs, et (iv) diffuser les manuels scolaires. Des mesures spécifiques visant une meilleure motivation du personnel pédagogique (enseignants et inspecteurs) seront mises en œuvre, notamment une meilleure gestion des affectations et carrières.
220. Au niveau de l'enseignement **supérieur**, les objectifs visent la restructuration du secteur, en maîtrisant ses coûts, et en améliorant sa qualité et sa pertinence pour une meilleure adéquation de la formation avec les besoins du développement socio-économique, grâce notamment au développement de l'enseignement scientifique et technique.
221. Les actions à entreprendre porteront sur l'amélioration et la réorganisation de cet ordre d'enseignement, par : (i) une meilleure connaissance des besoins nationaux en formations supérieures, (ii) l'adaptation de l'offre à la demande, et (iii) l'optimisation de l'utilisation des ressources affectées.
222. S'agissant de l'**alphabétisation**, l'objectif à long terme est d'éliminer l'analphabétisme et de contribuer à l'avènement d'une société lettrée. A moyen terme, l'objectif est de ramener le taux d'analphabétisme à 20% en 2004. A cet effet, la stratégie d'alphabétisation s'articulera autour de quatre axes principaux : (i) le renforcement des moyens financiers et logistiques, (ii) le renforcement des compétences du personnel alphabétiseur et des responsables des structures chargées de la conception, de la programmation et du suivi-évaluation des programmes d'alphabétisation, (iii) l'amélioration des programmes et curricula, et (iv) une plus grande mise à contribution des mahadra à l'effort d'alphabétisation, grâce à l'encadrement, la formation et l'appui logistique. De plus, cette stratégie visera une meilleure implication des organisations de la société civile dans la définition, l'exécution et le suivi des programmes d'alphabétisation.
223. Les actions prévues concernent notamment : (i) la construction et l'équipement de 10 centres d'alphabétisation fonctionnelle et l'équipement de 1.000 salles d'alphabétisation par an, (ii) la mise en place d'un fonds d'incitation des personnels alphabétiseurs, (iii) la formation du personnel alphabétiseur et des responsables des structures centrales, (iv) l'élaboration d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle, (v) la réalisation d'une étude pour la définition d'une stratégie nationale de promotion de l'enseignement des mahadra, et (vi) l'informatisation du suivi et de la planification, etc.

5.2 Santé

224. Au cours de la décennie écoulée, le secteur de la santé a reçu une grande attention de la part des pouvoirs publics et des partenaires. Des investissements importants et des soutiens ont été engagés sur toute la période. Parallèlement, la part des dépenses d'équipement dans le budget de la santé est passée de 29% en 1990 à près de 45% en 1996. Les politiques mises en œuvre ont permis de relever très fortement la couverture sanitaire du pays, qui est passée de 30% à 80% entre 1991 et 1998.
225. Malgré les résultats obtenus, le système de santé présente de nombreuses insuffisances qui limitent ses possibilités pour faire face aux problèmes de santé publique, notamment la pandémie du SIDA, le paludisme, les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës et les maladies ciblées par le programme élargi de vaccination.
226. Au niveau primaire, la qualité des soins demeure faible, alors que le niveau secondaire n'arrive pas encore à jouer son rôle de référence, à cause, entre autres, de l'absence de certaines spécialités essentielles. Il s'en suit un engorgement du Centre Hospitalier National dont les capacités sont largement dépassées.

227. En dépit des efforts de formation et de l'accroissement significatif du personnel médical au cours des dernières années, les effectifs demeurent insuffisants et sont mal répartis. De plus, le niveau de motivation du personnel médical est insuffisant.
228. S'il est vrai que l'introduction des mécanismes de recouvrement des coûts au niveau des postes et des centres de santé a amélioré la disponibilité des médicaments essentiels, le système actuel d'acquisition et distribution de ces médicaments ne permet pas d'éviter les ruptures de stocks et ne comporte pas de mécanismes de protection pour les plus pauvres.
229. Le système actuel de collecte et d'analyse des données est encore insuffisant, du fait de l'absence d'un cadre conceptuel adapté, global et structurant, de la non organisation du système de collecte et de l'obsolescence des instruments techniques.
230. Le système de gestion et d'organisation du département en charge de la santé présente, lui aussi, plusieurs dysfonctionnements. En effet, les services centraux demeurent handicapés par l'insuffisance, en quantité et en qualité, des ressources humaines et le manque de moyens logistiques. Pour les mêmes raisons, les DRASS (directions régionales de l'action sanitaire et sociale) ne sont pas suffisamment opérationnelles.
231. Cet ensemble de contraintes est très bien reflété par l'analyse comparative des performances du système mauritanien de santé qui révèle que, si le niveau de performance des services de santé mauritaniens est légèrement supérieur à la moyenne africaine, c'est au prix d'un coût beaucoup plus élevé pour les citoyens (Cf. annexe 8).
232. Un réexamen de la politique, des programmes et des coûts de la santé est devenu indispensable. La politique du Cadre stratégique en matière de santé publique vise à garantir à tout citoyen l'accès à la médecine préventive et à des soins de qualité. Elle se fixe comme objectifs globaux, à l'horizon 2015, de doter chaque village de plus de 1.500 habitants d'un poste de santé, chaque arrondissement de plus de 10.000 d'un centre de santé de catégorie B, chaque moughataa de plus de 20.000 d'un centre de santé de catégorie A et chaque moughataa de plus de 40.000 habitants d'un hôpital de moughataa. Chacune de ces formations sanitaires doit être en mesure de fournir un paquet minimum d'activités correspondant à son niveau de prestations et garantissant une offre de soins essentiels de qualité.
233. Les objectifs spécifiques visent à : (i) ramener le taux de mortalité infantile à 50 pour mille à l'horizon 2010 et 40 pour mille à l'horizon 2015 et celui de la mortalité infanto-juvénile à 103 pour mille à l'horizon 2010 et 55 pour mille à l'horizon 2015, et le taux de mortalité maternelle à 450 pour cent mille à l'horizon 2010 et à 250 pour cent mille à l'horizon 2015, et (ii) stabiliser, à l'horizon 2015, le taux de séropositivité (HIV/SIDA) à 1%.
234. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie du secteur de la santé, orientée sur les populations les plus pauvres, s'articule autour de trois axes opérationnels majeurs : (i) améliorer l'état de santé des populations en particulier les plus pauvres et réduire la morbidité et la mortalité liées aux principales maladies, (ii) renforcer l'équité, la qualité, l'efficacité et l'accessibilité durable aux soins essentiels, et (iii) développer un environnement favorable à la santé.
235. Les activités prévues au titre de l'amélioration de la santé des populations, notamment les plus pauvres, viseront à renforcer la couverture sanitaire, la qualité des soins et l'utilisation des services de santé par des mesures de nature à :
- développer l'offre d'un paquet de soins visant à améliorer la santé maternelle et infantile et la prise en charge des maladies transmissibles et des problèmes nutritionnels, en particulier le SIDA, le paludisme, la tuberculose, les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës, la schistosomiase, le ver de Guinée, la prévention des carences en micro-nutriments (Fer, vitamine A et Iode), l'allaitement maternel, et l'amélioration du taux d'accouchement assisté,
 - assurer l'accès à ce paquet aux populations rurales et urbaines défavorisées : (i) en rendant fonctionnels (par la construction, la réhabilitation et l'équipement) des postes et centres de santé, (ii) en développant la stratégie avancée, assurant ainsi l'accès à moins de 5 Km à 90% de la population aux soins préventifs et curatifs, et (iii) en assurant leur accès aux structures de référence,
 - améliorer la disponibilité des ressources humaines en milieu rural par la formation et le

- redéploiement des personnels qualifiés et la mise en place de mécanismes de motivation (décentralisation du recrutement, contractualisation et motivations financières et non financières des personnels de santé en zones rurales, assurant la présence des médecins formés à la chirurgie essentielle dans les moughataa ciblées pour des hôpitaux),
- renforcer les plateaux techniques et améliorer l'organisation des formations sanitaires des niveaux secondaire et tertiaire pour l'émergence, à terme, d'un système de référence hiérarchisé et structuré,
 - assurer la prise en charge, au niveau secondaire, des problèmes obstétricaux et chirurgicaux d'urgence,
 - assurer aux groupes les plus vulnérables 100% d'accès aux activités de prévention du SIDA et de traitement des maladies sexuellement transmissibles,
 - développer la supervision et le suivi local de la performance sur les objectifs clés (vaccination, prise en charge intégrée des maladies de l'enfant-PCIME, paludisme, activités de lutte contre les MST et le VIH-SIDA, santé de la mère, nutrition,...),
 - mettre en place un système d'information sanitaire capable d'intégrer des données multi-sources et un système de collecte et d'analyse adapté, qui couvre la totalité du champ d'action des structures de santé, pour disposer à tous les niveaux d'outils performants d'aide à la décision,
 - renforcer la coordination intersectorielle de toutes les activités touchant au secteur de la santé, notamment la fourniture d'eau potable et le développement des activités nutritionnelles.
236. En ce qui concerne le renforcement de l'équité, de la qualité, de l'efficacité et de l'accessibilité durables aux soins essentiels, par la limitation de l'impact du paiement des soins sur les revenus des ménages les plus démunis, il s'agira de :
- poursuivre l'allocation optimale des ressources budgétaires au profit des moughataa et sa répartition entre les formations sanitaires,
 - assurer la disponibilité continue des médicaments essentiels et vaccins au niveau des postes et centres de santé et la disponibilité du sang et des tests VIH au niveau de chaque hôpital avec suivi de cette disponibilité par les wilayas, les centres et postes de santé,
 - réduire les prix pour les usagers des interventions préventives, en particulier la consultation prénatale, l'accouchement, l'imprégnation des moustiquaires ainsi que les prix des services PCIME aux enfants de 0 à 5 ans, en introduisant des modulations tarifaires et des subventions,
 - assurer la prise en charge gratuite de la vaccination contre les maladies du programme élargi de vaccination, de la tuberculose, de la dracunculose et de la lèpre,
 - mettre en place un système durable de recouvrement des coûts au niveau primaire sur la base d'un partage efficient des coûts entre la communauté, les collectivités locales et l'Etat,
 - introduire le système de recouvrement de coûts et des charges au niveau secondaire et tertiaire,
 - développer des mécanismes de prise en charge des indigents,
 - développer des mécanismes de solidarité en créant le cadre juridique pour des systèmes de partage du risque adaptés au contexte socioculturel des populations (assurance maladie, mutuelle,...).
237. La création d'un environnement favorable à la santé se fera notamment à travers la participation des usagers et des communautés dans la gestion et le développement des activités de santé. Dans ce cadre, il est prévu de :
- formaliser le partenariat Etat-Communautés à travers des conventions qui spécifient les responsabilités de chaque partie,
 - renforcer les compétences des comités de gestion en matière de micro-planification participative et de suivi des activités prioritaires de santé,
 - améliorer la représentativité des comités de gestion en stimulant la participation des groupes d'usagers et de représentants des plus démunis (groupes de femmes, de jeunes, personnes vivant avec une maladie chronique,...),
 - développer les actions communautaires de surveillance et d'action en faveur de la santé en particulier pour le paludisme, les maladies des enfants et la malnutrition.
238. L'ensemble de ces stratégies sera traduit en plan d'action et reflété dans un budget-programme pluriannuel. Le plan d'action et le budget-programme seront élaborés sur la base de l'étude en cours sur le secteur de la santé et soumis aux partenaires au mois de juin 2001.

5.3 Nutrition

239. La malnutrition, sous ses différentes formes (malnutrition protéino-énergétique de l'enfant, carence en micro-Nutriments), est une cause majeure de mortalité et de morbidité, surtout chez les femmes et les enfants. Les études menées par les différentes institutions montrent chez l'enfant un taux de malnutrition globale de 40% et de malnutrition grave de 8%. Le taux de prévalence des TDCI est de 30,9%. Il a été noté par ailleurs que 5 à 12% des nouveaux-nés ont un poids de naissance inférieur à 2.500 g et que 60% des femmes enceintes souffrent d'anémie.
240. L'absence d'une approche multi-sectorielle pour résoudre le problème de la malnutrition s'est traduite par l'inexistence d'une politique nationale de nutrition clairement définie et par le manque de clarté dans l'établissement des priorités et dans l'attribution des responsabilités institutionnelles pour la mise en œuvre d'un plan d'action concerté en matière de nutrition pouvant avoir un impact réel sur les populations.
241. Le Gouvernement a entrepris un processus de réactualisation du plan national d'action pour la nutrition (PNAN), adopté en 1995, avec un accent particulier sur la régionalisation des actions nutritionnelles et la mise en place d'un système de suivi opérationnel du PNAN, ainsi que d'un cadre institutionnel cohérent compte tenu de la multiplicité des intervenants dans le secteur de la nutrition.
242. Les principaux objectifs viseront à : (i) améliorer l'état nutritionnel de la population en général et des groupes vulnérables en particulier (enfants de 0 à 3ans, femmes enceintes au dernier trimestre, femmes allaitantes de 0 à 6 mois), (ii) parvenir à une situation alimentaire satisfaisante dans le pays et préserver un bon état nutritionnel de la population.
243. L'effort dans le domaine de la nutrition portera notamment sur : (i) le développement des capacités nationales d'évaluation et de surveillance de la situation nutritionnelle à travers la réalisation d'enquêtes de prévalence et de suivi de la croissance des enfants en vue d'améliorer la connaissance épidémiologique et sociologique sur les carences nutritionnelles et déficits alimentaires chez les enfants, (ii) la prévention et la prise en charge adéquate des personnes défavorisées sur le plan socio-économique et vulnérables sur la plan nutritionnel, en particulier les enfants malnourris, et (iii) la formation des intervenants à tous les niveaux et l'intensification de l'information, de l'éducation et de la communication en faveur des populations en vue de promouvoir les habitudes alimentaires adéquates, en particulier l'allaitement maternel et la consommation d'aliments de complément locaux , riches en micro-nutriments.

5.4 Eau potable

244. La Mauritanie, pays saharien et sahélien, semble a priori devoir être confrontée à de graves problèmes d'eau, tant de surface que souterraine. Cependant, même si l'on considérait que l'apport potentiel du cours d'eau permanent qu'elle partage avec les pays riverains, le ratio du volume d'eau disponible par rapport à la consommation la situe parmi les pays les plus riches en eau.
245. Toutefois, l'accessibilité de ces ressources et leur gestion constituent un handicap à leur mobilisation conséquente. De plus, la concurrence sur les différents usages de l'eau (agriculture, élevage, eau potable,...) deviendra de plus en plus aiguë. La disponibilité des ressources en eau en quantité suffisante et de qualité rend indispensable la mise en place d'une politique de gestion de la ressource dans une perspective de développement durable et prenant en compte les préoccupations des différents intervenants.
246. Les investissements engagés au cours de la dernière décennie dans le secteur de l'hydraulique, ont permis notamment : (i) l'amélioration de l'approvisionnement et de la desserte des villes de Nouakchott et Nouadhibou, grâce aux adductions dans les quartiers périphériques et l'augmentation de la capacité de production de la station de pompage d'Idini, qui passe de 24.000 m³/jour à 35.000 m³/jour, et celle de Boulénouar qui passe de 3.500 à 6.500 m³/jour, (ii) la réalisation d'un nouveau champ captant à Atar d'une capacité de 960 m³/jour, qui assurera la couverture des besoins de la ville à l'horizon 2005, (iii) l'alimentation en eau potable de la ville d'Aïoun et (iv) la réalisation de 67% de la couverture des besoins en eau en milieu rural.

247. La stratégie sectorielle vise l'amélioration rapide de l'accès de l'ensemble de la population à l'eau potable, en accordant la priorité aux couches les plus défavorisées. L'objectif visé à long terme sera de doter tous les villages de plus de 500 habitants d'un réseau d'adduction d'eau potable et de porter le taux de desserte par branchements à 85% en milieu urbain.
248. En milieu urbain, les objectifs à moyen terme (2004) sont les suivants : (i) accroître la production pour passer de 35.000 à 50.000 m³/jour à Nouakchott et de 6.500 à 18.000 m³/jour à Nouadhibou et parvenir à un taux de desserte de 60% pour ces deux villes, (ii) équiper toutes les agglomérations de 5.000 habitants ou plus d'un réseau d'approvisionnement d'eau, (iii) assurer la couverture de la demande prévisible des consommateurs à moyen terme à des coûts à la portée des usagers, et (iv) assurer l'indépendance financière du sous-secteur à l'égard des subventions de l'Etat.
249. La stratégie repose sur les deux priorités suivantes : (i) *La réforme du secteur de l'eau*. Les actions prioritaires qui seront engagées sont : la révision du cadre réglementaire régissant la filière pour encourager une plus grande implication du secteur privé dans la fourniture des services et dans le financement des investissements, la révision du système de tarification de l'eau potable pour mieux refléter son coût économique tout en permettant l'accès des couches les plus pauvres. Enfin, une stratégie globale de gestion des ressources en eau sera définie (janvier 2001) et de nouveaux textes réglementaires seront publiés en 2001 ; (ii) *L'accroissement des capacités de production et le développement des réseaux de distribution d'eau*. Les principales opérations concernent l'extension de l'AEP de Nouadhibou et Nouakchott (phase 2), l'AEP de 9 centres secondaires. Des études seront réalisées sur l'AEP de Rosso et sur l'alimentation de Nouakchott à partir du fleuve Sénégal (Projet Aftout-Es-Saheli), dont le financement sera assuré selon une modalité de BOT.
250. En milieu rural et semi-urbain, l'objectif est d'accroître l'offre d'eau potable en partant des principes directeurs suivants : (i) allocation rationnelle des crédits (cohérence avec la politique d'aménagement du territoire, prise en compte des besoins réels et des capacités organisationnelles et financières des usagers), (ii) gestion globale des ressources en eau (souterraines et de surface), (iii) prise en charge des équipements et des opérations d'approvisionnement par les collectivités et promotion des initiatives locales en vue d'une indépendance financière totale du sous-secteur.
251. En ce qui concerne l'hydraulique rurale, les actions programmées porteront, en plus des études et de la maintenance des infrastructures existantes, sur la réalisation, chaque année, de 40 forages, de 5 puits villageois dans les wilayas du Guidimakha, de l'Assaba et des deux Hodhs, de 40 puits pastoraux et de 5 mini-réseaux d'adduction d'eau potable. Les études en cours (relatives à la ressource, au plan décennal de l'hydraulique rurale et à l'accès universel) devraient, entre autres, identifier les mécanismes institutionnels de mise en œuvre de la politique d'approvisionnement en eau dans le milieu rural et péri-urbain.

5.5 Politique d'accès universel aux services de base

252. En matière d'**électricité**, la politique du Gouvernement sera axée sur la consolidation et l'extension des réseaux urbains et le développement de l'électrification rurale. L'approvisionnement en électricité passera, en particulier, par la réorganisation de la SONELEC en cours et des projets de l'OMVS et la création, au niveau rural, d'une Agence de développement de l'électrification rurale. En matière d'**assainissement**, la priorité sera accordée aux quartiers insalubres des principales villes.
253. Pour compléter les mécanismes purs de marché et généraliser l'accès aux services, le Gouvernement mettra en place une Agence chargée de la promotion de l'**accès universel** aux services de base suivant une vision intégrée (télécommunications, électricité, eau, assainissement), de manière à tirer pleinement profit de la convergence des technologies et des services d'infrastructures ainsi que des solutions hors réseaux classiques. Cette agence sera chargée de la gestion du fonds d'accès universel aux services qui sera alimenté par les contributions des opérateurs et par les ressources éventuelles allouées à ce volet du programme de réduction de la pauvreté. Elle mettra en place un dispositif approprié et mènera des études et des actions de promotion visant à stimuler l'investissement privé dans les zones qui peuvent être considérées, à première vue, comme étant non rentables. L'un des mécanismes envisagés serait une série d'appels d'offres à enchères négatives.

6 Le renforcement des capacités institutionnelles et la gouvernance

254. La stratégie de lutte contre la pauvreté est une politique de long terme. Elle s'attaque à un défi majeur, celui de la pauvreté, qui est posé au-delà de l'Etat, à l'ensemble de la société. C'est pourquoi son succès dépendra dans une large mesure de son appropriation par l'ensemble des acteurs : Etat, collectivités locales, ONG, ... La mise en œuvre de ses différents volets constituera pour le pays un programme ambitieux qui doit pouvoir compter sur une bonne gouvernance et s'appuyer sur des institutions solides et des capacités de gestion à tous les niveaux.
255. Conscient de tous ces enjeux, le Gouvernement a inscrit la bonne gouvernance au sommet de ses priorités. La déclaration de bonne gouvernance adoptée par le Gouvernement en 1999 s'articule autour de cinq axes : (i) la consolidation de l'Etat de droit, (ii) le renforcement des capacités de l'Administration, (iii) l'appui à la décentralisation, (iv) la gestion efficace des ressources publiques, et (v) l'implication des populations pauvres et le renforcement des capacités de la société civile, notamment des ONG.

6.1 Consolidation de l'Etat de droit

256. La consolidation de l'Etat de droit se fera selon trois axes majeurs : le renforcement des instances parlementaires, la poursuite de la réforme judiciaire et la promotion des droits de l'homme.
257. Les instances parlementaires bénéficieront de programme d'appui pour : (i) le renforcement des capacités humaines par la formation des parlementaires dans les domaines du contrôle financier et budgétaire et de la production législative, le développement des échanges avec les instances parlementaires d'autres pays et la mise à la disposition du Parlement d'une expertise appropriée ; (ii) le renforcement de l'exercice de la fonction parlementaire, par l'amélioration des performances de l'administration des deux Chambres et des conditions de travail.
258. Le renforcement du système judiciaire sera poursuivi par la mise en œuvre de la réforme de la justice qui vise le rapprochement de la justice du citoyen, à travers sa décentralisation, l'appui aux tribunaux régionaux et départementaux, la suppression de certains frais de justice et la mise en place d'un système d'aide judiciaire pour les populations démunies. Il est prévu, de plus, la mise en œuvre d'un vaste programme axé sur la formation et la spécialisation des professionnels de la justice et le renforcement des infrastructures judiciaires.
259. La promotion des droits de l'homme se fera à travers : (i) l'élaboration d'un plan d'action qui devra contribuer à l'émergence d'une culture des droits de l'homme en Mauritanie, (ii) l'information des populations et la diffusion des conventions relatives aux droits de l'homme, et (iii) l'intégration des normes internationales au droit interne.

6.2 Renforcement des capacités de l'Administration

260. Les principales mesures de renforcement des capacités de l'Administration publique portent sur son adaptation aux nouvelles missions de l'Etat, la mise en adéquation des postes et des profils au sein des départements ministériels, la création d'un réseau administratif de communication autonome, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de formation et d'une politique de gestion prévisionnelle des agents publics et l'amélioration des capacités d'analyse économique, de programmation des investissements et de maîtrise des cycles des projets.
261. La politique de rémunération des fonctionnaires sera révisée de façon à ce qu'elle devienne réellement motivante, qu'elle tienne compte du mérite individuel et qu'elle attire et maintienne dans l'Administration les profils indispensables pour la réalisation des nouvelles missions de l'Etat.

6.3 Décentralisation

262. Le processus de décentralisation sera consolidé suivant six axes : (i) Le renforcement du dispositif institutionnel, par la consolidation du socle législatif et réglementaire, la clarification des compétences des Communes, l'amélioration de l'efficacité de la tutelle centrale, le renforcement de la déconcentration des services de l'Etat,... ; (ii) Le renforcement des outils de gestion urbaine, par l'élargissement des compétences communales en matière de gestion urbaine et foncière, la mise en place de l'adressage et d'un cadastre simplifié, l'élaboration de plans directeurs d'urbanisme opposables aux tiers,... ; (iii) La mobilisation des ressources, par la mise en œuvre d'une réforme de la fiscalité locale, une plus grande implication des élus dans l'établissement et le suivi des impôts locaux,... ; (iv) Le renforcement des capacités de gestion communale par une amélioration de la formation des élus locaux et du personnel communal, la mise en place d'un statut du personnel communal et le renforcement et la modernisation des équipements et des outils de gestion communaux, notamment par l'utilisation des NTIC ; (v) L'implication de la société civile dans l'effort de développement local sera dynamisée notamment par un appui à l'Association des Maires de Mauritanie (AMM) et aux projets initiés ou animés par des ONG, des réseaux de femmes,... ; et (v) L'élaboration de plans de développement intégré pour les communes en zone rurale et des stratégies de développement de villes pour les communes urbaines.

6.4 Gestion efficace et transparente des biens publics

263. L'objectif majeur de la stratégie en matière de gouvernance économique est d'assurer l'allocation et l'utilisation efficace et transparente des ressources publiques. Le plan d'action dans ce domaine comporte un ensemble de mesures dont la mise en œuvre fera l'objet d'un suivi rigoureux (assorti de rapports semestriels d'avancement). Ces mesures se situent au double plan : (i) de la transparence et du contrôle de la régularité, et (ii) de la programmation et de l'évaluation de l'impact de la dépense publique.
264. En ce qui concerne le contrôle et la transparence de la gestion de la dépense publique, les actions suivantes, considérées comme préalables à une loi de règlement, seront achevées avant la fin 2001 : (i) la ré-informatisation de la Solde, (ii) l'informatisation des pensions, (iii) la mise en place d'une nomenclature des pièces justificatives des dépenses, (iv) la mise en place d'une commission d'élaboration de la loi de règlement, et (v) l'uniformisation des règles de contrôle a priori en instituant, pour les dépenses d'investissement financées sur concours extérieurs, des mécanismes de contrôle proches de ceux du contrôle financier. La première loi de règlement, qui portera sur la loi de finances de 2001, sera promulguée en 2002, et l'ensemble des exercices budgétaires couverts par le CSLP feront l'objet de lois de règlement de façon à permettre au Parlement d'exercer pleinement ses missions de contrôle budgétaire.
265. D'autres mesures se rapportent au renforcement du contrôle de la Cour des comptes et de l'audit de la dépense publique à travers : (i) un appui aux structures de la Cour des comptes et une plus grande diffusion de ses rapports, et (ii) la généralisation des audits annuels pour tous les programmes et les projets d'investissement.
266. Au plan du suivi de l'impact des dépenses publiques, les mesures suivantes seront mises en œuvre :
- en 2001 : (i) élaboration d'un cadre budgétaire à moyen terme, qui sera le cadre de référence d'évolution des dépenses publiques en cohérence avec les stratégies et programmes du CSLP, (ii) mise en place de budgets-programmes pour les secteurs prioritaires : développement rural, développement urbain, éducation, santé et hydraulique,
 - en 2002 : mise en place de budgets-programmes pour les autres secteurs de développement,
 - en 2003 : évaluation de l'impact (coût/efficacité) de la dépense publique dans les secteurs prioritaires, et
 - en 2004 : évaluation d'ensemble de l'impact des ressources PPTTE et du CSLP sur la réduction de la pauvreté.

6.5 Approche participative et renforcement des capacités de la société civile

267. Le CSLP offre l'occasion d'un partenariat nouveau entre la société civile et l'Etat, reflétant une vision de développement à laquelle adhèrent tous les acteurs concernés. Son processus de mise en œuvre doit faire appel aux préalables suivants : (i) l'élaboration d'une démarche participative qui sera l'outil de référence et qui sera systématiquement appliquée au niveau communautaire, (ii) l'élaboration d'une stratégie de communication, en accompagnement de la stratégie de lutte contre la pauvreté, (iii) le renforcement des capacités techniques des acteurs gouvernementaux en approches participatives et la promotion d'une culture de la participation, et (iv) le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des organisations de la société civile.

7 Le suivi-évaluation de la stratégie

268. La mise en place d'un système de suivi-évaluation du CSLP est une condition du succès des programmes de lutte contre la pauvreté. Le plan d'action dans ce domaine portera sur trois directions : le dispositif institutionnel, le système d'information et la mise à jour périodique du CSLP.

Le dispositif institutionnel

269. Le dispositif institutionnel mis en place pour la préparation du CSLP qui associe étroitement l'Administration, la société civile et les partenaires au développement, sera reconduit pour le suivi de la mise en œuvre de la stratégie. Les différentes instances (Comité interministériel de lutte contre la pauvreté, Comité de concertation, Comité des donateurs) examineront les rapports périodiques de suivi des différents programmes et se prononceront sur le rapport annuel et le rapport d'évaluation à mi-parcours. En outre, l'évaluation participative du CSLP dans sa globalité sera conduite dans le cadre des assises nationales de la lutte contre la pauvreté. Les programmes ciblés de lutte contre la pauvreté quant à eux seront systématiquement évalués de manière participative à partir de 2002. Enfin, une diffusion large du CSLP auprès des médias sera assurée dès 2001.

Le système d'information

270. Le système actuel d'information sur la pauvreté est insuffisant et parcellaire. En réalité, le suivi rapproché de la pauvreté et l'évaluation de l'impact des programmes utilisent l'ensemble de l'appareil statistique. Le plan d'action, en cours ou prévu, permettra de répondre aux besoins essentiels en matière d'information. Celui-ci comporte : (i) la poursuite de la mise en œuvre d'un programme de collecte de données quantitatives et qualitatives, dont le RGPH, l'EPCV et l'EDS, en cours d'exécution et qui serviront à enrichir le CSLP dès la fin 2001, (ii) le suivi systématique des indicateurs de la pauvreté et des conditions de vie, (iii) le renforcement des capacités de l'ONS pour lui permettre de jouer pleinement son rôle de structure de coordination, capable d'harmoniser les activités de collecte des données statistiques et de les rapprocher de la demande en la matière, et (iv) le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des autres structures statistiques.

La mise à jour périodique du CSLP

271. La mise à jour du CSLP sera faite tous les ans, notamment dans le sens de la prise en compte des budgets-programmes qui seront mis en place, dès 2002, pour l'ensemble des secteurs prioritaires : développement rural, développement urbain des quartiers précaires, éducation, santé et hydraulique (cf. annexe 7).

ANNEXES

Annexe 1 : Objectifs chiffrés de réduction de la pauvreté

Objectifs prioritaires et indicateurs de performance	Situation de référence		Objectifs chiffrés		
	Date	Valeur	2004	2010	2015
Réduire la pauvreté					
Nombre de pauvres (en milliers)	1996	1.175	1.202	850	478
Incidence de la pauvreté	1996	50%	38,6%	26,6%	16,9%
Incidence de l'extrême pauvreté	1996	32,6%	21,8%	11,7%	4,6%
Profondeur de la pauvreté	1996	18,3%	11,2%	4,8%	1,0%
Sévérité de la pauvreté	1996	9,1%	4,7%	1,8%	1,0%
Indice de Gini ¹	1996	37,7%	35,3%	33,3%	32,4%
Cf. indicateurs ci-dessous					
Accélérer la croissance économique					
Taux de croissance du PIB par an	1999	4,1%	7%	7%	7,3%
Taux de croissance du PIB par tête par an	1999	1,2%	4 %	4,4%	4,7%
Taux d'investissement (en % du PIB)	1998	15,4%	25%	23%	22%
Préserver la stabilité macro-économique					
Taux d'inflation (en %)	1999	4,1%	2,4%	2,6%	2,6%
Solde budgétaire (en % du PIB)	1999	2,2%	-3%		
Déficit des transactions courantes hors transferts officiels (en % du PIB)	1998	11,4%	14,7%	10%	10,5%
Réserves brutes (en mois d'importation)	1998	5,9	6,0	6,0	6,0
Ratio de la dette/PIB (en %)	1998	215			
Améliorer le niveau global d'éducation					
Taux brut de scolarisation primaire	1999	86%	100%	100%	100%
Taux brut de scolarisation des filles	1999	81%	97%	100%	100%
Proportion des enfants qui terminent le cycle fondamental	1999	55%	67%	78%	100%
Proportion des filles atteignant la 6 ^{ème} année du fondamental	1999	50%	60%	78%	100%
Nouveaux entrants en 1 ^{ère} année de l'enseignement secondaire	1999	18.344	28.666	34.878	50.000
Ratio élèves/enseignant dans le premier cycle du secondaire	1999	36	30,6	26	26
Taux d'analphabétisme des adultes	1996	42%	20%	13%	1%
Dépenses d'éducation en pourcentage du PIB	1999	3,7%	4,23%	5%	5,4%
Améliorer l'état de santé global					
Espérance de vie à la naissance (ans)	1998	54	56	59	62
Indice synthétique de fécondité	1998	5,4	5	4	3
Taux de mortalité infantile (‰)	1998	105	90	50	40
Taux de mortalité infanto-juvénile (‰)	1998	140	130	103	55
Taux de mortalité maternelle (100.000)	1998	930	700	450	250

¹ L'indice de Gini, qui est mesuré pour les dépenses, ne devrait pas connaître une évolution importante, car les habitudes de consommation des mauritaniens ne varient pas beaucoup d'un niveau de revenu à l'autre.

Objectifs prioritaires et indicateurs de performance	Situation de référence		Objectifs chiffrés		
	Date	Valeur	2004	2010	2015
Taux de prévalence du VIH chez les femmes enceintes	1998	1%	2%	1%	1%
Taux de couverture (par une USB) dans un rayon de 5km	1998	70%	80%	90%	100%
Taux de malnutrition (poids pour âge) chez les enfants < 5ans	1999	23%	18%	14%	10%
Augmenter l'accès à l'eau potable					
Taux de raccordement au réseau d'eau	1997	35%	45%	54%	60%
Prix du m ³ d'eau (en dollars USA)	1997	1,03	1,03	1,07	1,10
Augmenter les revenus et améliorer les conditions de vie en milieu rural					
Incidence de la pauvreté rurale	1996	68,1%	52,7%	44,0%	34,0%
Incidence de l'extrême pauvreté rurale	1996	56,2%	40,8%	33,8%	24,0%
Indice de Gini en milieu rural	1996	33,0%	31,7%	30,8%	30,0%
Taux de croissance du PIB agricole	1998	6,2%	10%	10%	10%
Rendement du riz irrigué (tonnes/ha/an, avec culture de contre-saison)	1998	4	9	10	12
Taux de couverture sanitaire du cheptel (vaccins obligatoires)	1999	60%	70%	77%	85%
Rendement des cultures vivrières arides	1999	0,4	0,8	1,0	1,0
Augmenter les revenus et améliorer les conditions de vie dans les quartiers précaires des grandes villes et des villes secondaires					
Population cible (en milliers)	2000	540	266	540	700
Nombre d'actifs ayant accès au micro-crédit (en milliers)			20	40	80
Volume cumulé de micro-crédits (en millions UM)	2000	200	2.500	5.000	6.000
Nombre de titres fonciers régularisés dans les quartiers pauvres	2000	800	16.000	30.000	40.000
Nombre de nouveaux terrains aménagés			8.000	20.000	35.000
Accès à l'habitat subventionné dans les quartiers pauvres (familles)	2000	300	10.000	20.000	35.000
Consommation d'eau potable (l/j) par habitant des quartiers pauvres	1997	10 à 20	20 à 30	40	50
Taux d'accès à l'eau potable dans les quartiers pauvres	1997	35%	40%	50%	60%
Prix du m ³ d'eau (en \$ USA) dans les quartiers pauvres	1997	2 à 3	<1	<0,5	<0,50
Prix du m ³ d'eau dans les quartiers pauvres par rapport aux autres quartiers	1997	5 fois	1 fois	0,8 fois	0,8 fois
Taux d'accès à l'assainissement dans les quartiers pauvres (*)	2000	10%	15%	26%	36%

(*) Il s'agit des réalisations financées dans le cadre des programmes publics urbains.

Annexe 2 : Matrice des mesures

L'objectif majeur de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté est de réduire les différentes formes de pauvreté (monétaire, conditions de vie, potentialités) à travers la mise en œuvre de mesures visant : (i) une croissance accélérée et redistributrice, (ii) une croissance ancrée dans la sphère économique des pauvres, (iii) le développement des ressources humaines et l'accès de tous les citoyens aux services de base et (iv) un réel développement institutionnel, appuyé sur une bonne gouvernance et sur la pleine participation de tous les acteurs de la lutte contre la pauvreté.

La matrice qui suit liste, pour chacun de ces axes, les objectifs, actions prioritaires et calendrier d'exécution.

Domaine	Objectifs/stratégies	Actions prioritaires	Période
	- Réduire la pauvreté sous toutes ses formes	• Mise en œuvre des actions prioritaires du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté	2001-2004
AXE 1 : UNE CROISSANCE ACCELEREE ET REDISTRIBUTRICE			
Croissance	- Accélérer la croissance et atteindre un taux tendanciel de 7%	• Cf. Politiques macro, secteurs extérieurs, ...	2001-2004
Cadre macro-économique	- Maintenir un taux d'inflation < 3%	• Maintien de recettes et de dépenses conformes aux objectifs du CSLP et correspondant à des niveaux de 25,7% et 27,8% du PIB, en moyenne	2001-2004
	- Maintenir un déficit du compte consolidé de l'Etat < 3%	• Mise en place de la réforme de la fiscalité intérieure	2001-2004
	- Maintenir un déficit des transactions courantes (hors transferts officiels) < 15,5% du PIB et un niveau de réserves extérieures de 6 mois	• Renforcement de la DGI	2001-2004
		• Poursuite d'une politique monétaire fondée sur les forces du marché, à travers l'utilisation des instruments directs de gestion de la liquidité et le développement du marché des Bons du Trésor	2001-2004
	- Réduire les écarts entre les taux débiteurs et créditeurs	• Mise en œuvre de politiques et de programmes de développement des secteurs exportateurs (SNIM, diversification agricole, tourisme,...)	2001-2004
		• Maintien du taux de change effectif réel à un niveau conforme à l'objectif de compte courant	2001-2004
		• Respect par les banques des ratios de couverture et de division des risques, conformément au programme convenu avec le FMI et la BM	2001-2004
		• Ouverture du secteur financier à d'autres banques	2001-2004
- Développer la concurrence dans le secteur financier	• Finalisation de l'étude de développement du secteur financier	2001	
- Stimuler l'épargne	• Accès aux instruments appropriés de collecte de l'épargne avec l'AT du FMI et de la BM	2001-2004	
Développement du secteur privé	- Créer un environnement favorable au développement du secteur privé	• Application des codes révisés relatifs aux droits des affaires	2001-2004
		• Réduction et simplification de la fiscalité directe et indirecte (TVA) applicable aux entreprises	2001-2004
		• Suppression des entraves à la concurrence (dans les transports) et extension progressive du champ de compétence de l'Autorité de régulation	2001-2004

Domaine	Objectifs/stratégies	Actions prioritaires	Période
Développement du secteur privé (suite)	- Améliorer l'attractivité de l'économie pour l'investissement étranger	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des programmes de privatisation (électricité, télécoms) • Promotion des secteurs d'exportation : mines, tourisme, pêche, agriculture 	2001-2002 2001
Développement des secteurs exportateurs : Pêche	- Assurer une gestion rationnelle des ressources halieutiques dans une perspective de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du plan quinquennal de recherche du CNROP et publication annuelle des résultats • Allocation de l'effort de pêche sur la base du niveau permmissible défini pour chaque pêcherie par le CNROP • Mise en service de nouveaux moyens de surveillance et renforcement de la coopération avec tous les partenaires pour la surveillance 	2001-2004 2001-2004 2001
Mines	- Renforcer l'intégration du secteur à l'économie nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement progressif du débarquement des produits de pêches en Mauritanie 	2001-2004
	- Encourager la transformation locale des produits de pêche	<ul style="list-style-type: none"> • Encouragement des investissements extérieurs dans la transformation locale du poisson 	2001-2004
Tourisme	- Accroître la contribution de la pêche artisanale à la valeur ajoutée et à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des programmes d'infrastructures (port pélagique, port de pêches, infrastructures côtières) et encouragement de la participation du secteur privé à leur financement 	2001-2004
	- Promouvoir la diversification du secteur minier et accroître sa contribution à l'économie	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion du code minier et poursuite des campagnes de sensibilisation des investisseurs étrangers • Poursuite des programmes de recherche en cours (pétrole,...) • Mise en œuvre du programme d'investissement de la SNIM 	2001 2001-2004 2001-2002
Infrastructures structurantes : Transports	- Réduire les coûts des facteurs et renforcer l'intégration à l'économie nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation, en concertation avec la Fédération du tourisme et le privé étranger, d'assises nationales sur la stratégie du tourisme 	2001
		<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un cadre réglementaire de l'activité touristique, favorable à l'investissement privé 	2001
		<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir à l'extérieur et valoriser, en collaboration avec la Fédération nationale du tourisme, l'image touristique de la Mauritanie • Développer la formation aux métiers du tourisme 	2001 2001-2004
Infrastructures structurantes : Transports	- Réduire les coûts des facteurs et renforcer l'intégration à l'économie nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du programme prioritaire d'infrastructures de soutien (routes NKC-NDB, Rosso-Boghé,...) 	2001-2004
		<ul style="list-style-type: none"> • Encouragement de la participation du secteur privé au financement des infrastructures de transport 	2001-2004
		<ul style="list-style-type: none"> • Libéralisation des transports routiers 	2001

Domaine	Objectifs/stratégies	Actions prioritaires	Période
Electricité et télécommunications	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les coûts des facteurs - Améliorer l'offre et l'accès aux infrastructures d'électricité et de télécoms et réduire la charge globale pour l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> • Scission de la SONELEC en deux branches : eau et électricité 	2001
		<ul style="list-style-type: none"> • Privatisation de la branche électricité de la SONELEC 	2001
		<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du programme d'investissement dans l'électricité 	2001-2004
		<ul style="list-style-type: none"> • Privatisation de MAURITEL à hauteur de 51% 	2001
		<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des programmes d'investissement, notamment dans le cellulaire 	2001-2004
		<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la mise en œuvre de la loi relative au secteur des télécoms • Renforcement de l'Autorité de régulation 	2001-2004 2001-2004
AXE 2 : UNE CROISSANCE ANCREE DANS LA SPHERE ECONOMIQUE DES PAUVRES			
Développement rural :	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter les revenus et réduire la pauvreté en milieu rural 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des politiques et du programme d'investissement prioritaire pour le secteur 	2001-2004
		<ul style="list-style-type: none"> • Mise en application du Code Pastoral 	2001-2004
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les potentiels de l'élevage - Accroître la productivité de la filière animale (lait et viande) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du programme d'investissement prioritaire pour le sous-secteur (augmentation des parcs de vaccination, des postes vétérinaires et des puits pastoraux, construction d'abattoirs, d'aires d'abattage et contrôle d'hygiène, et promotion des services vétérinaires privés dans les zones défavorisées) 	2001-2004
		<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et mise en œuvre, après étude de la filière d'exportation, d'un programme d'appui aux petites unités de valorisation des sous-produits de l'élevage à l'exportation 	2001
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'exportation de la viande et des peaux et cuirs - Diversifier la production agricole et améliorer la productivité de la petite paysannerie 	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de sélection de races productives adaptées 	2001
		<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation de la libéralisation de la production agricole 	2001-2002
		<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation/extension des périmètres irrigués (PDIAIM global) 	2000-2004
		<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la diversification pour les marchés intérieur et international (PDIAIM global) 	2000-2004
		<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux groupements de production/transformation de produits agricoles et poursuite du PACAD 	2001-2004
		<ul style="list-style-type: none"> • Formation des petits producteurs à la diversification agricole 	2001-2004
		<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'un programme d'appui à la commercialisation des productions agricoles nationales 	2001-2004
		<ul style="list-style-type: none"> • Sélection et diffusion de semences améliorées, adaptées aux différentes climatologies 	2001-2004
	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la maîtrise de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du programme de construction/réhabilitation de barrages, digues,... 	2001-2004

Domaine	Objectifs/stratégies	Actions prioritaires	Période
Capital foncier et financier	- Améliorer l'accès des pauvres au capital foncier et financier	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion et mise en œuvre transparentes du décret d'application de la Loi foncière et domaniale et extension de la réforme à de nouvelles zones • Consolidation et extension du réseau du crédit agricole (UNCACEM) • Appui à l'émergence de caisses d'épargne et de crédit en milieu rural (IMF) 	2001-2004 2001-2004 2001-2004
Formation, recherche, vulgarisation Infrastructures rurales Programmes ciblés de lutte contre la pauvreté en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le transfert de technologie et promouvoir une recherche appliquée et une formation adaptée - Augmenter l'offre, la qualité et l'accessibilité des infrastructures de base en milieu rural - Favoriser le développement des zones d'extrême pauvreté - Impliquer les communautés de base et les collectivités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de développement à la base 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du Plan national de recherche agronomique • Mise en œuvre du programme d'infrastructures rurales (construction de pistes et d'ouvrages de désenclavement dans les zones arides) • Poursuite des programmes régionaux et locaux de lutte contre la pauvreté impliquant les collectivités locales et les ONG 	2001-2004 2001-2004 2001-2004
Développement urbain	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un développement urbain planifié et concerté entre tous les acteurs - Doter les principales capitales régionales d'infrastructures de base pour le développement économique - Restructurer et viabiliser les quartiers précaires de NKC et NDB et permettre l'accès de 500.000 personnes aux infrastructures de base (eau, assainissement, électricité, habitat,...) - Améliorer l'environnement urbain 	<ul style="list-style-type: none"> • Révision des textes fonciers pour faciliter l'accès à la propriété foncière, notamment pour les pauvres • Révision et actualisation des outils de gestion urbaine (cadastre et SDAU) • Elaboration et mise en œuvre de stratégies de ville pour NKC et NDB (2001) et pour les autres capitales régionales (2004) • Mise en place d'une agence de développement associant tous les acteurs du développement urbain • Renforcement des capacités des administrations en charge de l'urbanisme et des communes • Mise en œuvre du programme prioritaire d'investissement du PDU pour les capitales régionales • Mise en œuvre du programme de restructuration et de d'équipement des quartiers précaires • Extension du programme d'accès à l'habitat social selon l'approche d'auto-construction (Twise) associant les communautés et les communes • Mise en œuvre d'investissement prioritaire d'environnement urbain (ramassage des ordures, des déchets solides, éducation environnementale,...) 	03/2000 03/2000 2001-2004 2001 2001-2004 2001-2004 2001-2004 2001-2004 2001-2004

Domaine	Objectifs/stratégies	Actions prioritaires	Période
Emploi, micro-finance, micro et petite entreprise	- Promouvoir l'accès des pauvres, et notamment des femmes, au micro-crédit	<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation et extension des programmes de micro-crédit et d'appui aux IMF • Création d'un Fonds de Maturation pour le renforcement des IMF en milieu rural et péri-urbain • Poursuite des programmes d'appui aux coopératives féminines et aux NISSA banques 	2001-2004 2001 2001-2004
	- Lutter contre le chômage des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la mise en œuvre du programme d'insertion des jeunes diplômés, en collaboration avec le secteur privé 	2001-2004
	- Développer la formation professionnelle des jeunes sans qualification	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en opération de 3 centres régionaux de formation professionnelle (Kiffa, Néma, Atar) 	03/2001
	- Favoriser l'accès des femmes à la formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Extension du programme des unités mobiles de formation • Mise en œuvre de programmes de formation et d'emploi dans les petits métiers (bâtiment, petite transformation de produits de l'agriculture et de l'élevage,...) pour tous les centres de formation 	2001-2004 09/2002
	- Promouvoir l'artisanat et la petite et micro entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des CFPF et mise en place d'un système d'incitation des formateurs • Elaboration et mise en œuvre du Code de l'artisanat • Mise en place de la Chambre des métiers 	2001-2004 2002-2004 2002
Sécurité alimentaire	- Améliorer l'accessibilité des produits alimentaires de première nécessité (offre, prix, transport)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de procédures de gestion transparente du Stock national de sécurité (SNS) 	03/2001
	- Prévenir et atténuer les effets des crises alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en opération de l'Observatoire de la sécurité alimentaire (OSA) • Renforcement de l'articulation entre les actions de prévention et d'atténuation des crises et les actions visant une amélioration durable de la sécurité alimentaire • Mise en œuvre du programme de l'Agence des travaux ruraux (HIMO) 	06/2001 2001-2004 2001-2004
Lutte contre l'exclusion	- Promouvoir l'insertion sociale des groupes marginalisés et des exclus et favoriser leur intégration dans le processus économique	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du programme d'insertion des populations vulnérables : handicapés, indigents,... • Mise en place, en collaboration avec les ONG, de programmes de protection des jeunes et des enfants en circonstances difficiles 	2001-2004 2001-2004
	- Réduire le phénomène d'exclusion en milieu urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de systèmes et de méthodologies de ciblage, de diagnostic, de collecte et d'analyse des données sur les groupes vulnérables 	2001
Environnement	- Préserver les ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des conventions internationales sur l'environnement et du PANE • Mise en œuvre d'un programme de butanisation en zone rurale • Mise en œuvre des programmes sylvicoles • Intégration de l'environnement comme dimension de tous les projets de développement rural 	2001-2004 2001-2004 2001-2004 2001-2004
AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET L'EXPANSION DES SERVICES DE BASE			

Domaine	Objectifs/stratégies	Actions prioritaires	Période
Education, alphabétisation : Enseignement fondamental (EF)	- Porter le taux de scolarisation dans l'EF à 100% en 2004 et réduire les disparités d'accès entre régions et entre genres	<ul style="list-style-type: none"> • Systématisation des écoles à cycle complet à travers la construction de 1.533 classes et la réhabilitation de 564 autres • Recrutement de 409 instituteurs • Institution de primes pour les enseignants dans les zones défavorisées 	2001-2004
	- Améliorer la qualité et lutter contre les disparités de résultats, en particulier dans les zones rurales défavorisées	<ul style="list-style-type: none"> • Dotation de toutes les écoles en matériel pédagogique • Equipement de toutes les écoles en tables-bancs 	2001-2004
	- Améliorer le niveau des enseignants	<ul style="list-style-type: none"> • Formation continue des enseignants 	2001-2004
Enseignement secondaire	- Développer l'enseignement secondaire du premier cycle pour encourager l'expansion de l'enseignement de base	<ul style="list-style-type: none"> • Construction et réhabilitation de salles de classe • Recrutement de 600 professeurs du premier cycle 	2001-2004
	- Assurer une offre suffisante pour permettre la continuité de la scolarité notamment pour les filles des zones défavorisées		
	- Améliorer la qualité et les conditions d'enseignement, en particulier dans les zones rurales	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement de tous les établissements en tables-bancs • Acquisition d'équipements informatiques et de malles pédagogiques 	2001-2004 2001-2004
Enseignement technique et professionnel (ETP)	- Améliorer la qualité de l'enseignement dans le second cycle et des résultats aux examens	<ul style="list-style-type: none"> • Formation continue des enseignants 	2001-2004
	- Améliorer la qualification de la main d'œuvre et assurer une meilleure insertion des populations rurales dans l'économie	<ul style="list-style-type: none"> • Construction et réhabilitation de centres de formation • Acquisition d'équipements spécialisés • Formation de formateurs de l'ETP 	2001-2004 2002-2004 2001-2004
Enseignement supérieur (ES)	- Assurer une meilleure adéquation formation-emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de matériel pédagogique • Etude sur l'offre de formation supérieure, sa qualité et sa pertinence • Introduction de mesures visant l'amélioration de la qualité de l'ES 	2001-2004 2001
Gestion centrale	- Améliorer le pilotage du système et renforcer la planification, la gestion et la coordination	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction d'une carte scolaire 	2002
		<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système de gestion du personnel adapté et performant • Modernisation et décentralisation de l'Administration 	2001-2002 2001-2004
Alphabétisation	- Développement d'une alphabétisation adaptée	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités institutionnelles des administrations centrale et régionales 	2001-2004
		<ul style="list-style-type: none"> • Conception et production de manuels d'alphabétisation 	2001
		<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système d'incitation du personnel alphabétiseur 	2002
		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la contribution des « mahadras » à l'effort d'alphabétisation 	2002

Domaine	Objectifs/stratégies	Actions prioritaires	Période
Santé, nutrition	- Améliorer les services de santé fournis aux populations, en particulier les plus pauvres et réduire la morbidité et la mortalité liées aux principales maladies	• Développement de l'offre d'un paquet minimum de soins visant à assurer la prise en charge de la santé maternelle et infantile et répondant aux principaux problèmes de santé, à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, à travers :	2001-2004
		□ la poursuite et l'extension de la mise en œuvre du programme de construction et d'équipement de postes et de centres de santé	2001-2004
		□ le recrutement du personnel médical et paramédical	2001
		□ la mise en place d'un système d'indemnité spécifique pour le personnel en poste dans les zones défavorisées et	06/2001
	- Renforcer l'équité, la qualité, l'efficacité et l'accessibilité durable aux soins essentiels	• Sécurisation et extension du système de recouvrement des coûts à tous les niveaux de santé	06/2001
		• Etude et mise en place d'un système de prise en charge des indigents en collaboration avec les départements concernés	2001
	- Améliorer la prévention contre le VIH/SIDA	• Implication des usagers et des communautés les plus pauvres dans les décisions de santé	2001-2004
		• Renforcement en équipement des formations sanitaires périphériques pour les rendre capables d'assurer la prévention et la prise en charge des infections opportunistes, et développement du dépistage conseil pour le SIDA dans les centres de santé de catégorie A	2001-2004
	- Améliorer le pilotage, la planification et la gestion du secteur	• Prise en charge psycho-médico-sociale des personnes vivant avec le VIH/SIDA	2001-2004
		• Achèvement de l'étude sur les coûts et performance du secteur de la santé et mise en œuvre de ses recommandations	06/2001
- Améliorer l'état nutritionnel des populations	• Mise en place du budget-programme et d'un système de suivi de son exécution	09/2001	
	• Mise en œuvre du programme de nutrition communautaire TAGHDIYA	2001-2004	
	• Extension des centres de récupération des enfants mal nourris	06/2001	
Eau potable	- Promouvoir une gestion concertée des ressources en eau dans une perspective de développement humain durable	• Achèvement de l'étude sur la gestion de l'eau et de l'étude sur la tarification économique et présentation des recommandations à un atelier impliquant tous les acteurs de la gestion de l'eau (Etat, communes, secteur privé, consommateurs, agriculteurs, éleveurs)	06/2001
		• Etude sur les ressources en eau et notamment des zones défavorisées (exécution de sondages et de reconnaissance cartographique,...)	2001-2002

Domaine	Objectifs/stratégies	Actions prioritaires	Période
Eau potable (suite)	- Améliorer l'offre et l'accès à une eau potable suffisante et de qualité	<ul style="list-style-type: none"> Recherche de financement du projet Aftout-Es-Saheli selon BOT Poursuite des programmes d'investissement public dans le secteur Implication du secteur privé dans le financement, la gestion et l'entretien des infrastructures Renforcement des capacités des nouveaux opérateurs (municipalités, concessionnaires privés,...) 	2002 2001-2004 2001-2004 2001
Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> Développer les réseaux urbains d'évacuation des eaux usées Développer des solutions viables pour la gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Révision du cadre d'intervention des Communes Promotion de solutions communautaires pour la collecte des déchets Mise en œuvre de programmes de promotion de l'assainissement individuel (latrines, fosses sceptiques, puits perdus) 	2001 2001-2004 2001-2004
Accès aux services universels :	- Favoriser l'accès des populations des zones défavorisées aux services universels	• Mise en place d'une agence de promotion de solutions intégrées de services universels et mise en œuvre de son programme de développement d'infrastructures	2001-2004
Electricité	- Développer les infrastructures intégrées	• Réalisation d'une étude tarifaire sur les coûts de l'électricité	2001
	- Accroître l'accès à l'électricité	• Mise en opération de l'ADER et des coopératives d'usagers	2001-2002
Poste	- Promouvoir les énergies alternatives	• Mise en œuvre de la réforme de la poste	2001-2002
	- Valoriser le réseau postal		
	- Développer les services micro-financiers de la poste		
NTIC	- Développer la couverture des infrastructures, notamment des zones défavorisées et promouvoir les technologies nouvelles	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un cadre légal transparent et incitatif pour les opérateurs des NTIC Appui à la création de télé-centres urbains et ruraux dans le cadre des programmes de lutte contre la pauvreté 	2001-2004 2001-2004
AXE 4 : DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES RENFORCEES POUR UNE MEILLEURE EFFICACITE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE			
Justice	- Renforcer le système judiciaire	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la réforme de la justice Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités et des infrastructures judiciaires 	2001-2002 2001-2004
	- Rapprocher la justice du citoyen	<ul style="list-style-type: none"> Décentralisation et appui aux tribunaux régionaux et départementaux Facilitation de l'accès des plus pauvres à la justice (suppression de certains frais,...) 	2001-2004 2001-2004
Administration publique	- Développer les capacités de programmation et de suivi dans les secteurs prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des fonctions de programmation et de suivi des dépenses publiques (MAED, MEN, MSAS, MDRE, CDHLCPI) Présentation d'un rapport annuel de suivi des dépenses publiques prioritaires et de leur impact 	2001-2002 2001-2004

Domaine	Objectifs/stratégies	Actions prioritaires	Période
Administration publique (suite)	- Améliorer l'information statistique et développer des capacités d'analyse sur les questions liées à la pauvreté et au développement	• Réalisation du programme d'enquêtes prioritaires (EPCV, EDS, 1-2-3, Enquête annuelle agricole) et amélioration des systèmes d'information et de prévision du MEN, du MSAS, du MDRE et du CDHLCPI	2001-2004
		• Mise en œuvre du programme d'analyse des résultats de l'EPCV et du RGPH	2001-2002
		• Mise en place d'un module MEMAU-pauvreté	2001-2002
		• Formation et recrutement de personnel qualifié et équipement des structures en charge de l'analyse, du suivi et de l'évaluation de l'impact des politiques et des programmes sur la réduction de la pauvreté	2001-2004
Collectivités locales	- Renforcer les capacités des collectivités locales et les doter des moyens nécessaires pour une bonne prise en charge de leurs compétences	• Mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale	2001-2002
		• Poursuite des programmes d'appui aux communes	2001-2004
		• Renforcement des capacités des communes dans la gestion et l'entretien des infrastructures collectives	2001-2004
Société civile	- Renforcer les capacités de la société civile et l'impliquer davantage dans le processus de développement économique - Développer les échanges sur les meilleures pratiques de lutte contre la pauvreté	• Appui aux programmes de renforcement des capacités de la société civile	2001-2004
		• Appui à la constitution et à la professionnalisation des ONG nationales aux fonctions de maîtrise d'ouvrage pour les programmes locaux de développement	2001-2004
		• Renforcement des capacités des organisations communautaires de base (micro-planification, évaluation, micro-finance,...)	2001-2004
		• Extension du Cyber-forum de la société civile	2001-2002
Gestion des ressources publiques	- Assurer une gestion efficace et transparente des biens publics	• Informatisation des dépenses	2001
		• Mise en place de nomenclature de pièces justificatives	2001
		• Présentation d'un projet de loi de règlement au Parlement	2002
		• Appui à la Cour des comptes, pour les audits et pour l'élaboration de son rapport annuel	2001-2004
		• Elaboration d'un Cadre de dépenses à moyen terme	06/2001
	- Assurer un suivi rigoureux de l'impact des dépenses publiques sur la pauvreté	• Mise en place de budgets-programmes pour les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique, du développement urbain et du développement rural	06/2001
		• Mise en place de budgets-programmes pour les autres secteurs de développement	06/2002
		• Evaluation de l'impact de la dépense publique dans les secteurs prioritaires	03/2003
		• Evaluation d'ensemble de l'impact des ressources PPTTE et du CSLP sur la pauvreté	12/2004
Mise à jour périodique du CSLP (Cf. Annexe 7)	- Améliorer régulièrement la stratégie de lutte contre la pauvreté et assurer un suivi renforcé du CSLP	• Reconstitution du dispositif institutionnel de pilotage du CSLP	2001
		• Suivi annuel du CSLP	2001-2004
		• Evaluation à mi-parcours du CSLP associant la société civile et les donateurs	01/2003

Annexe 3 : Programme d'actions prioritaires et coûts additionnels

Domaines prioritaires	Actions prioritaires	2001	2002	2003	2004
Axe 1 : Une croissance accélérée et redistributrice		(Coûts en millions UM)			
			945	3.981	5.529
Cadre macro-économique stabilisé			PM	PM	PM
Approfondissement des réformes du cadre incitatif juridique et judiciaire des affaires			100	200	300
Promotion des activités minières				280	435
Renforcement de l'intégration du secteur de la pêche à l'économie nationale	Port pélagique			206	724
	Port autonome de NDB			200	300
	Optimisation de la réalisation du potentiel de croissance de la pêche artisanale : emploi, valeur ajoutée, effets induits		PM	PM	PM
	Assurer une gestion rationnelle des ressources		50	60	100
	Programme de formation et de recyclage dans les métiers de la pêche artisanale		150	200	200
Infrastructures de soutien	Route NKC-NDB		300	900	1.070
	Aéroport de Nouakchott		200	1.035	1.500
	Route Rosso-Boghé		145	900	900
Axe 2 : Une croissance ancrée dans la sphère économique des pauvres					
Développement rural			3.671	5.174	6.197
Amélioration de la production et de la productivité et diversification	Aménagements hydro-agricoles dans la Vallée du fleuve			74	717
	Diversification de la production agricole		PM	PM	PM
	Consolidation et extension du programme de réforme foncière		100	100	100
	Programme de recherche et de diffusion des semences améliorées		100	150	200
Environnement	Promotion des filières sylvicoles		77	250	270
	Programme butanisation		300	450	450
	Consolidation des actions de développement des oasis		150	250	250
Développement de la filière animale	Développement de la production laitière		80	100	180
	Mise en application du Code Pastoral		PM	PM	PM
	Amélioration de l'élevage à l'exportation			100	100
	Augmentation des parcs de vaccination et des postes vétérinaires		50	100	100
	Extension du nombre de puits pastoraux		120	150	150
	Sélection de races adaptées et vulgarisation		100	200	250
Programmes ciblés de lutte contre la pauvreté en milieu rural			1.400	1.600	1.600

Domaines prioritaires	Actions prioritaires	2001	2002	2003	2004
Infrastructures rurales (pistes, barrages,...)			1.200	1.700	1.800
Développement urbain			4.500	6.650	6.350
	Programme d'équipement et de viabilisation des quartiers précaires à Nouakchott et Nouadhibou		1.500	1.500	1.500
	Aménagement de nouvelles zones urbaines		500	1.500	1.500
	Programme d'investissement prioritaire pour les autres capitales régionales		1.000	1.500	1.500
	Infrastructures de développement		500	1.000	1.000
	Micro-crédit pour l'habitat et les AGR		500	500	200
	Programme de formation et d'insertion des jeunes		300	450	450
	Renforcement des capacités des administrations et des communes		200	200	200
Axe 3 : Développement des ressources humaines et services sociaux de base					
Education			5.604	5.469	5.131
<i>Programme d'expansion de l'éducation</i>					
Fondamental	Recrutement des instituteurs		131	130	148
	Indemnité pour les enseignants en postes dans les zones défavorisées		163	174	186
	Autres dépenses (fournitures scolaires, manuels...)		958	1.081	1.212
	Construction de salles de classes de classes dans le fondamental		495	472	463
Secondaire premier cycle	Construction d'établissements secondaires		241	308	193
	Recrutement de professeurs		82	107	69
	Equipelement des établissements en tables bancs		100	80	60
Enseignement technique et professionnel	Construction et réhabilitation		50	100	150
	Equipelement spécialisés		70	120	120
Enseignement privé	Fonds d'appui		50	100	100
<i>Programme d'amélioration de la qualité</i>					
Fondamental	Réhabilitation et reconstruction de 564 salles de classes		280	280	
	Equipelement des écoles en tables bancs		200		
	Acquisition de mallettes pédagogiques		50	11	5
	Formation continue des enseignants		272	293	314
Secondaire premier cycle	Réhabilitation d'établissements secondaires		100	100	100
	Autres dépenses (fournitures scolaires, manuels,...)		620	717	783
Secondaire second cycle	Informatique		147	142	140
	Laboratoires		572	553	544
	Bibliothèques		60	30	30
	Formation continue		71	69	72

Domaines prioritaires	Actions prioritaires	2001	2002	2003	2004
Enseignement supérieur	Equipements spécialisés		150	200	200
	Construction et réhabilitation		600	150	100
	Acquisition de fonds documentaire		32	60	10
	Formation des formateurs			32	32
Enseignement technique et professionnel	Formation des formateurs		20	40	40
Modernisation de l'Administration de l'éducation	Appui institutionnel		90	120	60
Santé			2.697	3.128	3.171
Elargissement de la couverture de santé et renforcement de l'accès des populations pauvres aux services de santé	Programme de constructions (postes et centres de santé)		750	810	720
	Programme d'équipement		150	162	144
	Matériel roulant		85	89	133
Réduction de la morbidité liée aux grandes maladies	MST		493	611	793
	Programme élargi de vaccinations		251	281	321
	Paludisme		133	160	133
	Tuberculose		52	101	93
Protection de la santé de la mère et de l'enfant	Santé de la reproduction		204	225	254
	PCIME		35	35	35
Disponibilité des médicaments	CAMEC		56	68	56
	Laboratoire de contrôle		22	27	22
Renforcement des capacités de l'Administration centrale et régionale			289	347	289
Centres de Formation			127	152	127
Système d'information			50	60	51
Eau potable et assainissement			1.482	2.125	2.939
Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural	50 forages et 10 mini-réseaux par an		802	923	1.610
Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu urbain	Réseaux urbains, bornes-fontaines		550	1.050	1.179
Ressources en eau	Etude sur l'amélioration de la gestion des ressources en eau		PM	PM	PM
	Etude sur les ressources en eau		130	152	150
Autres services	Mise en place d'une agence chargée de la promotion de l'accès universel aux services de base		PM	PM	PM
Axe 4 : Une gouvernance et des institutions renforcées					
			140	220	220
	Renforcement des capacités des ONG et organisations communautaires de base et leur implication dans la conception et la mise en œuvre des programmes		PM	PM	PM
	Mise en place de budgets programmes et suivi des dépenses publiques dans les secteurs prioritaires (éducation, santé, hydraulique,...)		90	120	120
	Appui à la Cour des comptes		50	100	100
Système d'information et mise à jour du CSLP	Cf. Annexe 7		250	250	250
TOTAL			19 289	26 997	29 787

Annexe 4 : Financement du CSLP 2001-2004

La stratégie de lutte contre la pauvreté se fixe des objectifs ambitieux de croissance et de réduction de la pauvreté qui nécessitent la mobilisation d'importantes ressources à l'appui des programmes d'action sectoriels ainsi que pour soutenir les objectifs de balance des paiements.

Les besoins de financement exclusivement liés aux investissements prioritaires, c'est à dire les investissements qui auront un impact direct sur la réalisation des objectifs, sont estimés à 73 milliards UM, soit 282 millions de dollars (cf. tableau 1 ci-dessous).

Ces besoins seront couverts à hauteur de 28 milliards UM par les ressources PPTE et de 14 milliards UM par l'épargne budgétaire. Les besoins résiduels de financement des investissements prioritaires se montent à 31 milliards UM, soit 121 millions de dollars.

Toutefois, le besoin de financement global du PIP (investissements prioritaires compris) se chiffre sur la période à 92 milliards UM, équivalant à 354 millions de dollars, et les besoins d'assistance à la balance des paiements à 121 millions de dollars, soit un besoin de financement global de 475 millions de dollars. Il en résulte un besoin de financement net, après prise en compte des ressources PPTE et de l'épargne budgétaire sur la période, de 314 millions de dollars.

Tableau 1 : Besoins additionnels d'investissement pour les secteurs prioritaires (millions UM)

	2001	2002	2003	2004	TOTAL
Environnement du secteur privé		100	480	735	1 315
Infrastructures de soutien		845	3 501	4 794	9 140
Développement rural		3 671	5 174	6 197	15 042
Développement urbain		4 500	6 650	6 350	17 500
Education (1)		4 825	4 504	4 210	13 539
Santé (1)		2 697	3 128	3 171	8 996
Eau potable et assainissement		1 482	2 125	2 939	6 546
Gouvernance		140	220	220	580
Mise à jour du CSLP		250	250	250	750
TOTAL		18 510	26 032	28 866	73 408
Ressources PPTE		8 045	10 141	9 966	28 152
Autofinancement (2)		3 300	4 700	5 700	13 700
Total des besoins additionnels		7 165	11 191	13 200	31 556
Total des besoins additionnels (millions \$)		28	43	51	121

(1) Non compris les dépenses de fonctionnement, qui se retrouvent dans les charges récurrentes (cf. tableau 2)

(2) Il s'agit de l'autofinancement disponible après prise en compte des contreparties liées aux projets en cours

**Tableau 2 : Charges récurrentes à moyen terme des services sociaux de base
(millions UM)**

	2002	2003	2004
Traitements et Salaires	13 487	14 887	16 508
dont: Education	7 106	7 557	8 111
Indemnités enseignants	163	174	186
Recrutements instituteurs	131	130	148
Recrutement professeurs	82	107	69
Autres	6 730	7 146	7 708
Santé	1 720	1 850	2 011
Recrutements	90	100	120
Autres	1 630	1 750	1 891
Biens et Services	16 295	17 924	20 165
dont: Education	1 500	2 300	3 140
Expansion de l'éducation	50	100	100
Amélioration de la qualité	353	454	418
Autres	1 097	1 746	2 622
Santé	1 200	1 500	1 900
Médicaments additionnels	600	800	1 000
Maintenance matériel (additionnel) et Autres	600	700	900

Tableau 3: Dépenses dans les secteurs sociaux 1996-2004

SECTEURS	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
					<i>(en millions UM)</i>				
Education	7,341	8,321	9,142	9,831	10,804	11,323	15,446	16,551	18,104
Investissement	845	1,113	1,090	1,522	1,954	1,903	5,160	4,924	4,973
Fonctionnement	6,496	7,208	8,052	8,309	8,850	9,420	10,286	11,627	13,131
Santé	2,638	2,799	3,287	3,348	3,290	5,159	7,169	8,138	8,823
Investissement	988	808	1,029	967	744	2,431	4,249	4,788	4,912
Fonctionnement	1,650	1,991	2,258	2,381	2,546	2,728	2,920	3,350	3,911
Lutte contre la pauvreté	997	832	1,130	1,212	2,413	4,783	5,316	6,245	6,810
Investissement	997	832	980	941	2,142	4,411	4,907	5,795	6,315
Fonctionnement	0	0	150	271	271	372	409	450	495
Total	10,976	11,952	13,559	14,391	16,507	21,264	27,931	30,934	33,737
					<i>(en pourcentage du PIB)</i>				
Education	4.8	5.0	4.8	4.9	4.8	4.7	5.8	5.7	5.7
Investissement	0.6	0.7	0.6	0.8	0.9	0.8	1.9	1.7	1.6
Fonctionnement	4.2	4.3	4.3	4.1	4.0	3.9	3.9	4.0	4.1
Santé	1.7	1.7	1.7	1.7	1.5	2.1	2.7	2.8	2.8
Investissement	0.6	0.5	0.5	0.5	0.3	1.0	1.6	1.6	1.5
Fonctionnement	1.1	1.2	1.2	1.2	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2
Lutte contre la pauvreté	0.7	0.5	0.6	0.6	1.1	2.0	2.0	2.2	2.2
Investissement	0.7	0.5	0.5	0.5	1.0	1.8	1.8	2.0	2.0
Fonctionnement	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
Total	7.2	7.2	7.2	7.2	7.4	8.8	10.5	10.7	10.7
Pour mémoire									
PIB aux prix du marché (en millions UM)	153,112	166,484	189,086	200,866	223,380	242,601	266,077	290,358	318,981

Annexe 5 : Cadrage macro-économique à moyen terme

Tableau 1 : Evolution du PIB à moyen terme

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
PIB aux prix de 1985 (en millions UM)									
PIB Secteur primaire (aux prix de 1985)	15,761	16,567	17,254	18,211	18,707	19,575	20,361	21,302	22,373
PIB Agriculture (aux prix de 1985)	3,833	4,294	4,570	4,972	4,957	5,255	5,570	5,932	6,347
PIB Elevage (aux prix de 1985)	11,127	11,632	12,036	12,557	13,047	13,582	13,997	14,487	14,994
PIB Pêche artisanale (aux prix de 1985)	801	641	648	682	703	738	794	883	1,032
PIB Secteur secondaire (aux prix de 1985)	22,157	21,023	20,684	20,536	21,926	22,672	24,033	25,595	27,415
PIB Mines (aux prix de 1985)	10,898	11,028	10,717	9,801	10,742	10,796	11,336	11,903	12,498
PIB Industries manufacturières (aux prix de 1985)	6,592	5,148	5,008	5,627	5,811	6,043	6,338	6,704	7,134
PIB Pêche industrielle (aux prix de 1985) (ONS)	4,007	2,232	2,162	2,636	2,660	2,686	2,727	2,781	2,851
PIB Autres industries et artisanat (aux prix de 1985)	2,585	2,916	2,846	2,991	3,152	3,356	3,612	3,923	4,283
PIB BTP (aux prix de 1985)	4,667	4,847	4,959	5,108	5,373	5,834	6,359	6,988	7,783
PIB Secteur tertiaire (aux prix de 1985)	30,364	33,882	36,271	38,730	41,118	44,330	47,182	50,538	54,039
PIB Services privés (aux prix de 1985)	19,494	22,462	23,771	25,576	27,064	29,408	31,259	33,548	35,910
PIB Transport, télécomm. (aux prix de 1985)	4,962	5,886	6,526	7,254	7,645	8,584	9,222	10,017	10,692
PIB Commerce, restaur., hôtels (aux prix de 1985)	10,827	12,820	13,546	14,367	15,256	16,418	17,385	18,584	19,949
PIB Autres services privés (aux prix de 1985)	3,705	3,756	3,699	3,955	4,163	4,406	4,652	4,946	5,269
PIB APU (aux prix de 1985)	10,870	11,420	12,500	13,154	14,054	14,922	15,923	16,990	18,129
PIB marchand (aux prix 1985)	57,412	60,052	61,709	64,323	67,697	71,655	75,652	80,444	85,698
PIB au coût des facteurs (aux prix de 1985)	68,282	71,472	74,209	77,477	81,751	86,577	91,575	97,434	103,827
Taxes indirectes nettes de subventions (aux prix de 1985)	8,101	7,328	7,496	7,570	7,738	7,836	8,499	9,137	10,241
PIB aux prix du marché (aux prix de 1985)	76,383	78,800	81,705	85,047	89,489	94,413	100,074	106,571	114,068
Taux de croissance PIB aux prix du marché	3.2%	3.2%	3.7%	4.1%	5.2%	5.5%	6.0%	6.5%	7.0%

Tableau 2 : Budget à moyen terme (en milliards UM)

	2001	2002	2003	2004
	Prévisions	Programmation	Programmation	Programmation
	62,61	67,74	72,94	78,57
Total des recettes	36,43	39,88	43,96	49,57
Recettes Fiscales	11,21	11,87	13,11	14,47
Impôts sur revenus et bénéfices	18,59	20,91	23,07	25,64
Taxes sur biens et services	8,59	9,70	10,81	12,24
Taxes sur le Commerce International	5,72	6,34	6,96	7,95
Autres	26,18	27,86	28,98	29,00
Recettes Non Fiscales	16,55	17,58	18,04	18,40
Redevances et Amendes de Pêche	11,80	12,45	12,67	12,92
Transferts des entreprises publiques	4,41	3,49	2,36	2,40
<i>dont</i> : BCM (initiative PPTE: FMI)	7,39	8,96	10,31	10,52
Autres	4,82	5,97	6,62	6,21
<i>dont</i> : Transferts des entreprises publiques	2,16	2,57	2,97	2,34
des bénéfiques de l'Initiative PPTE	4,81	4,31	4,32	4,39
	1,07	0,50	0,50	0,50
Dépenses Totales et Prêts Nets				
Dépenses de Fonctionnement	66,26	74,58	81,54	87,73
Biens et Services	43,65	47,59	50,82	54,93
Subventions et Transferts	14,68	16,29	17,92	20,16
Traitements et Salaires	3,96	4,03	4,34	4,71
Dépenses militaires	12,22	13,49	14,89	16,43
Intérêts de la Dette	4,42	4,64	4,93	5,22
<i>dont</i> : Extérieurs	8,36	9,14	8,73	8,40
Autres	6,53	7,54	7,08	6,70
Dépenses d'Investissement	0,01	0,01	0,01	0,01
Autres Dépenses	22,27	26,65	30,37	32,44
Solde Budgétaire	1,92	0,88	0,20	0,20
en pourcentage du PIB	0,35	0,35	0,36	0,37
	-3,65	-6,84	-8,60	-9,16
	-1,5%	-2,6%	-3,0%	-3,0%
PIB	242,6	266,1	290,4	319,0

Tableau 3 : Balance des paiements (en millions US\$)

	2001	2002	2003	2004
	11/00 Proj.	11/00 Proj.	11/00 Proj.	11/00 Proj.
Balance commerciale	-35,1	-26,4	-40,3	-60,5
Exportations	360,6	392,2	428,7	456,7
dont : fer	198,9	217,1	236,9	242,9
poisson	158,0	167,8	177,9	188,7
Importations, fob	-395,7	-418,6	-469,0	-517,2
dont : produits pétroliers	92,1	92,0	93,3	97,0
Services (net)	-172,0	-172,0	-173,5	-177,6
Services non facteurs	-148,0	-156,8	-162,8	-170,3
Services facteurs	-24,0	-15,1	-10,7	-7,4
dont : paiements intérêts dus	-40,4	-34,2	-31,0	-29,2
Transferts privés (net)	53,2	55,7	59,5	63,6
Compte courant (hors transferts officiels)	-153,9	-142,7	-154,2	-174,5
Transferts officiels	96,5	88,6	82,0	89,7
Tirage programmes	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres (net)	96,5	88,6	82,0	89,7
Compte courant (y compris transferts off.)	-57,4	-54,1	-72,2	-84,8
Compte de capital	-26,3	-19,9	-8,4	12,4
Investissement direct	13,2	20,0	21,4	23,0
Prêts publics à moyen et long terme	-23,7	-50,5	-40,5	-24,0
Décaissements	64,2	26,3	28,6	33,3
Prêts Projets	64,2	26,3	28,6	33,3
Prêts programmes	0,0	0,0	0,0	0,0
Principal dû	-87,9	-76,8	-69,1	-57,4
Autre capital et erreurs et omissions	-15,9	10,6	10,7	13,5
Solde	-83,7	-74,0	-80,6	-72,4
Financement	36,2	-4,3	-47,2	-33,9
Avoirs extérieurs nets (arriérés non compris)	-11,8	-10,9	-47,2	-33,9
Banque Centrale	-6,5	-21,5	-47,2	-33,9
Utilisation des ressources du FMI (net)	2,4	-0,5	-18,2	-14,9
Banques commerciales	-5,3	10,6	0,0	0,0
Financement exceptionnel	48,0	6,6	0,0	0,0
Annulation et rééchelonnement de la dette	36,1	11,6	0,0	0,0
Besoins de financement	47,5	78,3	127,8	106,3
Réduction de la dette y compris PPTE	17,6	55,2	76,6	59,8
Aide programme (dons et prêts)	29,9	0,0	0,0	0,0
FMI	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	29,9	0,0	0,0	0,0
Excédent (+) / déficit (-) de financement	0,0	-23,0	-51,2	-46,5

Tableau 4 : Equilibre Emplois-Ressources 1999-2004
(en % du PIB)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
	Est	Proi		Proi		
Croissance économique et Prix						
	(Variation annuelle en %)					
Taux de croissance réelle du PIB	4,1	5,2	5,5	6,0	6,5	7,0
Taux de croissance nominale du PIB	6,4	11,2	8,6	9,7	9,1	9,9
Taux d'inflation du PIB	1,8	5,7	2,8	3,4	2,4	2,6
Taux d'inflation à la consommation	4,1	5,5	2,2	2,5	2,6	2,4
Demande intérieure						
	(En pourcentage du PIB)					
Demande intérieure	111,3	115,1	119,6	118,9	119,3	120,1
Consommation	93,7	85,0	90,7	92,4	93,2	93,4
Publique	15,2	17,3	15,6	16,0	16,2	16,2
Privée (y c Entrep pub et SNIM)	78,6	67,7	75,1	76,4	77,1	77,2
Investissement (FBCF)	17,5	30,1	28,9	26,5	26,1	26,7
Public	5,8	8,0	8,4	9,7	10,4	10,1
Privé (y compris entrep. pub. et SNIM)	11,8	22,1	20,5	16,8	15,7	16,6
Entreprises publiques y compris SNIM	6,1	11,9	10,2	7,3	4,8	4,4
Privé	5,6	10,2	10,3	9,4	10,9	12,2
Exportations nettes de biens et services						
(balance en ressources)	-11,3	-15,1	-19,6	-18,9	-19,3	-20,1
Exportations de biens et services	37,9	41,4	42,3	43,7	45,0	43,3
Importations de biens et services	49,1	56,5	61,9	62,6	64,4	63,4
Produit Intérieur Brut						
Produit Intérieur Brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenu net des facteurs	-3,5	-2,7	-2,6	-1,5	-1,0	-0,6
Revenu National Brut						
Revenu National Brut	96,5	97,3	97,4	98,5	99,0	99,4
Transferts nets	18,4	15,6	16,0	14,8	13,4	13,2
Revenu Brut Disponible						
Revenu Brut Disponible	114,9	112,8	113,5	113,2	112,3	112,6
Pour mémoire						
Epargne nationale brute	21,2	27,8	22,7	20,8	19,1	19,2
Publique	10,1	6,7	7,4	5,7	5,8	6,1
Privée(y compris entreprises publiques et SNIM)	11,1	21,1	15,4	15,1	13,3	13,1
Recettes Publiques hors dons	27,9	26,9	25,8	26,0	25,8	25,4
Dépenses publiques	25,7	30,6	27,3	28,6	28,8	28,4
Solde fiscal	2,2	-3,7	-1,5	-2,6	-3,0	-3,0
(En milliards d'ouguiyas)						
PIB nominal	200,9	223,4	242,6	266,1	290,4	319,0
Exportations de biens et services	76,1	92,5	102,5	116,4	130,7	138,0
Importations de biens et services	98,7	126,2	150,1	166,6	186,9	202,3
Balance en ressources	-22,6	-33,7	-47,6	-50,3	-56,1	-64,3
Consommation totale	188,3	189,8	220,1	245,9	270,7	297,9
Publique	30,5	38,7	38,0	42,6	46,9	51,7
Privée	157,8	151,1	182,2	203,3	223,8	246,2
Investissement	44,6	61,1	68,5	70,4	75,8	85,3

Annexe 6 : Principales réformes macro-économiques et structurelles

1. Politique budgétaire

- Gel des recrutements à la Fonction publique hors santé et éducation (1992-1999)
- Compression des transferts courants et des subventions aux entreprises publiques (1993)
- Réorientation des dépenses publiques vers les secteurs sociaux et les infrastructures de base (1994)
- Introduction de la Taxe sur la valeur ajoutée (1995) et adoption de mesures d'accompagnement visant à améliorer sa gestion (création de brigades de contrôle, établissement d'un échéancier de recouvrement des arriérés, etc.)
- Allocation annuelle de crédits budgétaires pour régler, à hauteur au moins du montant des factures de l'exercice précédent, les services publics fournis à l'Etat par la SONELEC, l'OPT et Air Mauritanie (1994-1997)
- Mise en place d'un système de crédit d'impôts pour les projets financés sur ressources extérieures (1996)
- Réintroduction de la TCA-SNIM (1996) et introduction de taxes de moindre importance telles que la taxe sur le ciment et la taxe d'aéroport
- Introduction d'une identification numérale des contribuables (1996)
- Mise en place d'une nouvelle réforme tarifaire (1997-2000)
- Transfert de la responsabilité de la collecte de la TVA à la Direction Générale des Impôts (1998)
- Adoption d'une nouvelle nomenclature budgétaire (1998)
- Etude sur la réforme de la fiscalité directe (1998-1999)
- Mise en place d'un nouveau système de programmation des investissements publics (1999)

2. Régimes des changes et de commerce

- Ajustements monétaires (1992 et 1998)
- Etablissement de bureaux de change (1995)
- Unification du taux de change (1996)
- Abolition de l'obligation de cession de recettes d'exportation à la Banque Centrale de Mauritanie (1995-1998)
- Elimination des restrictions applicables aux transactions extérieures (1998)
- Suppression des licences d'importations (1987)
- Elimination du monopole de l'Etat sur les importations de céréales (1989)
- Elimination du contrôle des prix (1992)
- Mise en place d'un système de surveillance des importations (1992)
- Ajustements des tarifs des services publics pour refléter les coûts de production (1992-1997)
- Libéralisation des paiements pour les services effectués sur le marché libre (1993)
- Libéralisation du commerce extérieur (1996)
- Suppression complète des droits de sortie (1997)

3. Politique monétaire et réforme du secteur financier

- Emergence de deux (2) banques commerciales avec capitaux privés (1992-1994)
- Extension du contrôle de la Banque Centrale de Mauritanie aux unités de crédits à l'agriculture, à la pêche artisanale et à la Banque de l'Habitat
- Création d'un marché de bons de trésor et utilisation d'instruments indirects de la politique monétaire (1994)
- Collecte des créances par l'Agence pour le recouvrement des crédits bancaires (1994-1997)
- Privatisation de la compagnie nationale d'assurance (1996) et libéralisation du secteur (1998)
- Promulgation d'une réglementation concernant les associations de crédit et d'épargne (1997)
- Elaboration d'un cadre juridique pour la micro-finance (1998)

4. Entreprises publiques et développement du secteur privé

- Elaboration d'un Code des investissements (1989)
- Ratification de la convention de New York sur l'arbitrage international (1998)
- Simplification des procédures de création d'entreprises par la création d'une Direction de la Promotion de l'Investissement Privé (1998)
- Adoption d'une loi autorisant la ratification de la Convention de Vienne sur le droit des affaires (1998)
- Promulgation d'un texte réglementaire sur l'autonomie de la chambre de commerce
- Elaboration, en cours, d'un nouveau Code des investissements (1999-2000)
- Mise en place d'un plan de relance pour l'ALMAP et limitation de la participation de l'Etat au capital de la société à 22%
- Cession de toutes les actions détenues par l'Etat dans le capital de la MASHREF et de la SPPAM
- Privatisation de la NASR (1999)
- Limitation à 55% de la part détenue par l'Etat dans le capital de la SONIMEX

5. Développement rural et environnement

- Restructuration du Ministère du développement rural et de la Société nationale pour le développement rural (1993)
- Elimination des prix de référence pour le riz (1995)
- Mise en œuvre de l'opération de régulation foncière dans le Trarza et dans l'ensemble de la moyenne et haute vallée (1993-1999)
- Limitation du rôle du Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) à la distribution de nourritures en cas de désastre national (1996)
- Privatisation de certains services d'élevage (1996)
- Adoption d'une stratégie globale de développement du secteur rural (1998)
- Elaboration de lettres de politiques sectorielles pour l'agriculture irriguée et la vulgarisation (1999)
- Elaboration d'un Code de l'élevage (1999)
- Elaboration, en cours, d'un Programme national d'action pour l'environnement (1999-2000)

6. Secteurs de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement

- Libéralisation des importations de produits pétroliers (1994)
- Introduction d'une méthode d'ajustements des tarifs d'eau et d'électricité (1992-1997)
- Elaboration de lettre de politique de développement pour les secteurs de l'eau et de l'énergie (1998)
- Etudes en cours sur la réforme des secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie (2000)
- Elaboration en cours du cadre légal (Codes de l'eau et de l'électricité et loi sur la multisectorialité) (2000)

7. Mines, transports et télécommunications

- Adoption d'une déclaration de politique minière (1997)
- Décentralisation de la gestion des infrastructures au niveau régional et local (1994-1999)
- Préparation d'un plan décennal pour le développement du secteur des transport (1997)
- Adoption de décrets relatifs à la libéralisation des transports aérien et terrestre (1998)
- Adoption de lettre de politique de développement du secteur des télécommunications (1998)
- Adoption d'un nouveau Code minier (1999)
- Adoption d'un projet de loi relative aux télécommunications (1999)
- Adoption d'une loi relative aux services postaux (1999)
- Séparation des activités postes et télécommunications (1999)
- Mise en place de l'Autorité de régulation pour le secteur des télécommunications (1999)
- Privatisation de la compagnie nationale Air Mauritanie (2000)
- Achèvement du processus de pré-qualification des partenaires stratégiques potentiels pour la société des télécommunications (2000)

8. Secteur des pêches

- Limitation à 35% de la participation de l'Etat dans le capital de la SMCP (1994)

- Régulation des activités des « ship handlers » (1994)
- Réorganisation du département chargé du secteur de la pêche à la Banque Centrale de Mauritanie (1994)
- Adoption d'un programme de gestion de la ressource (1994)
- Libéralisation de la commercialisation de poissons (1995)
- Garantie de l'autonomie financière et administrative de l'unité de surveillance des pêches (1995)
- Ouverture des activités de la pêche de fond aux opérateurs étrangers (1995)
- Introduction d'un système de droit territorial pour la pêche artisanale (1995)
- Privatisation/liquidation de la MAUSOV et de la SIMAR (1995)
- Remplacement des taxes à l'exportation par un système de licences et de droits d'accès (1995-1997)
- Promulgation d'une réglementation pour les Groupements d'intérêt économique (1996)
- Renforcement du contrôle des exportations de poissons avec l'assistance d'experts (1996)
- Opérationnalisation complète du bureau de contrôle des exportations de poissons (1997)
- Renforcement de la surveillance au niveau du secteur de la pêche (1998-2000)
- Adoption d'une stratégie d'aménagement et de développement du secteur des pêches (1998)

9. Secteur de l'éducation

- Elaboration d'un programme de réformes du système éducatif (1992-1995)
- Renforcement des centres de formation technique (CFPM et CFPP) et adaptation de la formation technique aux besoins du marché de travail (1993-1996)
- Renforcement des mesures pour atteindre un taux de scolarisation d'environ 70% en 1996 (1993-1996)
- Recrutement de 3000 enseignants additionnels (répartition annuelle : 600, 700, 662 et 550) (1994-1997)
- Construction de 2000 nouvelles salles de classes (1995-1997)
- Construction de 60 collèges (1995-1997)
- Augmentation à 50% de la scolarisation des filles
- Elaboration d'un programme d'alphabétisation à moyen terme (1997)
- Elaboration d'un plan d'actions pour le développement de l'éducation de base dans les zones rurales et augmentation de la scolarisation des filles (1998)
- Etude sur la restructuration de l'enseignement technique (1998)
- Elaboration d'un nouveau programme de réforme du système éducatif (1999)

10. Secteur de la santé

- Amélioration de l'efficacité du système à la travers la mise en place : (i) d'un plan directeur du secteur de la santé ; (ii) d'un système de recouvrement des coûts ; (iii) d'un système d'approvisionnement en médicaments essentiels ; et (iv) le redéploiement du personnel de santé (1992-1997)
- Elaboration d'une politique de population (1995)
- Augmentation annuelle de 0,5% de la part du budget de fonctionnement de l'Etat allouée au Ministère de la Santé et des Affaires Sociales pour la porter de 5,5% en 1992 à 7,5% (des dépenses courantes hors intérêts) en 1996
- Renforcement des programmes de santé primaire (planification familiale, santé maternelle et infantile, surveillance des maladies infectieuses, nutrition, etc.)

11. Réduction de la pauvreté

- Enquête sur les conditions de vie des ménages (1996)
- Mise en œuvre d'un Programme-cadre de lutte contre la pauvreté et de développement à la base présenté au 2^{ème} Groupe consultatif pour la Mauritanie (1995-1997)
- Promotion des travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO), de la micro-finance et de la création de petites et moyennes entreprises (1993-1997)
- Elaboration d'un Programme national de lutte contre la pauvreté (PNLCP) présenté au 3^{ème} Groupe Consultatif pour la Mauritanie (1998-2001)
- Création d'un Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion (1998)
- Préparation du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (1999-2000)

12. Gouvernance

- Adoption d'une nouvelle constitution (1991)
- Légalisation des partis politiques (1991)
- Organisation d'élections présidentielles, législatives et municipales libres (1992, 1996, 1997 et 1998)
- Adoption d'une nouvelle réglementation pour la profession de juges, d'auxiliaires de justice et de magistrats (1997)
- Adoption de décrets pour les professions d'audit (1997)
- Renforcement et modernisation du système judiciaire (1999)
- Amélioration du cadre légal et réglementaire nécessaire au développement des activités du secteur privé (1999-2000)
- Restructuration des principales administrations économiques et financières : Ministères des Finances (MF), des Affaires Economiques et du Développement (MAED), des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM), des Mines et de l'Industrie (MMI), du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme (MCAT) et Banque Centrale de Mauritanie (BCM) (1998-2000)

Annexe 7 : Plan de mise à jour du CSLP

Objectifs	Activités	Responsable(s)	Partenaires	Résultats/Produits	Coût (US\$)	Calendrier/Commentaires
1. Une meilleure compréhension de la pauvreté et de ses déterminants	1.1 Achèvement EPCV III et Réalisation EPCV IV	ONS, CDHLCPI	Utilisateurs, Société civile, Bailleurs de fonds	Rapports EPCV Profils de pauvreté Indicateurs Données de base	750 000	EPCV III : 2000-2001 EPCV IV : 2003-2004 Profils : 2001 et 2004
	1.2 Poursuite de la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquêtes : EDS, agricole, qualitatives, ...	ONS, Secteurs, CDHLCPI	Utilisateurs, Société civile, Bailleurs de fonds	Rapports d'enquêtes Indicateurs Données de base		EDS : 2000 Agricole : annuelle Qualitatives : annuelles
	1.3 Elaboration d'une carte de pauvreté et mise à jour	CDHLCPI, ONS	Producteurs de statistiques, Bailleurs de fonds	Carte de la pauvreté	50 000	2001
	1.4 Modélisation des comportements des ménages (santé, éducation, habitat, emploi)	MAED, CDHLCPI	Secteurs concernés, Société civile, Bailleurs de fonds	Résultats des modèles Propositions d'actions	100 000	2001-2004
	1.5 Identification et conduite d'études thématiques sur la pauvreté et la vulnérabilité	CDHLCPI	Secteurs sociaux, Société civile, Bailleurs de fonds	Rapports	120 000	2000-2004
2. Une participation approfondie et systématique de la société civile et la mise en place d'un mécanisme permanent de concertation	2.1 Identification des interlocuteurs sur le terrain et évaluation de leurs capacités et besoins en formation et en organisation	MAED, CDHLCPI	Collectivités, ONG, Bailleurs de fonds	Une meilleure qualification et organisation de la société civile	30 000	2000-2001
	2.2 Mise en place d'un processus permanent de concertation	MAED, CDHLCPI	Collectivités, Société civile, Bailleurs de fonds	Mécanismes permanents de concertation	50 000	2000-2001
	2.3 Consultations annuelles : assises nationales, séminaires inter-régionaux, ...	MAED, CDHLCPI	Collectivités, Société civile, Bailleurs de fonds	Implication effective des populations dans le développement	200 000	2000-2004
	2.4 Mise en œuvre d'enquêtes auprès des bénéficiaires	CDHLCPI	Services prestataires	Opinion des bénéficiaires sur les services rendus	120 000	2001-2004

Objectifs	Activités	Responsable(s)	Partenaires	Résultats/Produits	Coût (US\$)	Calendrier/Commentaires
3. Des stratégies macro-économiques et sectorielles adaptées, de manière itérative, aux besoins du pays	3.1 Mise à jour des stratégies macro-économiques avec vision de réduction de la pauvreté 3.2 Mise à jour de la stratégie d'éducation 3.3 Mise à jour de la stratégie de genre 3.4 Mise à jour de la stratégie de santé 3.5 Mise à jour de la stratégie d'infrastructures 3.6 Mise à jour de la stratégie d'autres secteurs	MAED, MF, CDHLCPI, BCM MEN, Autres secteurs SECF, Autres secteurs MSAS, Autres secteurs MET, Autres secteurs Secteurs, Autres secteurs	Société civile, FMI, Banque mondiale, Autres bailleurs Société civile, Bailleurs de fonds Société civile, Bailleurs de fonds Société civile, Bailleurs de fonds Société civile, Bailleurs de fonds Société civile, Bailleurs de fonds	Projection des indicateurs macro-économiques et financiers Rapports Rapports Rapports Rapports Rapports	50 000 50 000 50 000 50 000 50 000 200 000	2001 2001 2001 2001 2002 2002
4. Une meilleure connaissance de l'impact des dépenses publiques	4.1 Revue des dépenses publiques dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du développement rural, etc. 4.2 Analyse de l'impact des dépenses publiques	MF, MAED, Secteurs, CDHLCPI MF, MAED, Secteurs	Autres partenaires du secteur, Société civile, Bailleurs de fonds Société civile, Bailleurs de fonds	Revue des dépenses, Recommandations Rapport d'analyse de l'impact	300 000 50 000	Santé : 2001 Education : 2001 Dév. Rural : 2001 Autres : 2002-2003 2001-2004
5. L'arbitrage entre les objectifs au sein de chaque secteur et entre les objectifs des différents secteurs, la cohérence avec le cadre macro et les ressources budgétaires	5.1 Evaluation et priorisation des objectifs entre secteurs et au sein du même secteur et analyse de leur cohérence par rapport au cadre macro-économique et les ressources budgétaires	MAED, MF, Secteurs, CDHLCPI	Société civile, Bailleurs de fonds	Base de programmation réaliste et pertinente	30 000	2001

Objectifs	Activités	Responsable(s)	Partenaires	Résultats/Produits	Coût (US\$)	Calendrier/Commentaires
6. La mise en place d'un système de suivi de la pauvreté et d'évaluation de l'impact des politiques, des programmes et des stratégies dans leur ensemble	6.1 Détermination des indicateurs et mise en place des mécanismes permettant le suivi et l'évaluation des actions par les bénéficiaires	CDHLCPI	ONS, Secteurs, Société civile, Bailleurs de fonds	Outils de suivi des actions par les bénéficiaires	40 000	1999-2001
	6.2 Création d'un observatoire de la pauvreté et suivi des indicateurs de performances des projets et programmes	CDHLCPI	ONS, Secteurs, Société civile, Bailleurs de fonds	Tableau de bord social, suivi des indicateurs	200 000	2001-2002
	6.3 Mise à jour du modèle macro-économique et financier MEMAU (intégrer un module "pauvreté")	MAED, CDHLCPI, ONS	Secteurs, BM, FMI, Autres bailleurs	Modèle MEMAU-pauvreté opérationnel	50 000	2001-2002
7- Coordonner les activités d'élaboration du CSLP	Production du CSLP, tenue de réunions, ateliers, suivi des travaux, production de rapports, etc.	CILP, MAED, CDHLCPI, CTLP	Tous secteurs, Société civile, Bailleurs de fonds	CSLP	400 000	Mise à jour annuelle sur la période 2001-2004
Total					2 940 000	

Annexe 8 : Tableaux comparatifs des indicateurs de santé

Tableau 1 : Comparaison des principaux indicateurs de l'état de santé (*)

Pays	Espérance de vie à la naissance	TMI	TMIJ	TMM	Taux de fécondité	Prévalence HIV	Malnutrition des enfants de moins de 5 ans
Mauritanie	54	90	140	930	5,5	0,5%	23
Afrique	52	91	151	822	5,6	8%	
Burkina Faso	54	105	219	484	6,8	7%	32
Guinée	46	122	220	880	5,7		24
Madagascar	58	96	162	600	6,0	0,5%	36
Mali	50	120	192	580	6,7		31
Côte d'Ivoire	55	88	138	600	5,5	14%	24
Ghana	40	71	110	740	5,0		27
Ouganda	60	99	141	550	6,7		26

(*) Source : Rapport de l'OMS 2000, chiffres de 1997

Tableau 2 : Comparaison des principaux indicateurs des dépenses de santé (*)

Pays	Dépenses de santé en % du PIB	Dépenses publiques de santé en % de dépenses totales de santé	Dépenses publiques de santé en % des dépenses publiques	Dépenses par tête en dollar international
Mauritanie	5,6	30,3	6,6	73
Burkina Faso	4,2	30,9	5,3	37
Guinée	3,5	57,2	9,7	52
Madagascar	2,1	53,8	6,6	18
Mali	4,2	45,8	7,9	34
Côte d'Ivoire	3,2	38,4	3,3	57
Ghana	3,1	47,0	6,9	45
Ouganda	4,1	35,1	9,9	44

(*) Source : Rapport de l'OMS 2000, chiffres de 1997